

JOURNAL OFFICIEL

DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉBATS PARLEMENTAIRES

ASSEMBLÉE NATIONALE

CONSTITUTION DU 4 OCTOBRE 1958

10^e Législature

SECONDE SESSION ORDINAIRE DE 1992-1993

(85^e SÉANCE)

COMPTE RENDU INTÉGRAL

3^e séance du mardi 29 juin 1993



SOMMAIRE

PRÉSIDENTE DE M. PHILIPPE SÉGUIN

1. Communication hebdomadaire du Gouvernement (p. 2695).

M. Alain Juppé, ministre des affaires étrangères.

MM. Jean de Lipkowski,
Jean-Yves Le Déaut,
Aymeri de Montesquiou,
Jean-Pierre Soisson,
Mme Muguette Jacquaint.

M. le ministre.

2. Convention entre l'Etat et la Banque de France. - Suite de la discussion d'un projet de loi (p. 2702).

Rappels au règlement (p. 2702)

MM. Alain Bocquet, Jean-Pierre Soisson, Didier Migaud, le président.

Suspension et reprise de la séance (p. 2703)

PRÉSIDENTE DE M. JACQUES BRUNHES

QUESTION PREALABLE (p. 2704)

Question préalable de M. Malvy : MM. Augustin Bonrepaux, Philippe Auberger, rapporteur général de la commission des finances ; Henri Emmanuelli, Louis Pierna. - Rejet par scrutin.

DISCUSSION GÉNÉRALE (p. 2709)

MM. Didier Migaud,
Louis Pierna.

Clôture de la discussion générale.

MOTION DE RENVOI EN COMMISSION (p. 2712)

Motion de renvoi en commission de M. Bocquet : M. Rémy Auedé, Mme Muguette Jacquaint, M. Didier Migaud. - Rejet par scrutin.

DISCUSSION DES ARTICLES (p. 2714)

Article 1^{er} et annexe. - Adoption par scrutin (p. 2714)

Après l'article 1^{er} (p. 2715)

Amendement n° 1 de la commission des finances : MM. le rapporteur général, Edmond Alphandéry, ministre de l'économie ; Augustin Bonrepaux. - Adoption par scrutin.

M. le rapporteur général.

Rappels au règlement

MM. René Carpentier, Charles de Courson.

Reprise de la discussion (p. 2716)

Article 2 (p. 2716)

Amendement n° 2 de la commission : MM. le rapporteur général, le ministre. - Adoption par scrutin.

Adoption, par scrutin, de l'article 2 modifié.

VOTE SUR L'ENSEMBLE (p. 2717)

Adoption, par scrutin, de l'ensemble du projet de loi.

3. Ordre du jour (p. 2717).

COMPTE RENDU INTÉGRAL

PRÉSIDENTICE DE M. PHILIPPE SÉGUIN

La séance est ouverte à seize heures.

M. le président. La séance est ouverte.

1

COMMUNICATION HEBDOMADAIRE DU GOUVERNEMENT

M. le président. L'ordre du jour appelle la communication hebdomadaire du Gouvernement et la réponse des groupes.

La parole est à M. le ministre des affaires étrangères.

M. Alain Juppé, ministre des affaires étrangères. Monsieur le président, mesdames, messieurs les députés, il m'a semblé utile de faire rapidement, devant la représentation nationale, le point sur les questions européennes, qu'elles soient strictement communautaires ou d'une portée plus large.

La Communauté européenne a connu, au cours des derniers mois, comme cela a souvent été le cas dans son histoire, une période d'atonie, pour ne pas dire de scepticisme, voire de sinistrose. Cependant, il semble que nous soyons en train d'en sortir après le référendum danois qui a permis au Danemark de ratifier le traité de Maastricht et avec les progrès du processus de ratification dans le dernier pays qui n'a pas encore ratifié, la Grande-Bretagne.

J'étais hier à Londres où j'ai rencontré mon homologue, M. Hurd, qui m'a confirmé qu'il avait bon espoir de voir le processus aboutir avant la fin du mois d'octobre. Les premiers débats à la Chambre des Lords ont été de ce point de vue encourageants.

Toutes les ratifications devraient donc être acquises en octobre, sauf faits nouveaux - de caractère juridictionnel en Grande-Bretagne, puisqu'il n'est pas exclu qu'un recours soit fait devant les tribunaux, ou en Allemagne où la cour de Karlsruhe est saisie.

Si ces ratifications étaient acquises dans le courant du mois d'octobre, il serait sans doute possible de tenir, fin octobre ou début novembre, un Conseil européen exceptionnel, dont l'idée a été lancée, notamment à l'occasion du sommet franco-allemand de Beaune qui s'est tenu il y a quelques semaines. La réunion de ce Conseil européen exceptionnel est fonction de la date d'achèvement du processus de ratification. Si celui-ci devait durer jusqu'au mois de novembre, il y aurait peu de temps, c'est évident, pour qu'un Conseil exceptionnel puisse se réunir avant le Conseil européen normal prévu à Bruxelles pour le mois de décembre.

Ce Conseil exceptionnel, s'il se réunissait, pourrait inscrire à son ordre du jour en premier lieu la mise en œuvre du traité de Maastricht, qui serait par hypothèse ratifié par les Douze et, en deuxième lieu, vraisemblablement, la question des sièges d'un certain nombre d'institutions communautaires - je pense tout particulièrement à l'Institut monétaire européen qui doit entrer en fonctions le 1^{er} janvier 1994 à l'occasion du démarrage de la deuxième phase de l'Union économique et monétaire.

Mais sans doute serait-il opportun que ce Conseil européen se penchât également sur les problèmes de croissance et d'emploi puisqu'à Copenhague il a été confié à la Commission un travail d'approfondissement sur les réflexions présentées par son président.

Le Conseil européen de Copenhague, dont le Premier ministre vous a déjà rendu compte ici même, nous a apporté un certain nombre de sujets de satisfaction.

D'abord, en ce qui concerne le cycle de l'Uruguay et la négociation du GATT, nous avons pu obtenir que soient inscrites dans la déclaration finale du Conseil européen quelques-unes des idées-force qui sous-tendent le mémorandum français - dont vous avez eu largement connaissance - notamment sur trois points.

Premièrement, le fait que les négociations commerciales multilatérales devaient préserver l'identité en Europe a été affirmé. C'est plus qu'une phrase creuse ! Cela signifie que les politiques communes européennes doivent être préservées et qu'un certain nombre de systèmes spécifiques - les subventions et les dispositions audiovisuelles dans le domaine culturel, par exemple - doivent être garantis.

Deuxièmement, il est indiqué que les discussions multilatérales doivent reprendre à Genève sur tous les volets du GATT, y compris sur l'agriculture, afin d'aboutir à un accord global, équilibré et durable. Cette trilogie - accord global, équilibré et durable - figure dans le mémorandum français.

On affirmait très régulièrement que le dossier agricole était clos. Or il est dit très explicitement dans la déclaration finale de Copenhague que ce n'est pas le cas et que ce dossier doit être rouvert.

Troisièmement, il est affirmé que l'on doit évaluer vers un système commercial international, qui permettra d'éviter les pratiques unilatérales dont nous avons eu un nouvel exemple il y a quelques jours avec les mesures prises par les Etats-Unis à l'encontre des exportations européennes d'acier.

Bien sûr, cette déclaration ne nous donne pas que des sujets de satisfaction : elle comporte également des lacunes, des incertitudes, des points d'inquiétude.

Si le dossier de l'agriculture est mentionné comme devant être rouvert, il n'y a pas eu de discussion au fond sur les positions des uns et des autres. La France a rappelé avec vigueur que ce qu'on appelle le « pré-accord » de *Blair House* est totalement inacceptable en l'état.

Nous avons un autre sujet de préoccupation, sur lequel aucun progrès substantiel n'a été marqué à Copenhague : la définition d'un instrument européen de défense commerciale. A cet égard, la position de la France est claire : ou bien toutes les parties à l'accord du cycle de l'Uruguay renoncent à leur arsenal commercial unilatéral - notamment les Etats-Unis par référence à leur fameuse section 301 et à quelques autres dispositions - ou bien la Communauté doit se doter d'instruments de défense commerciale qui lui soient propres.

Je précise qu'elle en dispose déjà : elle peut mettre en place des clauses de sauvegarde et des dispositions anti-dumping ; ce qui pêche, c'est la procédure, puisque la Commission, qui a la capacité de prendre les décisions, doit

recueillir l'accord du Conseil des ministres à la majorité qualifiée, ce qui prend parfois des semaines, pour ne pas dire des mois, alors que, en ce domaine, la rapidité de réaction est primordiale.

D'où le projet de règlement qui est en cours de discussion devant le Conseil des ministres et qui permettrait d'inverser la charge de la preuve, si je puis dire, et autoriserait la Commission à prendre des mesures de défense commerciale, sauf opposition du Conseil. Mais ce texte est bloqué du fait de l'opposition d'un certain nombre de nos partenaires. Nous n'avons pas encore pu obtenir qu'il soit débloqué.

J'en viens à notre deuxième sujet de satisfaction : la conférence sur la stabilité en Europe.

Le Premier ministre en a lancé l'idée dans sa déclaration de politique générale au mois d'avril dernier. Depuis lors, nous y avons beaucoup travaillé. La curiosité est forte chez nos partenaires et dans nombre de pays d'Europe centrale et orientale. A Copenhague, les Douze ont décidé de faire leur proposition et d'utiliser, dès que le traité de Maastricht aura été ratifié, les procédures de la politique extérieure et de sécurité commune, ce que, dans le jargon inimitable de Bruxelles, on appelle la « PESC », faisant en sorte que l'une des premières actions communes soit précisément la conférence sur la stabilité en Europe.

Plus précisément, le Conseil européen de Copenhague a chargé les ministres des affaires étrangères des Douze de lui remettre un rapport en vue de la mise en œuvre de la proposition française. La conférence sur la stabilité en Europe pourrait voir le jour au début de l'année prochaine. C'est le prochain Conseil européen de Bruxelles qui sera saisi de ce rapport.

Il est un troisième point, à propos duquel j'hésiterai à parler de satisfaction, vu la gravité de la tragédie et l'incapacité, il faut bien le dire, de la communauté internationale à régler la situation : je veux parler de l'ex-Yougoslavie.

Nous avons eu malgré tout confirmation de la ligne adoptée depuis trois mois par les Douze, sous l'impulsion de la France et de la Grande-Bretagne, et sur laquelle j'ai eu l'occasion de m'exprimer à plusieurs reprises devant vous.

Allant un peu plus loin, les Douze ont décidé de répondre « positivement » - le mot figure dans la déclaration finale - à l'appel du secrétaire général des Nations unies qui souhaitait disposer des moyens en troupes et en argent pour concrétiser les fameuses « zones de sécurité » instituées par la résolution 836 du Conseil de sécurité à l'initiative de la France.

De ces zones, on a dit beaucoup de mal : on les a qualifiées de réserves d'Indiens, ou d'autres noms du même genre. Je constate aujourd'hui que tout le monde, à commencer par le président Izetbegovic lui-même, lorsqu'il est venu à Paris récemment, demande qu'elles deviennent une réalité. Tout est prêt sur le papier pour qu'il en soit ainsi. Toutes les résolutions ont été votées par le Conseil de sécurité des Nations unies et par le Conseil atlantique qui, à Athènes, a apporté sa protection aérienne à ces zones. Il faut maintenant passer aux actes. C'est ce que le Conseil européen a essayé de faire en invitant ses Etats membres à répondre aux appels du secrétaire général des Nations unies.

Pour l'instant, la France a été la seule, il faut bien le reconnaître, à mettre ses actes en conformité avec ses déclarations. Nous avons fait savoir à M. Boutros-Ghali que nous étions prêts à dégager, pour Sarajevo, un contingent de 1 200 hommes supplémentaires, ce dont vous avez été informés la semaine dernière.

Je rappelle que le secrétaire général des Nations unies a pris la décision de confier à un officier général français le commandement d'ensemble de la FORPRONU sur tout le territoire de l'ex-Yougoslavie.

Quatrième sujet de satisfaction : de grands progrès ont été accomplis en ce qui concerne les relations de la Communauté avec les pays d'Europe centrale et orientale - les PECO, comme l'on dit désormais. Je voudrais souligner ce point, passé inaperçu vu l'importance des autres sujets traités à Copenhague.

Sur ce point, des décisions essentielles ont été prises.

Ainsi, pour la première fois, les Douze ont très clairement déclaré qu'ils partageaient l'objectif d'adhésion des PECO à la Communauté. Jusqu'alors, ils avaient pris acte de ce désir, mais jamais il n'avait été dit que les PECO avaient vocation à devenir membre de l'Union européenne. C'est là un signal très important.

La France a participé à l'élaboration de cette initiative communautaire. C'est elle qui, en particulier, a émis l'idée de critères permettant de juger le moment où ces pays seront effectivement en mesure de rejoindre la Communauté. Il faut bien s'entendre : il ne s'agit pas de faire une manœuvre dilatoire, mais d'aider les pays d'Europe centrale et orientale, de les guider sur le chemin de l'adhésion, en les informant des conditions que nous leur posons afin que, peu à peu, ils puissent se mettre en situation d'y satisfaire.

Une deuxième décision a été prise à Copenhague : la mise en place d'un dialogue politique très nourri avec les pays d'Europe centrale et orientale, qui seront désormais associés très régulièrement à nos réunions, qu'il s'agisse des réunions des chefs d'Etat et de gouvernement, des réunions de ministres, ou des réunions de directeurs politiques. Des rencontres régulières auront également lieu avec la présidence et la Commission.

Il a été en outre décidé d'accélérer l'ouverture commerciale de la Communauté par rapport au calendrier qui était prévu dans les accords intérimaires d'association. Nous avons signé avec les PECO des accords d'association, qui prévoyaient des mesures de caractère commercial. Nous avons décidé d'en accélérer la mise en œuvre, en prenant bien sûr un certain nombre de précautions et en maintenant des clauses de sauvegarde, notamment en ce qui concerne le refus de la transformation des contingents d'importation en plafonds d'importation, laquelle avait été à un moment envisagée. De plus, s'agissant du cumul des règles d'origine, c'est une position prudente qu'il convient de garder.

Enfin, les Douze ont décidé d'accentuer leur assistance technique aux pays d'Europe centrale et orientale et de l'orienter davantage vers les infrastructures en utilisant les crédits prévus dans le budget communautaire au titre du programme Phare.

Voilà rappelées quelques-unes des décisions du Conseil européen de Copenhague qui, malgré ses lacunes et ses imperfections, a été, de notre point de vue, un bon sommet, dans la mesure où il a permis à la France d'exprimer plusieurs de ses préoccupations et de faire « endosser », si je puis m'exprimer ainsi, un certain nombre de ses initiatives ou de ses propositions.

Que dire du programme de travail des prochaines semaines en matière européenne ? Je me bornerai à évoquer deux sujets, mais sans doute serai-je amené à en traiter d'autres en répondant à vos questions.

Je parlerai d'abord des progrès de la négociation commerciale du GATT. Le prochain rendez-vous aura lieu à Tokyo, où plusieurs pays membres de la Communauté et la Commission elle-même se réuniront les 7, 8 et 9 juillet.

A cet égard, il faut reconnaître que les choses ne se présentent pas très bien. Une réunion de l'institution que l'on appelle la « quadrilatérale », rassemblant les Etats-Unis, le Canada, la Communauté et le Japon, s'est tenue à la fin de la semaine dernière à Tokyo pour préparer le sommet. Elle n'a pas abouti à un accord. On a même assisté à un durcisse-

ment des positions américaine, japonaise et communautaire. Les interventions très fortes que nous avons faites auprès de la Commission et du commissaire compétent ont été pour l'instant entendues. La Commission a donc tenu bon sur un certain nombre de points qui nous paraissent essentiels.

A Bruxelles, le 2 juillet, c'est-à-dire vendredi prochain, les ministres entendront le compte rendu que les commissaires compétents leur feront de la « quadrilatérale ». Notre intention est de donner à la Commission un mandat de négociation très précis et très directif. Ce mandat doit notamment rappeler qu'aucune étape nouvelle ne peut être franchie dans la discussion tant que les mesures de rétorsion unilatérales que j'ai évoquées tout à l'heure sur l'acier n'auront pas été rapportées.

Nous souhaitons également que l'on s'en tienne à Tokyo au texte de Copenhague et à la réaffirmation des principes que j'ai rappelés, et qu'on renvoie le plus vite possible la négociation à la réunion de Genève, puisque c'est là qu'elle peut revêtir un caractère véritablement multilatéral, compte tenu des sujets traités et de la participation de l'ensemble des pays concernés.

En tout cas, nous avons clairement fait comprendre, et nous ferons clairement comprendre, vendredi, à la Commission, qu'il ne saurait être question pour nous, le 7 juillet au matin, d'endosser à Tokyo un accord conclu dans le cadre de la « quadrilatérale » dans la nuit du 6 au 7, comme il en est question aujourd'hui.

A Tokyo, les Douze ne seront pas représentés. Il importe donc de réaffirmer que le pouvoir de décision finale, avant de s'engager sur des projets importants, appartient au Conseil des ministres.

L'autre grand sujet que nous aurons à examiner au cours des prochains mois, c'est le dossier de l'élargissement. Les négociations avancent avec les quatre candidats que vous connaissez : la Suède, la Norvège, la Finlande et l'Autriche. J'ai eu moi-même l'occasion de m'en assurer hier soir en recevant mon homologue autrichien qui m'a tenu au courant des progrès de la discussion.

L'objectif réaffirmé à Copenhague est un élargissement au 1^{er} janvier 1995. Il faut bien voir dans quel esprit nous avons accepté que cette date figure dans la déclaration finale. Il ne s'agit pas d'un butoir, mais d'un objectif, et la condition essentielle c'est que les négociations soient bonnes et qu'elles permettent en particulier d'obtenir que les nouveaux pays prennent à leur compte l'ensemble de l'acquis communautaire, sous réserve de quelques exceptions ou de quelques dérogations peu nombreuses et de durée limitée.

La grande question qui se pose, et je sais que plusieurs d'entre vous y tiennent beaucoup, c'est de savoir dans quels termes, à quel moment, sera posé le problème de l'évolution des institutions communautaires à la lumière de ce processus d'élargissement. Nous avons commencé à en parler. De ce point de vue, le sommet de Copenhague, là encore, n'a pas été pleinement satisfaisant dans la mesure où il nous enferme dans les déclarations de Lisbonne et d'Edimbourg, mais les idées cheminent malgré tout sur ce plan.

Il y a deux écueils à éviter. Premier écueil : le *statu quo* pur et simple ou, plus exactement - l'image est peut-être inexacte, que les mathématiciens veuillent bien m'en excuser -, l'homothétie qui consisterait à étendre aux nouveaux pays dans les traités d'adhésion, par une simple règle de trois, les droits de vote ou les sièges à la commission qui reviennent aux pays déjà membres. Cela aboutirait, en réalité, à une paralysie des institutions communautaires.

Second écueil : le grand bouleversement et la réouverture des débats théologiques sur la nature des institutions communautaires. Le travail que nous avons donc à faire dans les prochains mois est d'identifier les réformes mini-

males absolument nécessaires au bon fonctionnement de la Communauté.

J'en citerai trois.

La première, c'est la pondération des votes au sein du Conseil des ministres. On ne peut pas imaginer que les pays contributeurs nets puissent être mis en minorité par des pays qui seraient exclusivement dépensiers. Ce serait un processus de décision budgétaire aberrant.

La deuxième réforme est relative à l'organisation de la présidence et de la troïka. On peut difficilement imaginer qu'aucun des grands pays de la Communauté ne figure, pendant plusieurs semestres ou plusieurs années, dans la troïka présidentielle.

Enfin, troisième réforme, l'organisation de la commission elle-même. La question se pose.

Tel est, sur ces quelques sujets, notre calendrier de travail.

Je voudrais conclure en rappelant très simplement quelques lignes de force de la politique européenne de notre gouvernement.

D'abord, marquer sans doute plus que par le passé que le centre de décision doit être au conseil des ministres. Nous y sommes particulièrement vigilants dans l'affaire du GATT.

Ensuite, mieux affirmer l'identité de la Communauté et sa capacité d'initiative. Nous l'avons fait, là encore, dans l'affaire du GATT grâce à l'initiative de M. Balladur sur la stabilité en Europe.

Enfin, alier, par étapes et en ménageant les transitions nécessaires, vers la grande Europe seule à même de répondre aux attentes des nouvelles démocraties et de créer, sur notre continent, un véritable pôle de stabilité. (*Applaudissements sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.*)

M. le président. Pour le groupe du Rassemblement pour la République, la parole est à M. Jean de Lipkowski.

M. Jean de Lipkowski. Monsieur le ministre, je vous ai écouté avec l'attention que vos propos méritent et, sur bien des sujets, je vous apporte l'accord de notre groupe.

Il en va ainsi de la proposition de conférence de stabilité en Europe de même de votre attitude à l'égard du drame de la Bosnie. Dans cette affaire où l'Europe aboulique est apparue comme ce personnage de Cocteau qui s'écriait : « Puisque ces mystères nous dépassent, fignons d'en être les organisateurs », la France a au moins sauvé l'honneur en étant le premier contributeur du contingent armé sur le terrain.

Mais, monsieur le ministre, allons droit au but. Il s'agit des questions communautaires. Vous avez parlé de Copenhague et il est de bonne tradition de se féliciter des résultats obtenus : je n'ai jamais vu de participants à ce genre d'exercice dire qu'ils ont siégé pour rien et que les discussions ont été superficielles et décevantes. Chacun se félicite toujours des excellents pas en avant accomplis, même quand il ne s'est rien passé. Certes, je n'irai pas jusqu'à dire qu'il ne s'est rien passé...

M. Jean-Yves Le Daut. Presque !

M. Jean de Lipkowski. Cependant le sommet de Copenhague me paraît être celui des vœux pieux et des arrière-pensées contradictoires.

Je ne vous fais pas de procès. Ce n'est pas votre fait si ce sommet donne cette impression. La France a eu le mérite, et vous l'avez rappelé - dans le droit-fil des déclarations d'investiture de M. Balladur -, de poser pour la première fois le problème de la préférence communautaire et de l'identité européenne, notamment économique. Vous avez développé vos positions sur le GATT en soulignant que, sans tomber

du tout dans le protectionnisme, nous ne pouvions plus sacrifier nos emplois face à des concurrences déloyales.

Sur ce problème de la condamnation d'un libre-échange absolu et intégral, vous vous félicitez d'avoir été entendu en citant le communiqué final où certaines de nos thèses ont été reprises.

Je voudrais apporter quelques bémols à votre optimisme. Oui, c'est vrai, vous avez bien posé les problèmes, mais les arrière-pensées de nos partenaires demeurent - d'ailleurs vous l'avez dit vous-même. Ce n'est pas parce que la Grande-Bretagne et l'Allemagne ont consenti à ce communiqué qu'elles vont brusquement opérer un virage à 180 degrés et changer leurs dogmes sur le libre-échange sans contrainte. Ne soyons pas dupes. Le mérite de la France a été de poser les problèmes, mais elle n'est pas au bout de ses peines pour convaincre ses partenaires. Le chemin est encore long. Que notre diplomatie ne se contente pas de ces sommets des bonnes intentions ou de concessions de forme - d'ailleurs démenties par le président de la commission qui préconise, lui, une « Europe plus ouverte » - et reste dans le droit-fil de la ligne définie par M. Balladur qui a posé le problème en disant que l'Europe ne devait pas être ouverte à tous les vents.

Nous demandons que la diplomatie française procède donc dès que possible aux clarifications nécessaires avec nos partenaires sur les finalités de la construction européenne, qu'il s'agisse de l'Europe économique ou de l'Europe politique.

Je sais bien que, d'après Talleyrand, il n'y a pas de bon accord sans une dose certaine d'ambiguïté. Mais, dans le cas présent, la dose est largement dépassée et l'Europe risque de mourir d'une overdose d'ambiguïtés. Nous ne pouvons pas continuer à cheminer vers une construction en pleine mutation sans savoir la nature exacte de ce que nous construisons.

En clair, nous sommes parvenus à un stade où il est temps de poser à nos partenaires les questions fondamentales : de quelle Europe économique voulons-nous ? De quelle Europe politique voulons-nous ? Et ce n'est pas un vague communiqué qui constitue l'explication que nous souhaitons. Je sais bien que ce n'est pas facile, parce que l'Europe est divisée, et c'est pour cela qu'il n'y a pas de politique commune. Il y a l'Europe du Nord entre libre-échangistes et l'Europe du Sud. Nous ne sommes pas isolés, en réalité nous sommes majoritaires mais victimes d'une minorité qui utilise le blocage de la majorité qualifiée pour s'opposer à ceux qui, comme la France, veulent préserver la personnalité économique de l'Europe. Résultat : cette division est très préjudiciable à nos intérêts.

J'en donnerai un seul exemple : le problème des quotas nationaux. Depuis l'entrée en vigueur de l'Acte unique, qui implique une libre circulation, les Etats membres ont été incapables de se mettre d'accord sur les propositions de la commission visant à supprimer les quotas nationaux pour les remplacer par des quotas communautaires à l'importation. Nous sommes dans la même problématique que Schengen. On a dû renoncer à Schengen parce qu'il n'y avait pas de contrôles aux frontières extérieures. Le principe est ici le même puisque le maintien des quotas nationaux nous interdit de vérifier s'il n'y a pas de détournements de trafic. Et à cause de ces Etats libre-échangistes nous en sommes toujours au stade d'une Europe ouverte à tous les vents, les quotas nationaux n'étant que des remparts de papier contre l'envahissement de produits extérieurs, je n'ai pas peur de le dire.

En réalité, cette discussion sur les quotas communautaires révèle le vide politique d'une division profonde de la Communauté entre libre-échangistes et partisans d'une politique commerciale organisée. Et comme les Etats-Unis

savent parfaitement jouer les divisions de l'Europe pour l'affaiblir, comme en témoigne le récent accord germano-américain sur les télécommunications, l'Europe ne pèse plus rien dans les négociations internationales alors qu'elle est la plus grande entité économique mondiale.

Pour vous aider modestement, monsieur le ministre, à définir cette Europe économique que nous voulons, la délégation de l'Assemblée nationale pour les communautés européennes m'a chargé d'établir un rapport relatif à nos propositions en matière de politique commerciale commune - vous ne le lirez pas mais je pense que vos collaborateurs vous en feront une synthèse - et dont je vous donnerai simplement les grandes lignes, car M. le président commence à s'impatienter.

La Communauté est l'ensemble économique le plus ouvert du monde et c'est la seule entité à respecter pleinement les règles du GATT alors que tous les autres trichent. Avec le marché unique, nous avons accepté de voir la préférence communautaire s'affaiblir toujours davantage. Nous en sommes venus à abandonner la conception d'un marché commun. Union douanière pour dériver vers une zone de libre-échange.

Or c'est justement par refus à ces zones de libre-échange que le général de Gaulle s'était opposé à l'entrée de la Grande-Bretagne dans le marché commun. (*Applaudissements sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et sur plusieurs bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.*)

Et c'est pourtant exactement dans ce sens que nous sommes en train de dériver. A l'issue de ce processus, l'Europe communautaire aura perdu son identité économique pour se fondre dans un système mondial où la législation la plus libérale fera la loi. En clair, les cartes sont truquées. La défense du libre-échange intégral dont le GATT proclame le principe est un marché de dupes pour une Communauté seule partenaire honnête dans cette partie où les autres acteurs trichent.

En effet, comment lutter contre le Japon qui, lui, n'a pas de droits de douanes mais qui interdit l'accès à son marché intérieur par des mesures anti-dumping économique, ce que nous proposons ?

Mme Muguette Jacquaint. Très bien !

M. Jean de Lipkowski. Pour lutter contre les Etats-Unis qui procèdent à coup d'ultimatum et disposent d'un dispositif remarquable pour protéger les secteurs de l'économie américaine, nous devons nous doter d'armes de dissuasion, de même nature que les leurs, notamment la section 301, et opposer un *Buy european act* au *Buy american act*.

M. le président. Veuillez conclure, monsieur de Lipkowski.

M. Jean de Lipkowski. Je termine, monsieur le président.

S'agissant du dumping social, il est inadmissible que certains pays continuent à faire travailler des travailleurs à bas salaires dans des conditions scandaleuses. Nous proposons une taxe compensatoire sur les produits provenant de ce dumping social dont le produit serait affecté à des programmes de développement pour les pays du Sud et d'Europe centrale. (*Applaudissements sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et sur plusieurs bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.*)

Nous proposons également d'instaurer un correctif monétaire pour les importations provenant des pays pratiquant un cours du change volontairement bas.

Il reste que le GATT a trouvé ses limites. Il faut lui substituer une véritable organisation mondiale du commerce.

Enfin, monsieur le ministre, le moment est venu de demander : quelle Europe politique voulez-vous ? Vous ne

pouvez plus continuer à cheminer dans la nuit surtout dans la perspective de l'arrivée, en 1995, de nouveaux membres.

Mme Muguette Jacquaint. Très bien !

M. Jean de Lipkowski. Vous devez avoir le courage d'appeler un chat un chat, une confédération une confédération et une fédération une fédération. Or, vous êtes en train de créer un véritable monstre où l'exécutif et le législatif sont mélangés, puisque le Conseil des ministres est à la fois exécutif et législatif, et où la Commission, du fait de la division de ses membres, se conduit en exécutif alors qu'elle ne doit être qu'un exécutant.

Nous vous demandons encore une chose, monsieur le ministre,...

M. le président. C'est la dernière !

Mme Muguette Jacquaint. C'est très intéressant !

M. Jean de Lipkowski. ... c'est de convoquer très rapidement une conférence avec nos partenaires pour vous expliquer sur ces deux thèmes : quelle Europe politique voulez-vous ? Quelle Europe économique voulez-vous ? Voulez-vous une Europe européenne ou un vague ensemble noyé dans le commerce international et dans le méli-mélo politique ? Si vous ne le faisiez pas, monsieur le ministre, alors craignez que cette Europe blessée ne meure aux bords où vous l'auriez laissée. *(Applaudissements sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et sur quelques bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.)*

Mme Muguette Jacquaint et M. André Gérin. Bravo !

M. le président. Pour le groupe socialiste, la parole est à M. Jean-Yves Le Déaut.

M. Jean-Yves Le Déaut. Monsieur le président, monsieur le ministre, je vais essayer de m'en tenir à mon temps de parole de cinq minutes car beaucoup de bonnes choses viennent d'être dites pour mon prédécesseur. *(« Ah ! » sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République.)*

Mme Muguette Jacquaint. Tout à fait !

M. Charles Erhmann. Il y a consensus !

M. Jean-Yves Le Déaut. Vous dites, monsieur le ministre, que Copenhague était un bon conseil parce que l'initiative de croissance européenne décidée à Edimbourg a été confirmée ou parce que la France a obtenu certaines satisfactions sur le GATT.

J'apporterai moi aussi un bémol à votre optimisme, pour reprendre les termes de M. de Lipkowski, car certains de nos partenaires ont sans doute des arrière-pensées. La preuve en est que l'optimisme du 24 juin s'est transformé en pessimisme le 29 juin, si j'en juge par vos propos récents. Certaines déclarations contradictoires sont intervenues puisque, apparemment, M. Balladur ne veut pas aller « parader » à Tokyo. *(Exclamations sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.)*

M. Eric Raoult. Cela veut-il dire que le Président parade ? *(« Le Président parade ! » sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République.)*

M. Jean-Yves Le Déaut. Depuis Copenhague certaines divergences se sont donc manifestées entre nos partenaires, et les Européens ne parleront pas d'une seule voix à Tokyo.

C'est sans doute ce que vous avez voulu dire et ce que M. de Lipkowski a essayé de traduire.

Mme Suzanne Sauvaigo. Il a réussi lui !

M. Jean-Yves Le Déaut. La démocratie et la diplomatie, c'est la négociation.

M. Eric Raoult. Et Le Déaut la gaffe !

M. Jean-Yves Le Déaut. Non, monsieur Raoult. Je sais ce que vous voulez dire, mais il y a quelque temps encore, M. Balladur devait aller à Tokyo.

Nous accumulons les difficultés avec l'Allemagne sur les taux d'intérêt, sur l'ex-Yougoslavie, sur l'accès aux marchés publics communautaires, sur Schengen, et l'accord germano-américain en matière de télécommunications est bien la preuve que les Allemands ne se comportent pas en tant que membres de la Communauté européenne puisqu'ils négocient séparément avec les États-Unis.

Or, monsieur le ministre, on ne peut pas à la fois désigner des adversaires et avoir une politique européenne commune.

Vous dites que le GATT a stimulé la réflexion sociale, mais pour se faire entendre à Copenhague ou à Tokyo, il faut parler d'une seule voix. Et à cet égard, à qui se référer ? A M. Madelin, ministre des entreprises et du développement économique, qui souhaite profiter de la crise pour abaisser la couverture sociale ou à M. Giraud qui souhaite, avec raison, que l'ONU se saisisse des problèmes de délocalisations vers les pays où la main-d'œuvre est peu payée ?

M. Eric Raoult. Hors sujet !

M. Jean-Yves Le Déaut. Non, ce n'est pas hors sujet ! Des divergences existent entre les Douze mais aussi en France sur la position à adopter face à certains problèmes sociaux.

Vous nous dites, monsieur le ministre, qu'au sommet de Copenhague les Douze ont adopté une déclaration favorable à l'adhésion des pays d'Europe centrale et orientale qui auraient donc vocation à devenir membres. Il faut être clair. De quel ensemble auraient-ils vocation à devenir membres ? Ne conviendrait-il pas de fixer des règles communes avant d'élargir le nombre des membres de la Communauté ?

Enfin, vous venez d'indiquer qu'il faut une action communautaire pour affronter des négociations sur le cycle de l'Uruguay. On n'a jamais autant parlé, dans la majorité actuelle, de préférence communautaire, d'instrument commun,...

M. Arnaud Lopercq. Pendant dix ans, on en a peu parlé !

M. Jean-Yves Le Déaut. ... de défense commerciale et d'identité européenne. Comment peut-on négocier alors que des barrières monétaires et tarifaires, au niveau de l'acier notamment, sont actuellement mises en place par les Américains ? La Communauté peut-elle envisager, dans le cadre du G7, une discussion à Tokyo avec les différents partenaires au niveau mondial sans une levée préalable des sanctions américaines sur les échanges ?

M. Arnaud Lopercq et M. Romy Houssin. Mais Mitterrand y sera !

M. Jean-Yves Le Déaut. Ces remarques montrent le décalage qui existe entre la déclaration optimiste sur le sommet de Copenhague et la situation réelle des Douze, car l'Europe ne parle pas d'une seule voix. Il faut donc, dans un premier temps, essayer de savoir quelle Europe nous voulons construire et sur quelles bases. Tant que les Européens ne seront pas unis face à leurs partenaires, nous ne pourrons jamais dire que les intérêts de la France ont été conservés dans une négociation internationale. *(Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.)*

M. le président. Pour le groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre, la parole est à M. Aymeri de Montesquiou.

M. Aymeri de Montesquiou. Monsieur le ministre, nous partageons votre espoir que le traité de Maastricht soit bien ratifié, car il permettra sans doute de résoudre de nombreux problèmes.

Nous approuvons le projet de règlement définissant les nouvelles relations entre la Commission et le Conseil des

ministres, car c'est certainement là que se situera la « force de frappe » nécessaire pour répondre aux pressions américaines et japonaises.

Nous sommes également d'accord sur l'établissement du pacte de stabilité européenne, car l'avenir de la sécurité de l'Europe centrale et orientale nous inquiète. De même, nous soutenons le projet de modification préalable de l'institution, car on ne saurait imaginer une Europe composée de pays qui s'agglutinent et qui deviendrait beaucoup plus une entité économique que politique.

Sur le problème yougoslave, nous vous suivons, mais nous nous interrogeons : augmenter nos effectifs en Yougoslavie, c'est bien, mais pour quels objectifs ? Humanitaires, militaires ? Là-bas, nous accumulons des troupes, mais elles sont impuissantes, et nous ressentons tous un peu de honte.

Vous allez vous rendre au sommet du G7. La France y fera entendre une tonalité différente. Nous approuvons le ton de M. Balladur face aux Américains, car il est inadmissible que ce pays adopte des positions unilatérales dans un contexte multilatéral.

Par ailleurs, nous nous réjouissons de la baisse des taux que la politique économique du Gouvernement a engendrée.

Le sommet de Copenhague est un vrai succès. Nous étions totalement isolés ; désormais, nous avons des alliés - les pays du Sud, mais aussi la Belgique, et peut-être bientôt l'Allemagne, je l'espère -, sans lesquels l'Europe serait devenue la proie des théologiens du libre-échange.

Cela dit, je suis un peu plus pessimiste que vous, monsieur le ministre, pour ce qui a trait à la situation économique. Le taux de la production industrielle allemande a baissé de 8,3 p. 100, celui de la France de 5,2 p. 100, alors que les taux au Japon et aux États-Unis augmentent fortement - de près de 3 p. 100. Quelles en sont les causes ? Certainement l'inorganisation du commerce international ; et je ne suis pas certain que nos intérêts soient bien défendus au niveau européen.

M. Arnaud Laperq. M. Delors !

M. Aymar de Montesquiou. Votre politique s'appuie sur l'axe franco-allemand. Je ne suis pas certain non plus qu'il soit vraiment fort. On voit la rebuffade qu'a encourue M. Alphandéry - nous la regrettons -, on voit l'accord entre ATT et Bundespost. Si l'on pouvait imaginer qu'il y avait cet accord entre MCI et British Telecom, nous sommes extrêmement déçus de la faiblesse allemande, et nous ne comprendrions pas qu'elle s'appuie sur ce « trépied » de 1954.

La baisse des taux allemands, nous l'attendons toujours. Même si les taux français sont inférieurs aux taux allemands - et c'est une première -, comment notre économie peut-elle résister dans la compétition internationale, face à des taux américains, japonais ou britanniques deux fois moins élevés ?

Avec les Japonais, dont nous constatons l'impavidité souriante, notre déficit commercial augmente. Nous avons là une arme, un levier formidable : nous pouvons fragiliser leur économie, puisque l'Europe est l'un de leurs principaux débouchés.

Il en va de même avec les Américains ; et là, notre levier est aussi politique. La France a accepté avec réticence les récents bombardements sur Bagdad. Nous sommes solidaires et c'est normal, car nous avons combattu Saddam Hussein. Mais ne pensez-vous pas qu'une telle action aurait dû être décidée dans le contexte de l'ONU ?

Monsieur le ministre, nous souhaitons, comme vous, une Europe solidaire, ouverte, mais qui ne soit pas offerte.

(Applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.)

M. Alain Bocquet. Des mots !

M. le président. Pour le groupe République et Liberté, la parole est à M. Jean-Pierre Soisson.

M. Jean-Pierre Soisson. Définir une nouvelle organisation pour les échanges qui permette aux pays développés de préserver la protection sociale dont bénéficient leurs salariés et intégrer les questions monétaires et sociales dans les réflexions sur le commerce international, tel est l'objectif du Gouvernement. C'est le nôtre.

J'ai approuvé le mémorandum français sur les négociations du GATT. Nous devons tendre à la création d'une organisation mondiale du commerce et à la limitation des dérogations nationales, telles que les États-Unis pratiquent.

Le Gouvernement actuel inscrit son action dans le cadre défini par le gouvernement précédent.

Mais vous avez commis une erreur de parcours, monsieur le ministre, en ratifiant, le 9 juin, lors de la réunion du conseil des affaires générales de la Communauté, l'accord de Blair House sur les oléagineux. *(Protestations sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.)*

M. Jacques Myard. Cela n'a rien à voir.

M. Jean-Pierre Soisson. Vous l'avez fait sans contrepartie, au début de la négociation, sans attendre son issue.

Mme Muguette Jacquaint. Eh oui !

M. Jean-Pierre Soisson. Les Américains contestent à Genève les pratiques européennes pour le soja. Ils introduisent un panel devant les instances du GATT. Et la Communauté européenne s'incline.

Les Américains ne respectent pas les règles du GATT pour les produits de substitution aux céréales, notamment pour le gluten de maïs. Et la Communauté européenne est incapable d'une réaction commune.

Les Américains majoritent de 100 p. 100 le prix des aciers français qu'ils importent. Ce n'est pas acceptable.

Nous réclamons des règles du jeu claires. On ne peut vouloir un accord multilatéral - tous les groupes de cette assemblée en conviennent - tout en conservant des procédures unilatérales. Et dans cette action, nous devons tous vous soutenir.

Mais vous conduisez une partie difficile, d'autant plus incertaine que vous avez renoncé à utiliser l'arme que la France possédait et vous êtes aujourd'hui conduit à durcir votre position parce que le 9 juin vous avez lâché. *(Exclamations sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République.)*

Vous pratiquez une politique du *stop and go*. Elle n'est pas, reconnaissez-le, exempte de maladresse. *(Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste et divers bancs du groupe République et Liberté. - Exclamations sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République.)*

M. le président. Pour le groupe communiste, la parole est à Mme Muguette Jacquaint.

Mme Muguette Jacquaint. Monsieur le président, monsieur le ministre, mes chers collègues, nous ne sommes pas les seuls à le dire - M. de Lipkowski l'a rappelé - le Gouvernement va de conseil européen en sommet du G7 sans que se dessine une véritable politique économique et commerciale de la France.

Le Gouvernement ne manque pas d'en appeler à la « solidarité européenne » voire à l'« identité européenne » pour défendre les intérêts du pays ; qu'en est-il réellement ?

Prenons un exemple.

L'Allemagne a, en toute discrétion et contre toute solidarité européenne, signé avec Washington le 10 juin dernier un accord commercial séparé dans le domaine des télécommunications.

Rappelons que notre assemblée votait, le 27 novembre dernier, contre l'avis des députés communistes, un projet de loi ouvrant les marchés publics à la concurrence. Timidement, mais pour la première fois, une préférence communautaire semblait exister dans le dispositif européen.

Le texte de loi précise : « Une offre communautaire est considérée comme équivalente par rapport à des offres "extérieures" et doit être retenue tant que son prix n'excède pas plus de 3 p. 100 ceux des offres extérieures. » Il faut comparer cette prétendue préférence communautaire à ce qui se fait ailleurs. L'Association européenne de libre échange a fixé le pourcentage à 10 p. 100 et les Etats-Unis à 25 p. 100 ! Mais ce n'est pas encore assez pour les Etats-Unis qui ont dénoncé cet accord avec le succès que l'on sait auprès des Allemands.

Monsieur le ministre, que répondez-vous ?

Le ministre délégué aux affaires européennes déclarait récemment à la délégation de l'Assemblée nationale pour les Communautés européennes : « Cette situation était inacceptable et totalement contraire à l'idée que la France se fait de la Communauté et a souhaité qu'elle soit rapidement éclaircie, sans quoi la France l'évoquera lors du conseil de Copenhague. »

Depuis, plus rien !

Au nom des accords européens, la France ouvre une nouvelle fois ses marchés publics - en 1989 ils représentaient tout de même 404 milliards de francs -, alors que ces partenaires foulent aux pieds les accords passés. Puisque l'accord est rompu par l'Allemagne, la France doit suspendre l'ouverture de ses marchés publics à la concurrence.

Au terme du conseil européen de Copenhague, le Gouvernement français a publiquement déclaré qu'un accord sur le GATT devrait être conclu avant la fin de l'année. En même temps, il ne se passe pas une semaine sans que ce même gouvernement ne dénonce le contenu de l'actuel accord.

Que s'est-il dit à Copenhague ou ailleurs pour que l'accord du GATT puisse être considéré à terme comme acceptable ? Après l'accord sur les oléagineux, la France s'apprête-t-elle une nouvelle fois à capituler ? Quand le Gouvernement osera-t-il utiliser son droit de veto, c'est-à-dire son droit de défendre les intérêts vitaux de notre pays ?

M. Louis Pierno. Très bien !

Mme Muguette Jacquaint. Mais plus que l'*Uruguay round*, c'est le GATT en tant qu'institution internationale qu'il faut profondément transformer. Les échanges commerciaux internationaux doivent reposer sur le respect des intérêts des peuples de chaque pays et non sur la domination des plus puissants. Le GATT doit être dépassé ; tel qu'il est, il ne peut permettre un accord respectant les intérêts de la France. *(Applaudissements sur les bancs du groupe communiste.)*

M. le président. La parole est à M. le ministre des affaires étrangères.

M. le ministre des affaires étrangères. Monsieur le président, je m'efforcerai de répondre brièvement aux interventions des orateurs des groupes.

M. de Lipkowski a lui-même répondu à la question qu'il se posait - ou à la critique qu'il m'adressait. Après avoir commencé par déclarer que tout ministre des affaires étrangères rentrant d'un conseil européen se félicitait, se congratulait, il a émis des réserves sur ce conseil de Copenhague,

ajoutant à mon adresse : « Vous l'avez dit vous-même ». On ne saurait mieux dire !

J'ai déclaré, en effet, à cette tribune, il y a quelques minutes, que, effectivement, tout n'était pas satisfaisant et que nous n'avions pas dissipé certaines divergences de fond avec nos partenaires. Je pense en particulier à ce qui concerne l'instrument de défense commerciale européenne. Vous m'avez entendu.

Vous avez ajouté, monsieur de Lipkowski, que nous ne pouvions plus cheminer dans la nuit. Je vous rassure tout de suite, ce n'est pas ce que je fais : je sais parfaitement où je vais en matière de construction européenne.

Mme Muguette Jacquaint. Pas sûr !

M. le ministre des affaires étrangères. Le problème, c'est que tout le monde ne veut pas aller dans le même sens, et c'est ce qui rend les choses difficiles. Je peux ici ester pour moi-même, pas pour l'Allemagne, pas pour la Grande-Bretagne.

Des frictions avec l'Allemagne, dites-vous, monsieur Le Déaut ? Mais les trente ans pendant lesquels l'entente franco-allemande a été le pilier de la construction européenne ont été trente années de friction !

M. Jean-Yves Le Déaut. Non.

M. le ministre des affaires étrangères. Il y a une entente profonde, vitale pour la construction européenne,...

M. Alain Bocquet. Et la téléphonie ?

M. le ministre des affaires étrangères. ... et des divergences d'intérêt sur tel ou tel point. Il en a toujours été ainsi, et cela continuera. Nous nous efforcerons évidemment de réduire les divergences. Rien ne pourra mettre en cause cette entente fondamentale pour la construction européenne.

Mme Muguette Jacquaint. Une entente entre qui et qui ? Nous, nous souhaitons une entente entre les peuples !

M. le ministre des affaires étrangères. Vous m'avez fait dire, monsieur Le Déaut, des choses que je n'ai pas dites : que le GATT avait stimulé le dialogue social, par exemple ! Je ne pense pas avoir dit cela à Copenhague !

Par ailleurs, vous m'avez rejoint sur un certain nombre d'affirmations. Vous m'avez dit que, vis-à-vis des pays d'Europe centrale et orientale, il fallait fixer des règles communes pour leurs conditions d'accès à la Communauté. C'est exactement ce que j'ai déclaré. Nous avons même parlé de critères. C'est la France qui les a proposés et ils ont été acceptés.

Mme Muguette Jacquaint. Règles élastiques...

M. le ministre des affaires étrangères. Vous m'avez dit aussi, monsieur Le Déaut, qu'il ne fallait pas d'accord au GATT sans levée des sanctions commerciales américaines. Qu'a dit d'autre M. Ballardur avant-hier ? Je vous remercie donc du soutien que vous nous avez ainsi apporté !

M. de Montesquiou m'a demandé quels étaient les objectifs des troupes dont nous augmentons le nombre en Yougoslavie. Ces objectifs sont très clairs, et vous les connaissez parfaitement. Ce sont ceux de la résolution 836 du Conseil de sécurité. Rien de moins, rien de plus. Aller dans les zones de sécurité pour protéger les populations dans le cadre de ce mandat et faciliter par là même la négociation à Genève et la recherche d'un règlement de paix négocié, voilà très précisément l'objectif politique et l'objectif militaire définis dans la résolution, c'est-à-dire la capacité de riposter en cas d'agression. Cela est très clairement indiqué, et nos troupes seront dotées des armements qui leur permettront d'assumer cette mission.

Vous m'avez demandé si j'étais pessimiste ou optimiste sur la situation économique. Ni l'un ni l'autre. A Copen-

hague, pour la première fois, nous avons pu poser le problème en termes structurels. Jamais auparavant, dans une assemblée européenne, on n'était arrivé à poser des questions sur ce qu'on appelle aujourd'hui, pour utiliser une expression un peu simple, le dumping social. Il n'y a pas eu de réponse, mais la question a été posée. Nous avons décidé de nous y attaquer. Je pense que sur le plan de la pédagogie et du progrès de la réflexion communautaire, c'est un point important.

Que dire à M. Soisson, sinon qu'en matière de maladresse, il est mon maître ? (*Applaudissements sur les bancs du groupe de Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre. - Protestations sur les bancs du groupe socialiste.*) Car la manière dont toute cette affaire a été menée entre 1991 et 1993 jusqu'au mois de mars a été désastreuse. (*Protestations sur les bancs du groupe socialiste.*)

Jamais une négociation internationale n'a été ainsi conduite.

M. Jean-Yves Le Déaut. M. Soisson a été ferme, lui !

M. le ministre des affaires étrangères. Je puis vous dire, monsieur Soisson, que vous avez commis une erreur vraiment désastreuse...

M. Claude Bartolone. M. Soisson a été plus ferme que vous !

M. le ministre des affaires étrangères. ... lorsque vous avez lié le problème des oléagineux aux deux autres parties du pseudo-accord de Blair House...

M. Jean-Pierre Soisson. C'est faux !

M. le ministre des affaires étrangères. ... car vous avez ainsi affaibli notre position...

M. Jean-Pierre Soisson. C'est faux !

M. le ministre des affaires étrangères. En déliant ce « paquet » qui était absurde, nous avons, nous, remis la France en position de force vis-à-vis de nos partenaires.

M. Jean-Pierre Soisson. C'est faux !

M. le ministre des affaires étrangères. On le constate aujourd'hui au sein de la Communauté. (*Applaudissements sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre. - Exclamations sur les bancs du groupe socialiste.*)

M. Jean-Pierre Soisson. C'est faux !

M. le ministre des affaires étrangères. Nous avons ainsi corrigé une erreur majeure que vous aviez commise.

M. Henri Emmanuelli. Vous criez fort parce que vous avez mauvaise conscience !

M. Claude Bartolone. Celui qui a été ferme, c'est M. Soisson !

M. le ministre des affaires étrangères. Madame Jacquaint, je partage tout à fait votre sentiment sur le caractère inacceptable de l'entorse faite à la directive sur les marchés publics. Je voudrais poser une question qui intéressera sans doute M. Soisson : qui a accepté l'année dernière, en 1992, que, dans la directive communautaire, cette porte de sortie soit laissée à l'Allemagne ?

Mme Muguette Jacquaint. Pas nous !

M. le ministre des affaires étrangères. Le Gouvernement précédent ! (*Applaudissements sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre. - Protestations sur les bancs du groupe socialiste.*)

Mme Muguette Jacquaint. Ce n'est pas nous.

Un député de l'Union pour la démocratie française et du Centre. Il ne faut pas exagérer ! Vous l'avez soutenu, ce gouvernement. Vous étiez associés à son action !

M. le ministre des affaires étrangères. Je me devais quand même de le rappeler, puisque c'est à ce moment-là que cette directive a été approuvée. (*Applaudissements sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre. Protestations sur les bancs du groupe socialiste.*)

Plusieurs députés du groupe communiste. Ce n'était pas nous !

M. le ministre des affaires étrangères. Ce n'est d'ailleurs pas à vous en particulier que je m'adressais, mais à l'Assemblée.

Mme Muguette Jacquaint. Nous n'étions pas dans le gouvernement !

M. le président. Laissez M. le ministre s'exprimer !

M. le ministre des affaires étrangères. Madame Jacquaint, nous sommes en situation de veto permanent dans cette affaire. C'est parce que nous refusons l'accord tel qu'il a été déposé à Genève dans le document Dunkel qu'il n'y a pas accord.

Parce que la France tient bon sur ses positions, nous sommes aujourd'hui en mesure de défendre nos intérêts et nous continuerons à le faire. On le verra bien à Tokyo ! (*Applaudissements sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre. - Exclamations sur les bancs du groupe socialiste et du groupe communiste.*)

M. le président. Nous en avons terminé avec la communication hebdomadaire du Gouvernement.

2

CONVENTION ENTRE L'ÉTAT ET LA BANQUE DE FRANCE

Suite de la discussion d'un projet de loi

M. le président. L'ordre du jour appelle la suite de la discussion du projet de loi approuvant une convention conclue entre le ministre de l'économie et le gouverneur de la Banque de France (n^o 351, 381).

Ce matin l'Assemblée a rejeté l'exception d'irrecevabilité.

Rappels au règlement

M. le président. La parole est à M. Alain Bocquet, pour un rappel au règlement.

M. Alain Bocquet. Par courtoisie pour la représentation nationale, je veux lui signaler, au nom du groupe communiste, que je me suis adressé solennellement à M. le Président de la République.

En effet, le débat sur les privatisations risque d'être bâclé puisque la session ordinaire se termine légalement demain à minuit. Or, quoi que l'on puisse penser du projet de loi sur les privatisations, le respect de la démocratie pluraliste est indispensable. Cela interdit qu'un tel projet puisse être discuté à la sauvette.

Puisque la session extraordinaire ne peut être ouverte que par un décret du Président de la République, j'ai demandé au Président, au nom des députés communistes, le renvoi de

la discussion sur le projet relatif aux privatisations à la prochaine session ordinaire du Parlement, à l'automne prochain.

D'ici là, un vaste débat national serait particulièrement utile car il s'agit d'une question primordiale pour l'avenir économique et social de notre pays. *(Applaudissements sur les bancs du groupe communiste.)*

M. Bernard Debré. Voilà dix ans qu'on en parle !

M. le président. La parole est à M. Jean-Pierre Soisson, pour un rappel au règlement.

Je vous prie, monsieur Soisson, de ne pas rouvrir le débat et de vous en tenir au règlement.

M. Jean-Pierre Soisson. Monsieur le président, je pensais que, dans cette assemblée, on pouvait débattre des problèmes de politique internationale, comme de tout problème, dans un climat calme et dépassionné, sans provocation.

J'ai indiqué tout à l'heure que le gouvernement actuel inscrivait très largement son action dans la continuité du gouvernement précédent. J'ai aussi relevé l'erreur de manœuvre qu'il me paraissait avoir commise. En tant que ministre de l'agriculture, et sur les instructions de Pierre Bérégovoy, je n'ai jamais accepté, je le dis très simplement, de lier l'accord sur les oléagineux à l'ensemble du pré-accord de Blair House. J'ai demandé très explicitement le contraire, et c'est l'accord sur les oléagineux seul qui a été transmis par la commission au comité 113, le 4 décembre. C'est ce texte-là que le Conseil des affaires générales a ratifié le 9 juin.

M. le président. Monsieur Soisson, ce n'est pas un rappel au règlement !

M. Jean-Pierre Soisson. Je voudrais simplement, monsieur le président, que vous me donniez acte de mon intervention.

Je considère qu'en s'exprimant de la sorte, M. Juppé n'a pas grandi la diplomatie française. *(Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste. - Protestations sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et sur plusieurs bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.)*

Plusieurs députés du groupe du Rassemblement pour la République. Il n'est plus là pour vous répondre !

M. le président. La parole est à M. Didier Migaud.

M. Didier Migaud. Mon rappel au règlement, monsieur le président, est fondé sur les articles 58 et 88.

Nous allons reprendre le débat sur le projet de loi de privatisation, qui est inscrit à l'ordre du jour de cette séance. Nous souhaitons, nous, que ce débat soit réel, qu'il se déroule dans le cadre d'une session ordinaire ou d'une session extraordinaire. Nous estimons que le Parlement doit pouvoir s'exprimer. Or, hier, le président de la commission des finances a refusé d'examiner l'ensemble des amendements présentés par les groupes socialiste et communiste, alors même que la commission siégeait en application de l'article 88, qui dispose : « Le jour de la séance à laquelle est inscrit l'examen d'un projet ou d'une proposition, la commission saisie au fond se réunit pour examiner les amendements déposés. »

Nous demandons que la commission des finances se réunisse de nouveau à cette fin. Je constate que le feuillet n° 42, celui d'aujourd'hui, annonce une réunion de la commission des finances, demain, à neuf heures trente. À l'ordre du jour est prévue la désignation des candidats à l'éventuelle CMP sur le projet de loi de privatisation, alors que nous n'avons même pas commencé la discussion générale de ce texte ! *(Exclamations sur les bancs du groupe socialiste et du groupe communiste.)*

M. Alain Bocquet. C'est une honte !

M. Didier Migaud. En revanche, l'examen des amendements déposés par les groupes socialiste et communiste n'est toujours pas inscrit à l'ordre du jour de la commission. C'est inacceptable, monsieur le président.

De surcroît, on entend bruire à l'Assemblée des rumeurs selon lesquelles l'article 49-3 nous serait opposé.

M. Christian Bergelin. Voilà un article que vous connaissez bien ! Vous êtes des spécialistes !

M. Didier Migaud. De quoi avez-vous peur, messieurs ?

M. Julien Dray. On se le demande ! Avec vos 470 députés...

M. Didier Migaud. De quoi le Gouvernement et la majorité ont-ils peur ? Vous entendez museler non seulement l'opposition, mais encore ceux des vôtres qui sont contre telle ou telle privatisation. *(Protestations sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.)*

M. Alain Bocquet. Très bien !

M. Eric Raoult. Pas vous, pas ça !

M. Didier Migaud. Monsieur le président de l'Assemblée nationale, je profite de votre présence pour vous demander si l'article 88 du règlement sera respecté et si la commission des finances aura l'occasion de se réunir cet après-midi.

Au nom du groupe socialiste, je demande une suspension de séance. *(Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste et du groupe communiste.)*

M. Alain Griotteray rapporteur, et M. Guy Teissier. Vous voulez encore gagner du temps !

M. le président. Je ne vais pas donner la parole à M. le président de la commission des finances, parce que j'ai cru comprendre qu'il avait répondu ce matin à un rappel au règlement formulé dans les mêmes termes.

M. Didier Migaud. Non, il n'a pas répondu !

M. le président. Je vous donne acte de votre rappel au règlement, monsieur Migaud. J'observe, pour ma part, qu'il a été fait application de l'article 88.

M. Didier Migaud. Non !

M. le président. Je transmettrai néanmoins vos observations au bureau de l'Assemblée lors de sa prochaine réunion.

Vous avez délégation pour me demander une suspension de séance : celle-ci est de droit. Vous n'en avez pas proposé la durée : je la fixe à cinq minutes. Nous reprendrons nos travaux à dix-sept heures dix.

Suspension et reprise de la séance

M. le président. La séance est suspendue.

(La séance, suspendue à dix-sept heures cinq, est reprise à dix-sept heures dix sous la présidence de M. Jacques Brunhes.)

PRÉSIDENT DE M. JACQUES BRUNHES,
vice-président

M. le président. La séance est reprise.

Question préalable

M. le président. M. Martin Malvy et les membres du groupe socialiste opposent la question préalable, en vertu de l'article 91, alinéa 4, du règlement.

La parole est à M. Augustin Bonrepaux.

M. Augustin Bonrepaux. Monsieur le président, monsieur le ministre, mes chers collègues, nous entrons dans un débat un peu irrationnel. On ne sait, en effet, si le projet de convention qui nous est soumis pourra s'appliquer, puisqu'il faudrait auparavant que le texte relatif au statut de la Banque de France n'ait pas été déclaré inconstitutionnel. Par ailleurs, nous avons interrompu le grand débat sur les privatisations, dont on ne sait quand il reprendra.

Le projet de loi que vous présentez me paraît être - vous me pardonnerez, monsieur le ministre - l'exemple même du dogmatisme dont vous faites preuve depuis près de trois mois.

Dogmatisme sur l'emploi, d'abord. Lors de l'examen du collectif budgétaire, vous nous avez expliqué qu'il fallait réduire les charges des entreprises. Et, c'est vrai, vous les avez réduites. Vous avez même tiré une traite sur l'avenir avec la suppression du délai pour la compensation de la TVA. Une belle traite puisqu'elle s'élève à 1 milliard de francs ! Compte tenu des autres mesures, vous avez considérablement allégé les charges des entreprises. Mais les résultats en matière d'emploi se font attendre et vous en êtes maintenant à quémander leur soutien.

Vous auriez dû tirer les enseignements du passé. Ne nous avait-on pas annoncé, en 1987, que la suppression de l'autorisation administrative de licenciement permettrait de créer au moins 250 000 emplois ? Vous auriez dû écouter les voix qui montent parfois de vos rangs, pour expliquer qu'il s'agissait d'une erreur. Convenait-il de la renouveler ? Car ces mesures que vous annoncez comme allant de soi, sans jamais présenter d'arguments pour les justifier, portent un grave préjudice aux plus défavorisés. Vous avez accru la fiscalité de façon particulièrement injuste, réduit le pouvoir d'achat des fonctionnaires, limité l'augmentation du SMIC, compromis le versement des retraites et, finalement, freiné la consommation et donc la croissance économique. Bref, vous allez à l'inverse de ce que vous souhaitez.

Dogmatisme aussi sur les privatisations. Vous engagez le débat alors que l'Assemblée souffre manifestement d'un manque de préparation sur ce texte. Bien sûr, vous n'en êtes pas responsable. Mais enfin, il est tout de même inquiétant que, s'agissant du devenir de grandes entreprises industrielles, la commission de la production n'ait pas été saisie pour donner son avis, rendre compte de ses investigations et de sa prospective. Et il en est de même pour la commission des affaires sociales, car il y a, dans ces entreprises, des salariés dont le statut va être modifié, dont certains avantages vont disparaître.

M. Louis Perna. Certes !

M. Augustin Bonrepaux. Il serait normal que l'Assemblée en soit informée. Mais, là encore, vous faites preuve de dogmatisme. Vous assénez ce que vous croyez être des vérités, sans aucune argumentation, en exprimant simplement votre conviction, ce qui ne suffit pas, loin de là, à convaincre.

On a passé sous silence le rapport récent du Fonds monétaire international qui considère le développement incontrôlé des privatisations comme dangereux. On n'a pas analysé les conséquences des privatisations réalisées à l'étranger. On nous a dit, hier soir, que l'expérience anglaise était une réussite. Mais on a oublié de préciser que ce n'était pas une réussite pour tout le monde, en particulier pour les consommateurs. On devrait les interroger sur l'évolution des

prix de l'eau ou de l'électricité, par exemple. Enfin, on ne nous a présenté aucune analyse prospective sur l'onde de choc que les privatisations vont provoquer dans le reste du secteur privé.

Non, monsieur le ministre, vous ne nous avez pas fourni la moindre argumentation. Votre dogme, c'est qu'il faut faire comme tout le monde. Puisque tout le monde privatise, alors privatisons aussi et, dans le même mouvement, changeons le statut de la Banque de France. Autrement dit, vous nous demandez de jouer les moutons de Panurge !

Vous nous expliquez que l'octroi de l'autonomie à la Banque de France permettra le retour de la confiance. Dois-je vous rappeler que vous héritez d'une situation économique qui n'est quand même pas si mauvaise ?

M. Gérard Jefferay. Ce n'est pas vrai !

M. Augustin Bonrepaux. Relisez le rapport Raynaud, mon cher collègue. Vous y verrez que le taux d'inflation en France n'est pas le plus élevé, loin de là, et que le commerce extérieur a été, en 1992, excédentaire de près de 30 milliards, ce qui ne s'était pas vu depuis plus de vingt ans.

M. Gérard Jefferay. Et le reste ?

M. Augustin Bonrepaux. Cette confiance des milieux économiques que vous invoquez aujourd'hui, vous la devez un peu au gouvernement précédent. Alors, essayez de faire preuve de plus d'humilité, d'abord vis-à-vis de vos prédécesseurs, mais aussi vis-à-vis de nos partenaires, pour maintenir les bonnes relations que nous avons entretenues avec eux jusqu'à présent. Cela nous éviterait certainement quelques déconvenues, avec nos voisins d'outre-Rhin, par exemple. Ce que la presse a récemment décrit comme un faux pas a finalement produit l'inverse de l'effet recherché. J'espère que vous ne manquerez pas de vous expliquer à ce sujet dans le courant de la soirée.

Dogmatisme, enfin, sur ce projet de convention avec la Banque de France, qui mérite vraiment qu'on lui oppose la question préalable.

Faut-il, aujourd'hui, délibérer sur ce dossier quand on nous dit déjà qu'on n'a pas le temps d'examiner comme il convient celui des privatisations ?

Faut-il débattre aujourd'hui d'un texte dont le rapporteur nous explique que, finalement, il n'est pas nécessaire de l'examiner. Je lis en effet dans son rapport, à propos de cette convention : « On observera qu'au moment de sa signature, elle aurait contrevenu aux dispositions légales relatives au Fonds de stabilisation des changes s'il n'avait été prévu qu'elle n'entrerait en vigueur qu'après l'entrée en vigueur de la loi relative au statut de la Banque de France et à l'activité et au contrôle des établissements de crédit. »

Est-il normal que l'on nous fasse examiner aujourd'hui une convention dont on ne sait pas si elle sera appliquée, puisqu'on ignore si le Conseil constitutionnel laissera appliquer le statut même de la Banque de France ?

Je rappellerai les arguments de fond qui ont été développés par mes collègues au cours du précédent débat.

D'abord, nous avons dit et répété que ce projet de statut est inconstitutionnel. Le Président de la République s'est interrogé sur la constitutionnalité du texte dès son adoption par le conseil des ministres le 10 mars 1993. L'article 88-2 de la Constitution, adopté pour permettre la ratification par la France du traité de Maastricht, prévoit en effet que, « sous réserve de réciprocité et selon les modalités prévues par le traité... », la France consent aux transferts de compétences nécessaires ». Pour l'instant, les conditions de l'article 88-2 ne sont pas remplies et la loi que le Gouvernement veut promulguer d'ici à la fin de 1993 sera déclarée anticonstitutionnelle. Il est donc prématuré et pour le moins imprudent

de nous faire adopter des dispositions qui ne seront pas appliquées, quand il y a tant à faire par ailleurs et quand nous manquons tellement de temps.

M. Didier Migaud. Très bien !

M. Augustin Bonrepaux. Selon l'article 1^{er} du projet de loi relatif au statut de la Banque de France, la Banque de France définit et met en œuvre la politique monétaire dans le cadre de la politique économique générale du Gouvernement ; d'autre part, elle ne peut ni solliciter ni accepter des instructions du Gouvernement.

Cet article est en contradiction avec l'article 20 de la Constitution qui précise que « Le Gouvernement détermine et conduit la politique de la nation ». Comment, en effet, s'inscrire dans le cadre d'une politique s'il n'y a pas de contact entre les deux parties ?

Mme Muguette Jacquaint. C'est tout à fait incompréhensible.

M. Augustin Bonrepaux. Comment même poursuivre dans la voie de la réussite de la politique économique dont vous avez hérité ?

M. Rémy Auchaud. L'héritage est très lourd !

M. Augustin Bonrepaux. Ce projet, qui ne se place pas dans la perspective de l'Union économique et monétaire, est en outre inopportun.

M. Yves Verwaerde. C'est faible, comme argument !

M. Augustin Bonrepaux. Il ne s'agit pas, en parlant d'inopportunité, de remettre en cause le principe de la monnaie unique, dont chacun connaît l'importance pour que l'Europe puisse discuter d'égal à égal avec les États-Unis et le Japon.

Mais rappelons que l'article 109 E du traité de Maastricht, qui n'est pas encore ratifié, donc pas encore en vigueur, prévoit dans son 5) qu'au cours de la deuxième phase, chaque Etat membre entame, le cas échéant, le processus conduisant à l'indépendance de sa banque centrale, conformément à l'article 108, au plus tard à la date de la troisième phase.

Or la deuxième phase ne débutera que le 1^{er} juillet 1994, avec la création de l'institut monétaire européen, chargé de veiller à la convergence des économies des États membres et la troisième au plus tôt le 1^{er} janvier 1997, sinon le 1^{er} janvier 1999, avec la création de la monnaie unique et de la banque centrale européenne.

M. Yves Verwaerde. On connaît le traité de Maastricht !

M. Augustin Bonrepaux. On ne le dirait pas...

M. Yves Verwaerde. On le connaît par cœur !

M. Augustin Bonrepaux. ... sinon, vous n'adopteriez pas ce projet sans discussion, ni examen approfondi. (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.*)

M. Yves Verwaerde. Je vous dis qu'on le connaît !

M. Augustin Bonrepaux. Eh bien permettez-moi de le rappeler !

M. Yves Verwaerde. Mais non, justement, puisque ça ne sert à rien !

M. Augustin Bonrepaux. Même la partie pro-européenne de la majorité, dont vous faites peut-être partie, monsieur, admet cette inopportunité.

Un amendement de la commission des finances place la politique monétaire dans le cadre des traités internationaux, donc également dans le cadre du traité de Maastricht, quand il sera ratifié. Dans l'exposé des motifs, il n'est pas fait explicitement référence au traité de Maastricht. Il est simplement

prévu que l'article 1^{er} sera modifié une fois les dispositions du traité entrées en vigueur. D'une certaine façon, en anticipant le projet, le Gouvernement se prive de marges de discussion et de négociation qu'il pourrait utiliser lors du passage aux phases ultérieures.

Le projet n'est qu'un signe donné par le Gouvernement au marché et l'objectif principal paraît être la création d'un prétendu environnement monétaire favorable à la croissance et à l'emploi - en confiant la définition et la gestion de la politique monétaire à une autorité indépendante, comme si cela n'existait pas jusqu'à présent. Ce texte se place uniquement dans le cadre de l'application de la plate-forme électorale de l'UPF. La droite a axé sa campagne sur le retour de la confiance, dont elle ne cesse de claironner l'imminence, et sur le retour de la croissance que sa victoire ne manquerait pas de provoquer immédiatement. Or, pour l'instant, nous ne voyons apparaître ni l'une ni l'autre.

M. Gérard Jeffray. Vous êtes aveugles !

M. Augustin Bonrepaux. La confiance n'est que dans vos incantations. Quant à la croissance, vous avez dû déjà corriger vos prévisions et même changer de politique économique en cours d'examen du collectif budgétaire. Et, à en croire M. Séguin, ce n'est qu'un début, d'autres changements de cap sont à venir.

Un des objectifs de la plate-forme vise à restaurer la confiance et à assurer les conditions d'une croissance saine et durable. Était-il vraiment nécessaire pour y parvenir d'assurer la stabilité de la monnaie par le vote, dès la session de printemps, d'une loi sur l'indépendance de la Banque de France ? Ce projet, monsieur le ministre, est directement inspiré du monétarisme et du libéralisme le plus dogmatique qui soit.

Mme Muguette Jacquaint. Tout à fait !

M. Augustin Bonrepaux. Les thèses de déréglementation des marchés et de primauté de la monnaie sur la croissance ont pourtant donné les résultats que l'on connaît en Angleterre et aux États-Unis. Je suis surpris que vous n'en tiriez pas davantage profit !

Mme Muguette Jacquaint. C'est un fiasco !

M. Augustin Bonrepaux. L'anticipation du projet, par rapport à ce qu'imposera le traité de Maastricht, a pour seul but de poursuivre la baisse des taux d'intérêt en supprimant une partie de la prime de risque résultant de mauvaises anticipations sur les évolutions du franc. Dans ce domaine, vous venez d'ailleurs d'essayer un échec avec nos voisins allemands ; j'espère que vous nous donnerez quelques explications au cours du débat.

Contre les anticipations sur le franc est une condition nécessaire à la croissance mais elle est loin d'être suffisante. La baisse des taux ne peut être un but en soi. Certes, l'investissement peut reprendre avec une baisse des taux, mais pour quels débouchés ? Les anticipations des entreprises sur la croissance ne peuvent être bonnes avec la ponction qu'exerce le Gouvernement sur le pouvoir d'achat des particuliers. Toute mesure favorable aux entreprises, y compris la baisse des taux, est inutile si elle ne comprend aucune contrepartie sur la consommation, l'emploi et le pouvoir d'achat. Or la nouvelle ponction de 70 milliards qui a été opérée sur le pouvoir d'achat aggravera encore les choses et freinera indiscutablement et considérablement la croissance.

Donner un signe au marché en rendant indépendante la Banque de France est peut-être nécessaire, mais il est absurde de croire que cette indépendance garantira à l'avenir la stabilité des prix. C'est la monnaie qui est au service de l'économie et pas le contraire.

Les pays où la stabilité monétaire est la plus grande ne sont pas nécessairement ceux où la banque centrale est indé-

pendante. Les contre-exemples du Japon, d'un côté, de l'Allemagne de l'autre, le montrent : au Japon, la banque centrale est indépendante et il n'y a pas d'inflation ; en Allemagne, c'est désormais le contraire. C'est bien là la preuve que considérer la stabilité de la monnaie comme condition de la croissance et de l'emploi n'est pas une fin en soi. L'indépendance ce n'est pas la confiance.

Le projet n'est qu'un signe donné par le Gouvernement surtout à la partie pro-européenne de sa majorité. En effet, l'UDF a déposé le 27 janvier 1993 une proposition de loi qui allait plus loin que l'actuel projet : la Banque de France devait définir et mettre en œuvre la politique monétaire sans que son action se place dans le cadre de la politique générale du Gouvernement ou compte tenu de cette politique ; elle devait également, mais là dans le cadre des accords internationaux conclus par le Gouvernement, régulariser de manière indépendante les rapports entre le franc et les devises étrangères. L'UDF allait même jusqu'à proposer la suppression de la représentation de l'Etat au sein du conseil général de la Banque de France - soit la suppression du censeur.

Le projet relatif au statut de la Banque de France présenté par le Gouvernement a été - passez-moi l'expression - bâclé. Le nombre d'amendements déposés par les groupes de la majorité, qui ont essayé de le corriger en vain, le prouve, tout comme il montre à quel point les divisions sont flagrantes entre ceux qui souhaitent une application pure et dure du dogme et ceux qui préfèrent un contrôle exercé par l'Etat.

Le projet est un ensemble de contradictions : il cherche à organiser l'indépendance de la politique monétaire en interdisant toute relation, tout contact entre le Gouvernement et le Conseil de la politique monétaire, mais il prévoit la présence du ministre sans voix délibérative aux séances de ce Conseil ; il donne mission à la Banque de France de mettre en œuvre la politique monétaire, mais il lui retire la gestion du crédit et du système bancaire ; il laisse à l'actuel conseil général la responsabilité de toutes les missions qui ne relèvent pas de la politique monétaire, mais il renforce le rôle du censeur, c'est-à-dire du ministre de l'économie et donc de la direction du Trésor au sein du conseil général.

Ce projet est dangereux pour l'avenir des missions de la Banque de France. En effet, puisque l'article 1^{er} affirme, en quelque sorte, que la politique monétaire est la mission suprême de la Banque de France...

Mme Véronique Neiertz. La seule !

M. Augustin Bonrepaux. ... c'est donc que les autres seront reléguées au second plan.

Mme Véronique Neiertz. Tout à fait !

M. Augustin Bonrepaux. Ainsi, lorsque l'article 15 prévoit que la Banque de France peut continuer à exercer celles de ses activités qui ne relèvent pas de la politique monétaire, la volonté est clairement affichée de marginaliser les autres missions de service public de la Banque de France.

Mme Véronique Neiertz. Et de les supprimer !

M. Yves Verwaerde. Ecoutez votre commissaire politique, monsieur Bonrepaux ! Elle vous rappelle à l'ordre !

M. Augustin Bonrepaux. Pas du tout, Mme Neiertz, elle ne fait que confirmer ce que je viens de dire ! C'est vous qui n'écoutez pas, mon cher collègue ! Vous devriez être un peu plus attentif !

M. Louis Pierna. M. Verwaerde n'a rien compris !

M. Yves Verwaerde. Elle a rectifié ce que vous disiez !

M. Augustin Bonrepaux. Et si elle rectifiait mon propos, elle ne pourrait le faire que dans le bon sens !

Si certaines de ces missions sont décrites dans le chapitre relatif aux missions fondamentales de la Banque de France - régularisation des rapports avec les devises étrangères et gestion des réserves de change, droit de se faire communiquer par les banques les informations nécessaires -, toutes les autres sont soit absentes de ce chapitre - par exemple, la surveillance du crédit et du système bancaire, les travaux d'études et l'analyse économique -, ...

Mme Véronique Neiertz. Eh oui !

M. Augustin Bonrepaux... soit reléguées au titre des autres activités à la fin du projet. Dans la loi de 1973, pourtant, elles figuraient au titre des missions fondamentales, telles l'émission de billets, la gestion de comptes bancaires des établissements financiers et des particuliers.

En outre, ce projet crée un pouvoir technocratique qui doit décider de la politique monétaire. Celle-ci devient la fonction supérieure aux mains d'une structure technocratique nommée d'une façon inacceptable pour le respect de la démocratie.

Sur une liste de dix-huit personnes « compétentes dans les domaines économique et monétaire » établie par un collège mêlant personnalités élues et hauts fonctionnaires, mais sans que rien ne soit précisé sur la façon dont est constituée cette liste, le Premier ministre choisit, par un décret en Conseil des ministres, six membres nommés pour une durée de neuf ans renouvelables. Mais, parallèlement, et c'est paradoxal, le gouverneur et les deux sous-gouverneurs, également membres du Conseil de la politique monétaire, et nommés par décret en Conseil des ministres, le sont, eux, pour une durée de six ans renouvelable.

Lorsque nous avons proposé d'aligner la durée du mandat de chacun des membres, les amendements que nous avons déposés en ce sens ont été rejetés. La différence dans le mode de désignation entre le gouverneur et les sous-gouverneurs d'un côté, et les six autres membres de l'autre, témoigne d'une curieuse façon de concevoir l'indépendance.

Il y a également bon nombre de contradictions comparables dans les dispositions sur l'exercice des compétences de l'établissement. S'il semble exister un lien entre le Conseil de la politique monétaire, le Premier ministre et le ministre de l'économie et des finances, ce lien ne garantit rien sur le contrôle démocratique de la Banque de France. Car si le gouverneur de la Banque de France doit présenter un rapport annuel au président de la République, rien n'est prévu pour que le Parlement prenne connaissance de la politique monétaire.

L'indépendance ne peut pourtant se concevoir sans contre-pouvoir. Pour l'instant, et s'agissant de la définition et de la mise en œuvre de la politique monétaire, le projet organise l'indépendance avec un lien établi par une désignation discrétionnaire ; pour les autres missions, le Conseil général peut continuer de les exercer, mais avec un rôle accru du censeur, représentant du Gouvernement, et un risque de filialisation.

Les instances dirigeantes de la Bundesbank sont le Conseil de la banque centrale, le directoire et les comités de direction des banques centrales de région. La structure fédérale de l'Etat allemand empêche toute comparaison entre la direction des banques centrales de région et une instance de direction du projet français.

En revanche, le conseil de la banque centrale est comparable au conseil de la politique monétaire ? Il détermine la politique monétaire de la banque centrale, qui a pour principal objectif de préserver la valeur de la monnaie. Elle est également tenue de soutenir la politique économique générale du gouvernement, mais sans compromettre la poursuite de son propre objectif. Les membres du conseil sont nommés

pour huit ans par le président de la République fédérale sur proposition du gouvernement et, en règle générale, leur mandat est renouvelable.

Enfin, ce projet est dénoncé par l'ensemble des organisations syndicales représentant les salariés de la Banque de France qui n'ont même pas été consultés.

M. Louis Pierna. On les ignore !

M. Augustin Bonrepaux. Nous n'avons, en commission des finances, auditionné aucun représentant du personnel,...

M. Louis Pierna. Nous l'avions pourtant demandé !

Mme Véronique Neiertz. Alors que c'est la fin de leur statut ! (*Exclamations sur les bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre et du groupe du Rassemblement pour la République.*)

M. Augustin Bonrepaux. ... ni pour ce projet de loi ni pour celui relatif aux privatisations.

Les organisations syndicales y voient même le risque de filialisation des activités ne relevant pas de la politique monétaire, et un risque de démantèlement de leurs missions de service public.

M. Louis Mexandeau. C'est évident !

M. Augustin Bonrepaux. Dans cette marginalisation des activités ne relevant pas de la politique monétaire, elles voient pour la Banque de France les difficultés d'assurer cette nouvelle mission.

Mme Véronique Neiertz. Et le surendettement ?

M. Augustin Bonrepaux. Elles voient venir avec la filialisation, la réduction des effectifs. Aujourd'hui, sur 17 000 statutaires et 2 500 contractuels, 300 relèvent de la mission de politique monétaire. D'ailleurs, les syndicats ont appelé à une grève à ce sujet. Et je regrette, une nouvelle fois, que nous n'ayons pas eu l'occasion de les auditionner en commission.

Pour conclure, je voudrais dire succinctement que la politique monétaire ne peut être dissociée de l'ensemble de la politique économique structurelle et conjoncturelle et permettre l'ascendant de la monnaie sur l'économie. L'indépendance de la Banque de France ne peut se concevoir sans contre-pouvoirs.

Le projet ne peut aboutir au démantèlement des missions actuelles de l'établissement. La politique monétaire ne peut être réalisée sans que la Banque de France veille sur le crédit. Le Conseil de la politique monétaire ne peut pas être nommé de manière discrétionnaire et doit recevoir ses compétences compatibles avec l'exercice de la démocratie. Le Gouvernement, par l'intermédiaire du censeur, ne saurait remettre la main sur les activités de la Banque de France qui ne relèvent pas de la politique monétaire. Dans un différend entre la Banque de France et le Gouvernement, le Gouvernement doit, en dernier ressort, pouvoir faire entendre sa voix.

Le projet envisage de mettre en œuvre le nouveau statut de la Banque de France dont nous savons qu'il est anti-constitutionnel et donc qu'il n'entrera jamais en application. En conséquence, il est tout à fait inopportun de débattre de ce texte et nous vous invitons, mes chers collègues, à adopter cette question préalable.

Ainsi, nous pourrions passer à ce qui est important aujourd'hui, c'est-à-dire à l'examen du projet sur les privatisations sur lequel nous souhaitons vous faire part des nombreuses améliorations que nous voudrions apporter (*Exclamations sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République*) afin d'apaiser les inquiétudes des travailleurs et d'accroître les garanties pour l'aménagement du territoire et l'emploi. (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.*)

M. le président. La parole est à M. le rapporteur général.

M. Philippe Auberger, rapporteur général. En écoutant le développement de M. Bonrepaux, je me demandais si je ne trouvais pas plutôt dans le 7^e arrondissement ou plutôt dans le 5^e arrondissement où, comme vous le savez, mes chers collègues, de très bons cinémas d'art et d'essai présentent ce que l'on appelle des reprises (*Exclamations sur les bancs du groupe socialiste*), c'est-à-dire les meilleurs films, notamment les vieux films français. M. Bonrepaux nous a ainsi repassé un film déjà présenté il y a quinze jours...

M. Eric Raoult. « Touchez pas au grisbi » ?

M. Philippe Auberger, rapporteur général... Il nous a parlé des statuts de la Banque de France, mais ceux-ci ont déjà été discutés il y a quinze jours. Le texte a été adopté en première lecture à l'Assemblée nationale. Il est actuellement au Sénat. Nous ne sommes pas au Sénat, mais à l'Assemblée nationale ; il n'est donc pas question d'en débattre de nouveau. En revanche, sur le contenu du projet de loi approuvant la convention comme sur le contenu de la convention elle-même, objet de notre discussion, M. Bonrepaux n'a rien dit. Dans ces conditions, je ne vois pas comment nous pourrions accepter cette question préalable.

M. le président. Nous en arrivons aux explications de vote. Un orateur par groupe peut prendre la parole pour cinq minutes.

Pour le groupe socialiste, la parole est à M. Henri Emmanuelli.

M. Henri Emmanuelli. Peut-être un peu plus de cinq minutes, monsieur le président...

M. Yves Verwaerde. Ah non !

M. Henri Emmanuelli. Cher monsieur, c'est le président qui préside, et vous êtes en train de prendre de mon temps de parole. Que l'on en tienne compte !

Monsieur Auberger, je ne sais si nous sommes dans le 5^e arrondissement, le 6^e ou le 10^e. Ce sont plutôt des gens de votre parti qui sont élus dans ces secteurs-là...

M. Eric Raoult. Nous sommes partout, maintenant, monsieur Emmanuelli !

M. Henri Emmanuelli. ... Mais que vous vous étonniez comme vous venez de le faire, de nous entendre parler des statuts de la Banque de France plutôt que de la convention qui devrait nous occuper aujourd'hui, me surprend, monsieur Auberger. Car enfin, nous sommes dans une situation extraordinaire ! Vous nous proposez d'adopter un texte qui découle d'un autre texte qui n'est pas adopté ! Voilà la réalité !

Pour ma part, je m'interroge de plus en plus sur les raisons de votre précipitation, monsieur le ministre. Les nouveaux statuts de la Banque de France, que nous avons examinés en première lecture, étaient censés donner "un signe important" aux marchés, nous introduire, en quelque sorte, dans le Saint des Saints du libéralisme économique. Or vos premiers pas, je l'avoue, nous laissent songeurs. En effet, si ce statut était "un signe", vos faux pas en sont un autre, et ils ont été, comme vous avez pu le noter, remarqués !

Vous aviez prétendument "convoqué" à Paris le ministre des finances allemand avec quelques représentants de la Bundesbank...

M. Yves Verwaerde. Hors sujet !

M. Henri Emmanuelli. Il n'est pas hors sujet, cher monsieur, de s'inquiéter de voir le ministre des finances de la République française recevoir un tel camouflet !

Nous avons vu se succéder bien des ministres des finances, mais aucun de vos prédécesseurs, monsieur le

ministre, ne s'est laissé entraîner dans ce genre de dérapage et ne s'est exposé à une telle humiliation.

J'ai bien entendu que vous alliez les « convoquer » à nouveau. Mais je vous conseille d'éviter dorénavant ce genre d'expression - vous avez pu constater que cela n'a pas très bien fonctionné la première fois : M. Waigel vous a répondu qu'il n'avait pas besoin de vous pour savoir ce qu'il avait à faire... Vous avez reçu là une réponse à la suffisance dont vous faites preuve d'une manière ininterrompue ; je ne suis pas étonné pour ma part que, si nous sommes obligés de la supporter ici, dans le pays voisin on ait cru bon de ne pas la supporter !

M. Philippe Auberger, rapporteur général. Vous, vous êtes insuffisant, c'est pire !

M. Henri Emmanuelli. Monsieur Auberger, vous êtes en train de plagier mes propos d'il y a quinze jours. Je vais être obligé de vous réclamer des droits d'auteur !

M. Philippe Auberger, rapporteur général. Vous vous précipitez dans l'insuffisance !

M. Henri Emmanuelli. Souvenez-vous : je vous avais dit que l'insuffisance politique ne suffisait pas à compenser la suffisance psychologique. Quand vous me citez, ayez au moins l'honnêteté de mettre des guillemets !

M. Charles de Courson. Vous êtes inbattable !

M. Philippe Auberger, rapporteur général. Vous vous prenez pour M. Laignel ? Vous n'avez même pas sa taille ! (*Protestations sur les bancs du groupe socialiste.*)

M. Henri Emmanuelli. Décidément, monsieur Auberger, vous vous envollez vers des sommets ! (*Exclamations sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République.*) C'est la taille de M. Laignel qui vous intéresse !

M. Charles de Courson. On est comme on est !

M. Eric Raoult. Et de toute façon, M. Laignel n'est plus là.

M. Henri Emmanuelli. Vous êtes vraiment à la hauteur de votre mission, monsieur le rapporteur général !

M. Yves Verwaerde. Vraiment vous trouvez que nous ne sommes pas hors sujet ?

M. Henri Emmanuelli. Mais cette personne-là - qui ne comprend pas d'ailleurs qu'elle m'aide à tenir cinq minutes - ne pourrait-elle pas me laisser terminer mon intervention ?

Je ne le peux pas, monsieur le président : je suis interrompu de manière ininterrompue ! (*Sourires.*)

M. le président. Mais ne vous laissez pas interrompre !

M. Henri Emmanuelli. Interrompu de manière ininterrompue, je n'arrive pas à conclure. (*Sourires.*)

J'en reviens à la convention qui passionne M. Auberger et qui découle d'un texte de loi non encore approuvé. Nous ne comprenons pas, nous le disons et nous le répéterons, cette hâte. Nous ne comprenons pas qu'il nous soit demandé d'apprécier une convention ou de vous donner le feu vert à une convention qui se rapporte elle-même à des modifications de statuts qui, jusqu'à ce jour, n'ont pas force de loi. Ils ne l'auront que le jour où le Sénat et l'Assemblée auront achevé leur travail et, éventuellement, lorsque le Conseil constitutionnel se sera prononcé.

Je conclus, monsieur le président, car je vous sens impatient - et je vous comprends : nous aussi nous sommes très désireux de voir ce débat se poursuivre...

M. Philippe Auberger, rapporteur général. Vous l'avez démontré depuis le début !

M. Henri Emmanuelli. Monsieur le ministre, vous nous avez fait la démonstration que, dans le fond, il ne suffit pas de changer les textes pour échapper à certaines réalités.

Je vous conseille pour l'avenir - mais avec beaucoup de modestie - de ne pas considérer que, en votant de nouveaux statuts d'autonomie pour la Banque de France, vous soyez *ipso facto* habilité à tenir un discours conquérant sur le marché des changes. Vous en avez reçu une cinglante démonstration. Nous n'en sommes pas surpris ; nous avons toujours pensé que c'est l'état de l'économie qui fait la force d'une monnaie, et non le statut de la Banque de France ou la manière dont est gérée la quantité de cette monnaie. Or, vous êtes en train de nous fabriquer un système où la masse monétaire est gérée par des experts autonomes, et le prix fixé par le Gouvernement... Tout cela est d'une logique extraordinaire ! Bref, nous n'avons aucune raison d'accepter cette convention.

Nous attendons aussi que vous nous indiquiez quelle sera l'incidence budgétaire de l'apurement de la dette de l'État vis-à-vis de la Banque de France. Vous êtes resté tout à fait sibyllin sur ce sujet, au moment où nous parlons ; vous n'avez pas dit un mot sur l'incidence budgétaire du règlement de ces 50 milliards. M. Auberger se préoccupe de la taille de M. Laignel, mais pas de connaître les conséquences de l'apurement de cette dette sur un déficit budgétaire que, par ailleurs, il condamne !

En d'autres termes, tout cela me paraît complètement farfelu. Voilà un gouvernement qui travaille à la hâte, qui ne sait pas où il va, qui navigue à l'estime et qui essaie de donner des compensations sur le plan dogmatique à une majorité qui, si j'en juge par sa présence massive sur les bancs aujourd'hui, est pour le moins attentiste ! (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.*)

M. Pierre Favre. Il n'y a pas la quantité, mais il y a la qualité !

M. le président. La parole est à M. Louis Pierna, pour une explication de vote.

M. Louis Pierna. Monsieur le président, monsieur le ministre, avec cette convention, la prétendue « indépendance » de la Banque de France ne serait qu'un nouvel abandon de souveraineté.

Faut-il rappeler que la monnaie est l'un des attributs essentiels de la souveraineté nationale ? Si la future Banque de France risque bel et bien d'être indépendante des gouvernements élus, elle sera étroitement dépendante des marchés financiers.

Cela aura des conséquences directes sur la politique de change. Dès lors, est-il juste que, comme le prévoit l'article 2 du projet, les besoins en francs du fonds de stabilisation des changes soient assurés par le Trésor public, pour une politique qui ne sera pas définie conjointement par la Banque de France et le Trésor ?

La crise monétaire est loin d'être écartée. La baisse des taux d'intérêt à court terme que le Gouvernement met volontiers en avant comme une victoire politique n'a que très peu de valeur d'incitation pour que les chefs d'entreprise investissent aujourd'hui en France et créent des emplois. En réalité, on ne peut avoir qu'une monnaie faible quand le chômage ne cesse de s'aggraver.

Derrière les rapports de forces monétaires, il n'est pas possible d'oublier l'affaiblissement structurel de l'économie française qu'ont entraîné les politiques d'austérité salariale, et que matérialisent la dette publique, le recul de l'emploi et les faiblesses de notre système de formation professionnelle.

C'est bien le problème qui est prioritaire. La Banque de France pourrait contribuer pour sa part à relancer l'activité économique par le crédit.

Le chômage est la première préoccupation pour les Français : en quoi le texte d'aujourd'hui, même indirectement, empêcherait-il les délocalisations façon Grundig, Hoover ou

autres, ces pratiques inacceptables qui détruisent tant d'emplois en France ? Les entreprises vont continuer de s'installer là où elles peuvent obtenir les salaires et les charges les plus faibles, monnaie unique ou non.

En quoi ce texte empêche-t-il les entreprises européennes de toujours considérer l'emploi comme « variable d'ajustement » à la guerre économique qu'elles se livrent ?

Au nom du couple franco-allemand, on sacrifie non seulement la qualité de la croissance française, mais également nos possibilités - en tant que pays intermédiaire entre le Nord et le Sud de la CEE - de changer en profondeur la construction européenne dans le sens de l'emploi.

L'ancrage obstiné de la France à l'Allemagne n'est-il pas un aveu de faiblesse ? Car comment croire qu'en nous arrimant toujours plus fortement à l'Allemagne, nous ne serons pas conduits à adopter les positions de l'Allemagne ? Or l'Allemagne est pour les accords du GATT.

Le vote de ce texte et du nouveau statut de la Banque de France n'est-il pas une façon de dire que la France n'opposera pas son veto à un accord global sur le GATT ?

Voilà pourquoi les députés communistes voteront la question préalable, afin de marquer au mieux leur volonté d'indépendance de la France. (*Applaudissements sur les bancs du groupe communiste.*)

M. le président. Sur la question préalable, je suis saisi par les groupes communiste et socialiste d'une demande de scrutin public.

M. Didier Migeaud. Je retire notre demande. Vorons à main levée.

M. Louis Pierna. Le groupe communiste retire également sa demande.

M. le ministre de l'économie. Monsieur le président, le Gouvernement demande un scrutin public.

M. Didier Migeaud. Compte tenu de la forte défaillance des troupes de la majorité ?

M. le président. Je mets aux voix la question préalable opposée par M. Martin Malvy et les membres du groupe socialiste.

Je suis saisi par le Gouvernement d'une demande de scrutin public.

Le scrutin est annoncé dans le palais.

M. le président. Je prie mesdames et messieurs les députés de bien vouloir regagner leur place.

Le scrutin est ouvert.

(*Il est procédé au scrutin.*)

M. le président. Personne ne demande plus à voter ?...

Le scrutin est clos.

Voici le résultat du scrutin :

Nombre de votants	571
Nombre de suffrages exprimés	566
Majorité absolue	284
Pour l'adoption	87
Contre	479

La question préalable n'est pas adoptée.

M. Eric Raoult. Ils ne sont même pas capables de faire le plein de leurs voix !

Discussion générale

M. le président. Dans la discussion générale, la parole est à M. Didier Migeaud.

M. Didier Migeaud. Monsieur le président, monsieur le ministre, mes chers collègues, l'article 2 du projet de loi relatif au statut de la Banque de France dispose que les modalités de gestion des réserves de change de l'Etat en or et en devises font l'objet d'une convention, aujourd'hui soumise à l'approbation du Parlement, entre l'Etat et la Banque de France. Or, nous sommes, monsieur le ministre, depuis ce matin dans une situation assez irréaliste. Voilà un projet de loi qui n'est pas encore adopté, qui n'a fait l'objet que d'un examen en première lecture dans notre Assemblée.

Il est actuellement en discussion devant le Sénat. Quant à sa constitutionnalité, nous sommes un certain nombre à la contester. Et pourtant, vous nous demandez d'examiner un texte qui en est la conséquence, le projet de convention ! Curieuse façon de faire travailler le Parlement.

Du reste, ce matin, je me demande pourquoi vous montrez une si forte obstination à éviter à notre assemblée de discuter de l'important projet de loi sur les privatisations, pourtant inscrit à notre ordre du jour. N'auriez-vous pas l'intention d'empêcher le Parlement d'en discuter ?

M. Rémy Auchédé. C'est sûrement ça ! Ils veulent le bâcler.

M. Didier Migeaud. Nous ne comprenons pas pourquoi cette convention est inscrite à l'ordre du jour de cette séance, alors qu'il n'y a aucune urgence à discuter de ce texte, puisqu'il est la conséquence d'un projet de loi non encore définitivement adopté.

M. Yves Verwaerde. Enfin ! Qui donc, fait de l'obstruction depuis des heures ?

M. Eric Raoult. Oui, moins de blocage, et on verra !

M. Didier Migeaud. Mon cher collègue, nous ne souhaitons pas faire de l'obstruction, nous voulons faire notre travail.

M. Eric Raoult. C'est vous qui parlez d'obstruction, moi j'ai parlé de blocage !

M. Didier Migeaud. En tant que membre de la commission des finances, je souhaite, comme d'autres participer à une réunion de notre commission des finances qui permettrait d'examiner tous les amendements que nous avons déposés sur le projet de loi relatif aux privatisations.

M. Arthur Dehaene. Aucun doute à ce sujet ?

M. Eric Raoult. On en attend à peine cinq mille...

M. Didier Migeaud. Nous souhaitons travailler. Dans le cadre d'une session ordinaire ou dans celui d'une session extraordinaire, vous nous trouverez toujours prêts à exercer nos prérogatives de parlementaires.

M. Eric Raoult et M. Arthur Dehaene. Nous aussi !

M. Didier Migeaud. Nous discuterons ensemble de tout cela : pour le moment, vous nous en empêchez en inscrivant à l'ordre du jour des textes qui n'ont aucun caractère d'urgence, et en empêchant systématiquement toute discussion au niveau des commissions, car pas plus que la commission des finances, la commission de la production et des échanges ne s'est réunie pour étudier le projet de loi de privatisation.

Plusieurs députés des groupes socialiste et communiste. C'est vrai ! Ce n'est pas normal !

M. Philippe Auberger, rapporteur général. Vous êtes hors sujet !

M. Didier Migeaud. De même, alors que ce projet de loi de privatisation concerne un grand nombre de nos industries et

de nos entreprises, le ministre chargé de l'industrie n'est même pas venu à l'Assemblée nationale pour faire connaître son point de vue.

En revanche, il s'exprime beaucoup dans la presse. Nous aurons l'occasion, je l'espère, d'y revenir dans la soirée lors de l'examen du projet de loi sur les privatisations.

M. Philippe Auberger, rapporteur général. Hâtons-nous !

M. Didier Migaud. Pour un peu, monsieur le ministre, vous auriez tout à fait été capable de nous demander de nous prononcer sur la convention avant de nous demander de nous prononcer sur le nouveau statut de la Banque de France.

M. Philippe Auberger, rapporteur général. Mais non !

M. Didier Migaud. Je ne caricature pas. La meilleure preuve est constituée par l'amendement adopté en première lecture qui a modifié l'article 2 du projet de loi relatif au statut de la Banque de France. Dans le texte initial, la convention était approuvée par le Parlement. Dans le texte adopté par notre assemblée, elle est soumise à l'approbation du Parlement. Question de vocabulaire ? Je n'en suis pas si sûr, quand je vois votre obstination à faire en sorte que le Parlement ne puisse pas jouer son rôle, que les parlementaires ne puissent pas user de leurs prérogatives. Vous voulez qu'il soit une chambre d'enregistrement.

M. Eric Raoult. Oh !

M. Didier Migaud. C'est tout juste si vous ne nous proposez pas de faire en sorte que le Parlement ne puisse pas se prononcer sur les textes qui lui sont soumis.

M. Eric Raoult. Vous avez été des champions en la matière !

M. Yves Verwaerde. Vous faites de l'obstruction systématique, monsieur Migaud !

M. Didier Migaud. La convention signée le 10 juin 1993, alors que notre assemblée examinait le projet de loi de réforme du statut juridique de la Banque centrale, conforte l'autonomie financière de l'établissement. C'est un texte très technique qui, finalement, organise le remboursement par l'Etat de ses propres dépenses.

Le projet de loi approuvant la convention conclue entre le ministre de l'économie et le Gouverneur de la Banque de France tire les conséquences en matière de gestion des réserves de change du changement de statut de l'établissement.

Désormais, c'est la Banque de France qui supportera, sur ses fonds propres, le risque de change lié à la gestion des réserves en or et en devises. Un mécanisme de garantie ou de réserve de provisions sur risques de change sera institué. Il s'agit d'un prélèvement annuel sur le résultat net de la Banque de France pour alimenter les réserves en devises.

Alors que le projet de loi de réforme du statut de la Banque de France ne plaçait pas explicitement - comme l'ont dit M. Bonrepaux et M. Emmanuelli - dans le cadre de la construction européenne, l'exposé des motifs de l'article 1^{er} précise que les dispositions de cet article seront modifiées lorsque celles du traité de Maastricht s'appliqueront. Le projet de convention anticipe la mise en œuvre du traité.

Selon le traité, l'Etat ne bénéficiera plus d'avances de la part de la Banque de France. Le projet de loi sur la convention prévoit les modalités de remboursement de la dette de l'Etat contractée dans le cadre du fonds de stabilisation des changes. Cette avance de 36 030 millions figurant à l'actif de la Banque de France doit être apurée d'ici au 31 décembre 2003.

Même étalé sur dix ans, le remboursement de cette avance aura sans aucun doute une incidence budgétaire en termes

d'accroissement de la charge de la dette publique. M. Bonrepaux et M. Emmanuelli vous ont demandé quelques précisions à ce sujet mais, pour le moment... silence du Gouvernement et du rapporteur.

M. Eric Raoult. Ils ont raison !

M. Didier Migaud. Voilà qui traduit tout à fait une certaine conception du rôle de l'Assemblée nationale.

M. Eric Raoult. C'est la sagesse face à l'obstruction !

M. Didier Migaud. Il est d'autres remboursements dont la convention ne fait pas mention. Il s'agit notamment du crédit immédiat sur chèque du Trésor public, de l'avance sur le surendettement, de l'avance sur monnaies métalliques, sur le fichier central des chèques, sur la balance des paiements.

Le montant total du remboursement des avances serait de l'ordre de 50 milliards de francs. Pouvez-vous éclairer notre assemblée sur ce point ? Comment et dans quel délai seront remboursées ces avances ? Nous vous avons déjà posé ces questions mais, une fois de plus, nous n'avons obtenu aucune réponse.

M. Alain Le Vern. Encore faudrait-il les connaître !

M. Didier Migaud. Le projet de loi qui nous est soumis est donc la conséquence directe des articles 2 et 3 du projet de loi relatif au statut de la Banque de France.

Ces articles précisent, d'une part, que la Banque de France détient et gère les réserves de change de l'Etat en or et en devises et, d'autre part, que la Banque de France ne peut autoriser de découverts ou accorder tout autre type de crédit au Trésor public ou à tout autre organisme ou entreprise publics.

La convention organise les futurs rapports financiers entre l'Etat et la Banque de France résultant du nouveau statut de la banque centrale, statut, je le répète une fois de plus, qui n'a pas encore été adopté par le Sénat...

M. Yves Verwaerde. Bon, vous l'avez déjà dit !

M. Didier Migaud. ... et qui, à notre sens, pose un certain nombre de problèmes de constitutionnalité.

M. Yves Verwaerde. Vraiment, vous jouez la montre !

M. Didier Migaud. Il faut bien se répéter, mon cher collègue, puisque, *a priori*, vous semblez n'avoir pas encore compris. Il est tout de même paradoxal d'examiner dans cette assemblée un texte qui est la conséquence d'un autre texte en discussion au Sénat, non encore adopté par le Parlement.

M. Jean Diebold. C'est la technique du perroquet ?

M. Didier Migaud. Parfois, la redite est tout à fait nécessaire.

M. Alain Le Vern. Toutes les vérités sont bonnes à répéter !

M. Didier Migaud. Nous avons rejeté le nouveau statut non seulement parce que, à nos yeux, il était dangereux pour l'avenir des missions de la Banque de France ne relevant pas de la politique monétaire - les reléguant au titre des autres activités que l'établissement peut continuer d'exercer - mais aussi parce qu'il nous paraissait totalement inopportun.

D'ailleurs, si nous éprouvons le besoin d'expliquer...

M. Yves Verwaerde. De réexpliquer !

M. Didier Migaud. ... et de prendre la parole souvent sur ce texte, c'est peut-être pour vous éclairer...

M. Yves Verwaerde. Pour nous rééclairer !

M. Didier Migaud. ... dans la mesure où les interruptions que vous multipliez, mon cher collègue, ne font pas apparaître, à l'évidence, que vous avez lu l'ensemble du texte !

M. Yves Verwaerde. Eh oui, nous n'avons toujours pas compris !

M. Didier Migaud. Il est vrai que c'est un texte compliqué et il est donc tout à fait légitime, monsieur le ministre, que nous posions un certain nombre de questions sur ses conséquences.

Le projet de réforme du statut ne se place pas dans le cadre de la construction européenne. Si c'était le cas, il n'y aurait pas l'urgence que le Gouvernement lui a accordée. Le traité de Maastricht, auquel il n'est pas fait explicitement référence dans l'exposé des motifs, nous imposera, lorsqu'il sera ratifié, d'adapter le statut de notre banque centrale entre le 1^{er} janvier 1994 et le 1^{er} janvier 1997 ou le 1^{er} février 1999.

Il nous imposera, dans les mêmes conditions, de modifier et de régulariser les relations financières entre l'Etat et la banque centrale.

Le projet de loi sur la convention relève de la même précipitation. Pourtant, nous ne saisissons pas clairement ce qui vous conduit à présenter ce projet de cette façon.

Dans le projet de statut de la Banque de France, vous cherchez principalement à donner un signe au marché afin que la confiance que votre victoire électorale n'a pas provoquée - l'attestent les prévisions de croissance revues sans cesse à la baisse - soit effectivement au rendez-vous. Vous cherchez donc à consacrer la primauté de la monnaie sur l'économie. Ce principe monétariste a déjà échoué. Les pays où la stabilité monétaire est la plus forte ne sont pas ceux où la banque centrale est indépendante. M. Bonrepaux et M. Emmanuelli l'ont expliqué tout à l'heure, mais je suis obligé de le répéter.

Dans le projet de convention, d'une part, vous instaurez l'autonomie financière de l'établissement et, d'autre part, vous vous placez, mais sans l'avouer, dans le cadre du traité de Maastricht qui, par ailleurs, n'est pas encore ratifié.

M. le président. Veuillez conclure, monsieur Migaud.

M. Didier Migaud. Je termine, monsieur le président, mais il y a eu tellement d'interruptions...

M. Eric Raoult. Ce n'est pas vrai !

M. Didier Migaud. ... que je suis contraint de dépasser mon temps.

M. Arthur Dehaine. Heureusement que vous le dites avec le sourire !

M. Didier Migaud. Cette différence d'inspiration entre le projet de réforme du statut de la Banque de France et le projet de convention nous inquiète. Nous ne comprenons pas un tel comportement. Nous voterons donc contre le projet de loi de convention. *(Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.)*

M. Arthur Dehaine. Emmanuelli n'aura pas bien compris, comme d'habitude ! *(Sourires.)*

M. le président. La parole est à M. Louis Pierna. *(Applaudissements sur les bancs du groupe communiste et du groupe socialiste.)*

M. Eric Raoult. Les socialistes applaudissent les communistes !

M. Arthur Dehaine. C'est la solidarité !

M. Yves Verwaerde. Emmanuelli a toujours applaudi les communistes !

M. Louis Pierna. Monsieur le président, monsieur le ministre, mes chers collègues, mon collègue André Gérin a parfaitement bien démontré, ce matin, combien le projet d'indépendance de la Banque de France était contraire aux intérêts de la nation.

La convention qui nous est proposée s'inscrit dans la logique maastrichtienne. On pourrait même dire qu'elle la devance.

Selon le traité européen, en effet, il est interdit à la Banque de France d'autoriser des découverts ou d'accorder tout autre type de crédit au Trésor public.

Pourtant - M. le ministre saura, sans aucun doute, nous expliquer ce paradoxe - le compte « Concours au Trésor public » est maintenu jusqu'en 2003, quatre ans après l'entrée, obligatoire, dans la troisième phase, celle qui prévoit la monnaie unique. Faut-il y voir la prémonition que le traité de Maastricht ne sera pas appliqué ?

M. Yves Fréville. Au contraire !

M. Louis Pierna. Plus concrètement, depuis la discussion de la réforme du statut de la Banque de France, un débat s'est instauré sur le coût de la Banque, certains, emportés par leur élan libéral, allant jusqu'à dire que son coût, c'est-à-dire les salaires des agents, et les différentes missions assurées par l'institut empêcheraient une forte baisse des taux d'intérêts.

Des spécialistes y sont allés de leurs calculs savants. Pourtant, personne n'est d'accord sur le calcul du « point mort » de la Banque de France, le niveau auquel les taux d'intérêt permettent le bon fonctionnement de l'institut. Des banquiers - mais ne sont-ils pas juges et parties ? - prévoient que la Banque de France deviendrait déficitaire si le loyer de l'argent tombait en deçà de 7 p. 100.

C'est, en fait, un procès fait aux diverses missions exercées par les agents de la Banque. Les banques commerciales estiment qu'elles seraient mieux à même de remplir certaines de ces fonctions. Cinq cents agents de l'institut d'émission assurent l'intendance des commissions départementales de surendettement des ménages. C'est indiscutablement un service de caractère public. Va-t-on livrer aux banques commerciales ce service alors que les banques font payer très cher les services rendus ?

D'ores et déjà, la tenue des comptes privés a été remise en cause sous la pression des banques commerciales. Pourtant, les 80 000 comptes tenus par la Banque de France représentent 0,15 p. 100 du marché bancaire. Ils servent de clientèle-témoin et sont indispensables à la pratique du métier de banquier.

En outre, cela permet aux plus démunis de réaliser des opérations que la vie moderne a rendues indispensables. Les tarifs pratiqués contribuent à tempérer la tendance à la hausse des tarifs bancaires.

Les effectifs de la Banque de France, toujours selon les banques commerciales, seraient pléthoriques. Ils sont pourtant comparables à ceux du modèle, indépassable, de la Bundesbank.

Mais serait-il cohérent de dissocier les différentes missions de la Banque et de séparer l'exercice de la politique monétaire que constituent la tenue des services d'utilité collective représentés par la tenue des fichiers, la centralisation de renseignements et la réalisation de nombreuses études ? Le bon exercice de la politique monétaire nécessite en effet des instruments micro-économiques d'analyse, en amont et en aval de la décision, à la fois pour la préparer et pour en suivre l'impact sur les acteurs économiques nationaux.

Toutes ces activités forment un tout qui assure la crédibilité de l'institut d'émission.

Le calcul du « point mort » de la Banque de France est, selon nous, un faux débat et montre le dogmatisme avec lequel sont traitées les questions monétaires. Le taux d'intérêt ne doit pas être celui qui permet à la Banque de France de payer son personnel ni celui qui permet au rentier de faire de l'argent en dormant, mais celui qui permet une relance de la croissance et de l'emploi.

Mme Muguette Jacquaint. C'est ça l'essentiel ! Vous avez raison !

M. Louis Pierna. C'est d'autant plus vrai que l'on peut se demander si les banques commerciales vont bien répercuter la baisse des taux d'intérêt enregistrée ces dernières semaines.

Un banquier de la place de Paris expliquait à un journaliste que, lorsque le coût d'un produit intermédiaire diminue, le loyer de l'argent en l'occurrence, l'entreprise qui le transforme cherche aussi à accroître ses marges et n'en fait bénéficier qu'en partie sa clientèle. Aux États-Unis, les banques ont gardé pour elles une part importante du gâteau de la baisse des taux, à tel point qu'elles ont été accusées d'entraver la reprise de la conjoncture américaine.

En France, également, les banques comptent bien tirer profit de la baisse des taux pour redorer leurs comptes. « Les conditions d'exploitation au premier trimestre de 1993 sont restées difficiles », souligne une étude de la BNP qui considère que les banques touchées par la crise immobilière vont devoir faire de fortes provisions.

La baisse des taux d'intérêt pourrait servir à aider les banques commerciales à surmonter la déroute de leurs investissements spéculatifs ! Quelle dérision lorsque l'investissement productif, créateur d'emplois, souffre de taux d'intérêt toujours prohibitifs.

Pour conclure, cette convention, qui s'inscrit dans le droit fil de Maastricht, ne répond pas à la nécessité d'une Banque de France démocratisée, d'une banque au service de l'emploi. Elle ne répond pas non plus aux inquiétudes du personnel de l'institut, qui peut compter sur le groupe communiste pour continuer à refuser de voir la Banque de France quitter le service public, parce qu'il y va de l'intérêt national. *(Applaudissements sur les bancs du groupe communiste.)*

M. le président. La discussion générale est close.

Motion de renvoi en commission

M. le président. J'ai reçu de M. Alain Bocquet et des membres du groupe communiste une motion de renvoi en commission *(Exclamations sur les bancs du Rassemblement pour la République)*, déposée en vertu de l'article 91, alinéa 6, du règlement.

La parole est à M. Rémy Auchedé.

M. Yves Verwaerde. Ce n'est pas pour jouer la montre par hasard ? Ce ne serait pas pour reporter le débat sur les privatisations à plus tard ?

M. Eric Raoult. Et puis, vous n'avez pas les bons papiers, monsieur Auchedé. Vous montez à la tribune avec votre intervention sur les privatisations ! *(Rires.)*

M. Rémy Auchedé. Monsieur le président, rappelez-le un peu à l'ordre. En m'empêchant de parler, on fait traîner la séance. *(Rires.)*

M. Philippe Auberger, rapporteur général. A traînard, traînard et demi...

M. Rémy Auchedé. C'est tout de même inadmissible ! Le ministre est contrit attendant que ça se termine *(Exclamations sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République)*, et vous, messieurs de la droite, vous coupez la parole aux orateurs...

Mme Muguette Jacquaint. Tout à fait !

M. Rémy Auchedé. ... avec des propos injurieux, qui plus est.

J'ai presque envie d'aller voir à ma place si je ne me suis pas trompé dans mes papiers !

Mme Muguette Jacquaint. Il faudrait peut-être une suspension de séance !

M. le président. Monsieur Auchedé, vous avez seul la parole !

M. Rémy Auchedé. Mais mes collègues parlent, monsieur le président. Je les laisse parler ! *(Rires.)*

M. Louis Pierna. Ne vous laissez pas impressionner !

M. Rémy Auchedé. Peu nombreux, il faut que certains compensent par des sarcasmes l'absence de députés de la majorité dans les travées de cet hémicycle ! *(Exclamations sur les mêmes bancs.)*

M. Eric Raoult. Nos députés sont dans leurs circonscriptions.

M. Rémy Auchedé. Monsieur Raoult, vous allez finir par mettre votre ministre en colère !

M. le président. Vous seul avez la parole, monsieur Auchedé.

M. Rémy Auchedé. Pour le groupe communiste, plusieurs remarques justifient le renvoi du projet en commission.

J'aurais pu commencer par une remarque générale mais on l'a déjà faite : cependant, je la rappelle aux membres de la majorité présents dans les travées. La convention aurait dû être annexée à la loi sur le statut directement parce que le parallèle avec la loi de 1973 n'est plus de circonstance dans la mesure où la pérennité des organes de décision de la Banque centrale donne le pouvoir nouveau à celle-ci. On l'a déjà dit, je n'insiste pas.

J'ai tout de même onze autres remarques pour motiver un renvoi en commission.

Première remarque, en dépit du contenu du traité de Maastricht dont on anticipe d'ailleurs l'entrée en application, le pouvoir de la Banque centrale sur la gestion des changes est moindre que sur l'alimentation du marché monétaire intérieur. Valait-il la peine de changer de convention ? Jusqu'à maintenant nous n'avons pas eu de réponse très explicite sur cet aspect du problème en dépit des nombreuses questions qui ont été posées tout au long du débat.

Deuxième remarque, le traité de Maastricht tend à indiquer que tout ou partie des réserves devront être centralisées à la banque centrale. N'anticipe-t-on pas trop sur la gestion de ces réserves centrales ? Ne faudrait-il pas remanier quelque peu le système dès lors que des interventions centrales en ECU seront possibles ? Là encore nous avons reçu peu d'éclaircissements sur cet aspect des choses.

Mme Muguette Jacquaint. Tout à fait !

M. Rémy Auchedé. Troisième remarque, rien n'est dit expressément sur les conditions de participation de la Banque de France au capital de la Banque centrale.

M. Louis Pierna. Tout est flou dans cette affaire.

M. Rémy Auchedé. Nous aimerions bien avoir des explications sur ce point, monsieur le ministre.

Quatrième remarque : il y a un tour de passe-passe comptable sur les réserves en or à propos de l'imputation partielle de la réserve de réévaluation des réserves en or de l'Etat à la réserve de réévaluation des réserves publiques en devises de l'Etat. Hypocrisie ! Pourquoi pas tout puisqu'il y a peu de chances pour que le prix de l'or chute de manière considérable ? Pourquoi n'avons-nous pas d'éclaircissements sur cette question ?

Cinquième remarque : pourquoi n'a-t-on pas profité de la convention pour rendre un peu moins opaque la comptabilité de la Banque de France, alors qu'elle est soumise, en principe, au droit commercial ? Nous aurions aimé aussi avoir des éclaircissements sur cet aspect des choses.

Sixième remarque : nous nous inquiétons quant aux pré-supposés du calcul de l'article 1^{er}. Si l'on comprend bien, la dotation initiale ne serait pas suffisante pour apurer la dépréciation des réserves en cas de baisse des devises aux cours les plus bas constatés au cours des dix dernières années ? Comme c'est en cas de réévaluation du franc contre ces devises que le risque peut apparaître, envisage-t-on de gaieté de cœur de laisser notre devise s'apprécier autant ? D'autre part, le dérèglement du système monétaire peut entraîner des bouleversements considérables. Peut être à court terme, d'ailleurs. Ne peut-on envisager une situation dans laquelle la dépréciation des réserves mettrait à sec les bénéfices de la Banque ? Ce que l'on a prévu pour les banques face à leurs risques internationaux ne saurait-il être envisagé pour la première d'entre elles ? C'est une question !

Mme Muquetto Jacquaint. Qui reste malheureusement sans réponse !

M. Rémy Auchodé. La réévaluation du bilan de la Banque ne doit-elle pas être alors envisagée à nouveau ? Nous voudrions avoir des éclaircissements sur ces différents points.

Ma septième remarque porte sur la formulation : « Donner une image fidèle de la situation des réserves de l'Etat. » A partir du moment où il semble bien que l'Etat ne centralise plus toute sa trésorerie auprès de l'institut d'émission, ce qui peut s'expliquer par le formidable enderement de celui-ci sur les marchés extérieurs, cette formulation ne laisse-t-elle pas à désirer ?

Je poserai plusieurs autres questions :

Faut-il maintenir l'or au bilan de la Banque, puisqu'il est, selon les conventions relatives au FMI, démonétisé ? Cette question mériterait un débat.

Fallait-il reconnaître « l'accaparement des résultats de gestion des réserves publiques de change » par la Banque centrale ?

Pourquoi est-il prévu que le solde du compte « concours au Trésor public » soit rémunéré au taux de 5 p. 100, aux termes de l'article 2 de la convention ? N'est-ce pas contradictoire avec les principes de marché, dont on fait si grand cas actuellement ? Fallait-il d'ailleurs rémunérer ce compte ? Cette cote mal taillée a-t-elle vraiment un sens ?

Autant de questions qui méritent d'être posées et revues en commission !

Le dispositif n'est-il pas trop compliqué et ne sert-il pas à cacher le fait que l'on maintient le fonds de stabilisation des changes, qui peut servir à bien des turpitudes, bien qu'il soit légitime de mettre à l'abri des regards du marché une partie des interventions de la Banque centrale, alors que l'on fait cas explicitement de la nécessité de donner une image fidèle de la situation des réserves publiques de l'Etat ? Autre question qui mérite un examen approfondi.

Quel est désormais le statut des quotes-parts du FMI et du FECOM vis-à-vis de l'Etat ? Y-a-t-il eu changement ?

Voilà des questions qui motivent selon nous un renvoi en commission !

Il y a encore un problème sur lequel je veux insister. La discussion générale et les précisions du rapporteur et du ministre nous ont insuffisamment éclairés sur un point : la valeur du dispositif en cas de crise monétaire.

Le fonds de stabilisation des changes joue traditionnellement un rôle important. Il est l'intermédiaire incontournable des interventions de la Banque de France sur le marché des changes.

Le Gouvernement nous dit que sa quasi-mise en sommeil n'aurait pas d'incidence majeure, notamment par rapport au secret ou à la transparence concernant la situation des réserves publiques de change.

Le rapport indique que les conditions des interventions sur le marché ne seraient guère affectées en pratique. Mais alors, dans ce cas, il s'agit seulement d'un rôle tenu depuis les années cinquante et qui serait devenu inutile ! Pourquoi prévoit qu'en cas de crise le fonds retrouverait un rôle actif, quoiqu'en deuxième ligne après la Banque de France, précisé le rapport ?

Et pourquoi le rapport indique-t-il aussitôt après qu'en cas de crise grave, le Trésor apporterait son concours au fonds ? Est-ce qu'en pratique, il s'agit de la part de la direction du fonds d'un rôle important, dont on craint que la direction de la Banque de France ne prenne ombrage ?

Est-ce que le fonds n'a pas en réalité une fonction dont il serait dangereux de se priver ?

La Banque de France participe déjà à la mise en œuvre de la politique de change.

Outre la gestion des réserves publiques de change, pour effectuer sa mission, elle intervient sur le marché des changes, de plus en plus dans le cadre d'une coopération internationale, notamment au niveau européen.

Cette intervention se fait alors pour le compte de tiers - clientèle, administrations publiques - ou pour le compte du fonds de stabilisation des changes qu'elle est chargée de gérer et à qui, en pratique, elle consent des avances, ou lui achète ou lui vend les devises nécessaires.

Dans ce cadre, la Banque de France entretient des relations extérieures importantes. Elle agit comme agent financier du FMI, le gouverneur participe pour le compte de l'Etat aux principales réunions internationales tenues sous l'égide du FMI et aux groupes internationaux, tels que le G 10 et le G 7. La Banque de France participe aux instances de la Banque des règlements internationaux. Elle est représentée à haut niveau dans les comités chargés d'assister les institutions de la Communauté européenne et les gouvernements des Etats membres - entre autres le comité des gouverneurs des banques centrales et le comité monétaire.

On voit donc mal l'intérêt de renforcer encore son pouvoir.

Avec la nouvelle convention, dans les circonstances exceptionnelles comme les attaques contre le franc qui ont marqué la fin de l'année dernière, le fonds de stabilisation des changes demeurerait à la disposition de la Banque pour concourir à sa mission en procédant à des interventions discrètes sur les marchés. Dépourvu de la capacité d'emprunter des francs à la Banque de France, il tirerait ses ressources soit du Trésor public, qui mobiliserait à cet effet des ressources de trésorerie, soit par endettement direct en devises.

Est-ce qu'il s'agit d'une opération purement comptable ou bien est-ce un moyen de séparer un peu plus la Banque de France du Trésor, pour ne rendre à ce dernier qu'un droit relatif d'intervention en période de crise aiguë ?

C'est pourquoi, à partir de ces douze questions que je viens d'explicitier brièvement, nous avons déposé ce renvoi en commission, afin que la commission des finances procède aux auditions nécessaires et mesure bien s'il n'est pas plus juste en prévision de l'avenir de conserver au fonds de stabilisation des changes sa mission traditionnelle. (*Applaudissements sur les bancs du groupe communiste.*)

M. le président. Le Gouvernement peut intervenir. Le souhaitez-vous, monsieur le ministre ?

M. Edmond Alphandéry, ministre de l'économie. Non ! Mais je demande un scrutin public sur la motion de renvoi.

M. le président. La commission saisie au fond peut également intervenir. Le souhaitez-vous, monsieur le rapporteur général ?

M. Philippe Aubergier, rapporteur général. Non !

M. le président. Dans les explications de vote sur la motion de renvoi en commission, la parole est à Mme Muguette Jacquaint, pour le groupe communiste.

Mme Muguette Jacquaint. Monsieur le président, monsieur le ministre, mes chers collègues, à l'occasion de l'exception d'irrecevabilité, de la question préalable et de la motion de renvoi en commission, de nombreuses questions ont été posées. Elles n'ont pas reçu de réponse.

Même s'il n'est pas directement évoqué dans la convention, le traité de Maastricht est, à l'évidence, l'Arlésienne de ce projet. Nous assistons à un véritable diktat de ce traité de Maastricht.

Rappelons que l'article 107 du traité indique que « ni la Banque centrale européenne, ni une banque centrale nationale, ni un membre quelconque de leurs organes de décision ne peuvent solliciter ni accepter des instructions des gouvernements des Etats membres ou de tout autre organisme ».

Nous, nous souhaiterions que la Banque de France le fasse, afin de lutter contre la spéculation, contre l'évasion des capitaux, et de rétablir les réserves obligatoires des banques, ce qui les inciterait à redéfinir des objectifs du crédit centrés sur la réalité de l'Hexagone, c'est-à-dire sur les besoins en investissements, en emplois et en recherche dans les régions en difficulté - qui, malheureusement, sont nombreuses en France.

À toutes ces questions, nous souhaitons des réponses.

Devant le silence du Gouvernement, le groupe communiste votera la motion de renvoi en commission. (*Applaudissements sur les bancs du groupe communiste.*)

M. le président. Pour le groupe socialiste, la parole est à M. Didier Migaud.

M. Didier Migaud. Le Gouvernement ne répond pas plus aux questions de M. Auedé qu'il n'a répondu aux nôtres.

Même étalé sur dix ans, le remboursement de l'avance de 36 milliards de francs qui figure à l'actif de la Banque de France, et qui doit être apuré d'ici le 31 décembre 2003, aura sans aucun doute une incidence budgétaire et augmentera la dette publique. Nous souhaitons obtenir des précisions.

De plus, il y a un certain nombre de remboursements qui s'ajoutent. S'agissant du montant total du remboursement des avances - qui serait de l'ordre de 50 milliards de francs -, comment sera-t-il réparti dans le temps ?

Autant de questions qui, pour le moment, sont restées sans réponse !

Il apparaît donc utile que la commission des finances reprenne l'examen de ce texte.

Aussi, le groupe socialiste votera la motion de renvoi en commission. (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.*)

M. Louis Pierna. Monsieur le président, nous retirons notre demande de scrutin public.

M. le président. Je mets aux voix la motion de renvoi en commission déposée par M. Alain Bocquet et les membres du groupe communiste.

Je suis saisi par le Gouvernement d'une demande de scrutin public.

Le scrutin est annoncé dans le Palais.

M. le président. Je prie Mmes et MM. les députés de bien vouloir regagner leur place.

Le scrutin est ouvert.

(*Il est procédé au scrutin.*)

M. le président. Personne ne demande plus à voter ?...

Le scrutin est clos.

Voici le résultat du scrutin :

Nombre de votants	568
Nombre de suffrages exprimés	565
Majorité absolue	283
Pour l'adoption	87
Contre	478

L'Assemblée nationale n'a pas adopté.

Discussion des articles

M. le président. La motion de renvoi en commission étant rejetée, le passage à la discussion des articles du projet de loi dans le texte du Gouvernement est de droit.

Je rappelle qu'à partir de maintenant peuvent seuls être déposés les amendements répondant aux conditions prévues aux alinéas 4 et suivants de l'article 99 du règlement.

Article 1^{er} et annexe

M. le président. « Art. 1^{er}. - Est approuvée la convention ci-annexée, passée le 10 juin 1993 entre le ministre de l'économie et le gouverneur de la Banque de France. »

Je donne lecture de la convention annexée à l'article 1^{er} :

ANNEXE

CONVENTION ENTRE L'ETAT ET LA BANQUE DE FRANCE SUR LA GESTION ET LA COMPTABILISATION DES RESERVES DE CHANGE

« Entre les soussignés :

« M. Edmond Alphandéry, ministre de l'économie,
« d'une part,

« et M. Jacques de Larosière, gouverneur de la Banque de France, autorisé par délibération du conseil général en date du 10 juin 1993,

« d'autre part,

« il a été convenu ce qui suit :

« Art. 1^{er}. - Les réserves en or sont réévaluées chaque semestre sur la base du cours moyen sur les marchés internationaux pendant les trois derniers mois : la contrepartie des plus ou moins values ainsi déterminées est portée au poste « réserve de réévaluation des réserves en or de l'Etat » dans le passif du bilan de la Banque de France.

« Il est créé dans le passif du bilan de la Banque de France un poste de réserve intitulé « réserve de réévaluation des réserves en devises de l'Etat ». Il bénéficie d'une dotation initiale de 12 milliards de francs prélevée sur la « réserve de réévaluation des réserves en or de l'Etat ». Ce poste de réserve reçoit en outre chaque année 10 p. 100 du résultat net de la Banque de France. Cette dotation est effectuée tant que la réserve ne couvre pas le risque d'une baisse des cours de change amenant ces derniers aux plus bas cours constatés, devise par devise, chaque fin de semestre, pendant les dix derniers exercices.

« Les réserves en devises sont réévaluées chaque semestre sur la base du dernier cours connu. La contrepartie des plus-values ou moins-values ainsi déterminées est portée au poste de « réserve de réévaluation des réserves en devises de l'Etat » qui reçoit en outre les différences de change relatives aux opérations en devises réalisées durant le semestre.

« Les moins-values et pertes de change qui excéderaient le montant de la « réserve de réévaluation des réserves en devises de l'Etat » sont portées en déduction du résultat net de la Banque de France et, pour les montants éventuellement restants, sur la « réserve de réévaluation des réserves en

or de l'Etat » dont le montant devra être par la suite reconstitué par priorité à due concurrence, par prélèvement sur le résultat net des années ultérieures.

« Le cas échéant, en cas d'insuffisance des ressources précitées, les réserves de réévaluation des réserves de change de l'Etat sont abondées par un concours du Trésor public au titre du fonds de stabilisation des changes.

Art. 2. - Le compte figurant à l'actif du bilan de la Banque de France intitulé « Concours au Trésor public » pourra être maintenu jusqu'au 31 décembre 2003, le solde qu'il faisait ressortir après réévaluation au titre du second semestre 1992, soit 36,03 milliards de francs, étant apuré, à hauteur de 12,03 milliards de francs, par imputation au débit du compte de « réserve de réévaluation des réserves en or de l'Etat ». Le solde qui est rémunéré au taux de 5 p. 100, est apuré, soit par dixième chaque année par débit du compte du Trésor public figurant au passif du bilan de la Banque de France, soit de manière anticipée à tout moment jusqu'au 31 décembre 2003.

« La plus-value nette sur devises éventuellement constatée en 1993 est portée au crédit de la « réserve de réévaluation des réserves en devises de l'Etat ». La moins-value nette éventuelle est imputée sur la « réserve de réévaluation des réserves en or de l'Etat ».

Art. 3. - Les intérêts tirés du placement des réserves de change de l'Etat sont portés au compte de résultat de la Banque de France.

Art. 4. - Le deuxième alinéa de l'article 2 de la convention du 27 juin 1949 est remplacé par les dispositions suivantes : « Les besoins en francs du fonds de stabilisation des échanges sont assurés par le Trésor public. »

Art. 5. - La convention du 17 septembre 1973 est abrogée.

Art. 6. - La présente convention est dispensée des droits de timbre et de la formalité de l'enregistrement. »

Je mets aux voix l'article 1^{er} et son annexe.

Je suis saisi par le Gouvernement d'une demande de scrutin public.

Le scrutin est annoncé dans le Palais.

M. le président. Je prie Mmes et MM. les députés de bien vouloir regagner leur place.

Le scrutin est ouvert.

(Il est procédé au scrutin.)

M. le président. Personne ne demande plus à voter ? ...

Le scrutin est clos.

Nombre de votants	569
Nombre de suffrages exprimés	568
Majorité absolue	285

Pour l'adoption	478
Contre	90

L'Assemblée nationale a adopté.

Plusieurs députés du groupe communiste. Ah ! Nous progressons !

M. Charles de Courson. Tricheurs, c'est un viol des consciences ! (« Oh » ! sur les bancs du groupe communiste.)

Mme Muguette Jacquaint. Quelle insulte !

M. Henry Avelard. Allez chercher vos collègues pour garder les clés !

Après l'article 1^{er}

M. le président. M. Auberger, rapporteur général, a présenté un amendement, n° 1, ainsi rédigé :

« Après l'article 1^{er}, insérer l'article suivant :

« La loi n° 73-1121 du 21 décembre 1973 modifiant la loi n° 73-7 du 3 janvier 1973 sur la Banque de France et approuvant une convention conclue entre le ministre de l'économie et des finances et le gouverneur de la Banque de France est abrogée. »

La parole est à M. le rapporteur général.

M. Philippe Auberger, rapporteur général. L'amendement n° 1, de pure forme, vise à abroger la loi autorisant la précédente convention.

M. le président. Quel est l'avis du Gouvernement ?

M. le ministre de l'économie. Favorable.

M. le président. La parole est à M. Augustin Bonrepaux.

M. Auguste Bonrepaux. On nous a privés de parole sur l'article 1^{er}. Cela ne se fait pas. Nous voulions expliquer pourquoi nous votions contre cet article très important.

M. Philippe Auberger, rapporteur général. C'est un scandale ?

M. Augustin Bonrepaux. L'article 1^{er} vise, en effet, à approuver une convention qui, comme nous l'avons expliqué - mais j'ai l'impression que tout le monde ne nous a pas compris - n'a pas lieu d'être...

M. Jean Diebold. On va finir par le savoir !

M. Augustin Bonrepaux. ... puisqu'elle porte sur un texte encore en discussion au Sénat et dont on ne sait pas s'il sera adopté, et surtout s'il est conforme à la Constitution.

M. Philippe Auberger, rapporteur général. Il ne s'agit pas d'une convention sur une loi mais d'un projet de loi destiné à appliquer une convention.

M. Augustin Bonrepaux. Et, maintenant, avec cet amendement, M. le rapporteur nous propose, après M. le ministre, d'abroger une loi en supposant que le statut de la Banque de France va être adopté.

Or si nous approuvons cette convention et que le texte en discussion devant le Sénat est déclaré anticonstitutionnel, nous aurons abrogé une loi sans avoir un texte en remplacement ! Cela revient un peu à marcher sur la tête !

Mme Muguette Jacquaint. Tout à fait !

M. Augustin Bonrepaux. Voilà pourquoi nous disons, depuis le début de la discussion, que ce débat est irréel !

Pourtant, monsieur le ministre, nous aurions mieux à faire : par exemple, discuter le projet de privatisation que vous voulez escamoter parce que vous avez peur de ne pas disposer d'une majorité présente sur ces bancs.

Je m'adresse à la majorité : j'ai lu dans la presse que certains députés très vaillants voulaient travailler durant des mois. Où sont-ils, en ce moment, puisque, vous êtes minoritaires dans cet hémicycle ? Seuls sont présents quatre ou cinq députés d'une majorité qui en compte près de 480. Où sont les douze présomptueux ?

M. Arthur Dehaine. Ils travaillent dans leur circonscription !

M. Augustin Bonrepaux. Pour notre part, nous avons dit que nous étions prêts à travailler jour et nuit !

M. Patrick Devedjian. En ce moment vous n'êtes que six en séance !

M. Augustin Bonrepaux. Nous voulons exposer nos arguments ! Nous voulons améliorer les textes qui nous sont présentés.

Nous voterons contre cet amendement parce que ce débat est irréal. Nous aurions certainement beaucoup gagné si nous avions consacré cette journée à débattre des privatisations,...

M. Didier Migaud. En oui !

M. Augustin Bonrepaux. ... de leur influence sur le sort des entreprises et sur l'emploi, de leurs conséquences sociales pour ces salariés...

Mme Muguette Jacquaint. Tout à fait !

M. Augustin Bonrepaux. ... que vous allez livrer à la loi du marché,...

M. André Gérin. C'est le bradage !

M. Augustin Bonrepaux. ... sans avoir pris d'informations sur ce qu'ils allaient devenir. (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.*)

M. le président. Je mets aux voix l'amendement n° 1.

Je suis saisi par le groupe du Rassemblement pour la République d'une demande de scrutin public.

Le scrutin est annoncé dans le Palais.

M. le président. Je prie Mmes et MM. les députés de bien vouloir regagner leur place.

Le scrutin est ouvert.

(*Il est procédé au scrutin.*)

M. le président. Personne ne demande plus à voter ?...

Le scrutin est clos.

Voici le résultat du scrutin :

Nombre de votants	568
Nombre de suffrages exprimés	568
Majorité absolue	285
Pour l'adoption	477
Contre	91

L'Assemblée nationale a adopté.

M. Rémy Auedé. On progresse toujours ! (*Sourires.*)

M. le président. La parole est à M. le rapporteur général.

M. Philippe Auberger, rapporteur général. Je souhaite répondre à notre collègue, qui s'inquiète notamment de la mise en application de ce projet de loi, que l'article 2...

Mais je m'aperçois qu'il n'écoute pas les explications qu'il a réclamées.

Il n'a rien compris au projet. Il ne l'a pas lu. Il se plaint qu'on ne lui donne pas d'explications, mais il n'écoute pas celles qu'on lui fournit !

M. Patrick Devedjian. Très juste !

M. Philippe Auberger, rapporteur général. Et il n'entend même pas quand je lui parle !

Dans ces conditions, je ne vois pas pourquoi je continuerai à lui expliquer les choses. Je m'arrête donc. (*Applaudissements sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.*)

M. Rémy Auedé. Quand il a posé sa question, c'est vous qui n'étiez pas là !

Rappels au règlement

M. René Carpentier. Je demande la parole pour un rappel au règlement.

M. le président. La parole est à M. René Carpentier, pour un rappel au règlement.

M. René Carpentier. Des mots que je qualifierai d'infâmes ont été prononcés pendant le scrutin. (*Protestations sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.*)

Mme Muguette Jacquaint. Parfaitement !

M. René Carpentier. Je m'honore d'être membre du parti des fusillés...

M. Charles de Courson. C'est lui qui s'appelle ainsi !

M. René Carpentier. Oui, il s'appelle ainsi.

M. Charles de Courson. Il s'appelle ainsi lui-même.

M. René Carpentier. Nous avons perdu beaucoup de nos camarades pendant la Résistance. Vous ne pouvez pas en dire autant ! (*Protestations sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.*)

Mme Suzanne Sauvaigo. Il n'y a pas que vous !

M. René Carpentier. Je demande donc, monsieur le président, que soient retirés les mots qui ont été prononcés.

M. le président. La parole est à M. Charles de Courson, pour un rappel au règlement.

M. Charles de Courson. A deux reprises les députés socialistes ont fait voter contre des collègues qui avaient clairement indiqué qu'ils étaient pour. C'est scandaleux !

M. Patrick Devedjian et Mme Suzanne Sauvaigo. Très juste !

Reprise de la discussion

M. le président. Nous reprenons la suite de la discussion des articles.

Article 2

M. le président. « Art. 2. - La présente loi entrera en vigueur le premier jour du mois suivant celui de l'entrée en vigueur de l'ensemble des dispositions de la loi relative au statut de la Banque de France et à l'activité et au contrôle des établissements de crédit, et au plus tard le 1^{er} janvier 1994. »

M. Auberger, rapporteur général, a présenté un amendement n° 2, ainsi rédigé :

« Dans l'article 2, substituer au mot : "entrera", le mot : "entre". »

La parole est à M. le rapporteur général.

M. Philippe Auberger, rapporteur général. L'amendement n° 2 est de pure forme.

M. le président. Quel est l'avis du Gouvernement ?

M. le ministre de l'économie. Favorable.

M. le président. Je mets aux voix l'amendement n° 2.

Je suis saisi par le groupe du Rassemblement pour la République d'une demande de scrutin public.

Le scrutin est annoncé dans le Palais.

M. le président. Je prie Mmes et MM. les députés de bien vouloir regagner leur place.

Le scrutin est ouvert.

(Il est procédé au scrutin.)

M. le président. Personne ne demande plus à voter ?...

Le scrutin est clos.

Voici le résultat du scrutin :

Nombre de votants	566
Nombre de suffrages exprimés	564
Majorité absolue	283
Pour l'adoption	478
Contre	86

L'Assemblée nationale a adopté.

Peut-on considérer que l'Assemblée émet le même vote sur l'article 2 ? (« Non ! » sur les bancs du groupe socialiste et du groupe communiste.)

Je mets aux voix l'article 2 du projet de loi.

Je suis saisi par le groupe du Rassemblement pour la République d'une demande de scrutin public.

Le scrutin est annoncé dans le palais.

M. le président. Je prie Mmes et MM. les députés de bien vouloir regagner leur place.

Le scrutin est ouvert.

(Il est procédé au scrutin.)

M. le président. Personne ne demande plus à voter ?...

Le scrutin est clos.

Voici le résultat du scrutin :

Nombre de votants	563
Nombre de suffrages exprimés	561
Majorité absolue	281
Pour l'adoption	475
Contre	86

L'Assemblée nationale a adopté.

Je ne suis saisi d'aucune demande d'explication de vote.

Mme Muguetta Jacquaint. Nous avons été assez précis, monsieur le président !

M. le président. Je mets aux voix l'ensemble du projet de loi.

Je suis saisi par le groupe du Rassemblement pour la République d'une demande de scrutin public. *(Exclamations et rires sur les bancs du groupe communiste et du groupe socialiste.)*

Mme Muguetta Jacquaint. Ils aiment ça !

M. Georges Hage. Ils sont incorrigibles !

M. le président. Le scrutin est annoncé dans le palais.

M. le président. Je prie Mmes et MM. les députés de bien vouloir regagner leur place.

Le scrutin est ouvert.

(Il est procédé au scrutin.)

M. le président. Personne ne demande plus à voter ?...

Le scrutin est clos.

Voici le résultat du scrutin :

Nombre de votants	573
Nombre de suffrages exprimés	571
Majorité absolue	286
Pour l'adoption	496
Contre	86

L'Assemblée nationale a adopté.

3

ORDRE DU JOUR.

M. le président. Ce soir, à vingt et une heures trente, troisième séance publique :

Fixation de l'ordre du jour ;

Suite de la discussion, après déclaration d'urgence, du projet de loi de privatisation n° 345 adopté par le Sénat (rapport n° 392 de M. Alain Griotteray, au nom de la commission des finances, de l'économie générale et du Plan).

La séance est levée.

(La séance est levée à dix-neuf heures.)

*Le Directeur du service du compte rendu sténographique
de l'Assemblée nationale,
JEAN PINCHOT*

ANNEXES AU PROCÈS-VERBAL

de la 3^e séance

du mardi 29 juin 1993

SCRUTIN (N° 109)

sur la question préalable opposée par M. Martin Malvy au projet de loi approuvant une convention conclue entre le ministre de l'économie et le Gouverneur de la Banque de France.

Nombre de votants 571
 Nombre de suffrages exprimés 566
 Majorité absolue 284

Pour l'adoption 87
 Contre 479

L'Assemblée nationale n'a pas adopté.

ANALYSE DU SCRUTIN

Groupes R.P.R. (258) :

Contre : 254.

Non-votants : 4. - MM. Jacques Féron, Jacques Lafleur, Maurice Nénou-Pratzo et Philippe Séguin (Président de l'Assemblée nationale).

Groupes U.D.F. (215) :

Contre : 215.

Groupes socialiste (57) :

Pour : 57.

Groupes communiste (23) :

Pour : 23.

Groupes République et Liberté (23) :

Pour : 7. - MM. Gilbert Baumet, Bernard Charès, Régis Fauchoit, Alain Ferry, Jean-Pierre Soisson, Bernard Tapie et Emile Zaccarelli.

Contre : 9.

Abstentions volontaires : 5. - MM. Alfred Müller, Gérard Szamade, Mme Christiane Taudira-Zelazko, MM. Jean Urbanik et Aloyse Warheaver.

Non-votants : 2. - MM. Jean-Louis Borloo et Paul Vergès.

Non-inscrits (1) :

Contre : 1. - M. Michel Noir.

Ont voté pour

MM.

Gilbert Ansett
 François Arzani
 Henri d'Attilio
 Rémy Arnaud
 Jean-Marc Ayrault
 Jean-Pierre Bailligand
 Claude Barolome
 Christian Bataille
 Jean-Claude Bataille
 Gilbert Baumet
 Jean-Claude Beauchamp
 Michel Berson
 Gilbert Bissy

Alain Bocquet
 Jean-Claude Bois
 Augustin Bourgeois
 Jean-Michel
 Bocheron
 Didier Calzavara
 Jean-Pierre Ervine
 Patrick Brasseur
 Jean-Pierre Brard
 Jacques Brunes
 René Carpentier
 Laurent Cellala
 Bernard Charles

Jean-Pierre
 Chevènement
 Daniel Colliard
 Camille Darrières
 Mme Martine David
 Bernard Davoine
 Jean-Pierre
 Defoissine
 Bernard Desrozier
 Michel Destot
 Julien Drey
 Pierre Ducout
 Dominique Duplet

Jean-Paul Darioux
 Henri Emmanuelli
 Laurent Fabius
 Régis Fauchoit
 Alain Ferry
 Jacques Floch
 Pierre Germeaud
 Kamilo Gata
 Jean-Claude Gaysnot
 André Gérin
 Jean Glavaay
 Michel Grandpierre
 Maxime Gremetz
 Jacques Guyard
 Georges Hage
 Guy Hermier
 Jean-Louis Idiart
 Mme Muguette
 Jacquiat

Frédéric Jaton
 Mme Janine Jambu
 Serge Janquin
 Charles Josselin
 Jean-Pierre Kucheida
 André Labarrère
 Jack Lang
 Jean-Yves Le Déaut
 Jean-Claude Lefort
 Louis Le Pessec
 Alain Le Vern
 Martin Malvy
 Georges Marchais
 Marius Masse
 Didier Mathus
 Jacques Mellick
 Paul Mercieca
 Louis Mexandeau

Jean-Pierre Michel
 Didier Mignaud
 Ernest Moutoussamy
 Mme Véronique
 Nelertz
 Louis Pierna
 Paul Quilès
 Alain Rodet
 Mme Ségolène Royal
 Georges Sarre
 Roger-Gérard
 Schwartzberg
 Henri Sicre
 Jean-Pierre Soisson
 Bernard Tapie
 Jean Tardito
 Emile Zaccarelli.

Ont voté contre

MM.

Jean-Pierre Abelin
 Jean-Claude Abrioux
 Bernard Accoyer
 Mme Thérèse Ailliand
 Léon Almé
 Pierre Albertini
 Mme Nicole Amellae
 Jean-Paul Anciaux
 Jean-Marie André
 René André
 André Angot
 Daniel Arata
 Henri-Jean Arazed
 Jean-Claude Asphe
 Philippe Azberger
 Emmanuel Aubert
 François d'Aubert
 Raymond-Max Aubert
 Jean Auclair
 Gautier Andriot
 Mme Martine Aurillac
 Pierre Bachelet
 Mme Roselyne
 Bachelot
 Jean-Claude Bahu
 Patrick Balkany
 Claude Barate
 Gilbert Barbier
 Jean Bardet
 Didier Barlaan
 François Baroin
 Raymond Barre
 Jacques Barrot
 André Bascou
 Hubert Basso
 Jean-Pierre Bastiani
 Dominique Bandis
 Jacques Baumel
 Charles Baur
 Jean-Louis Beaumont
 René Beaumont
 Pierre Bédier
 Jean Béguin
 Didier Béguin

Christian Bergella
 Jean-Louis Bernard
 André Bertbol
 Jean-Gilles
 Bertoinier
 Jean-Marie Bertrand
 Léon Bertrand
 Jean Besson
 Raoul Bételle
 Jérôme Bigaon
 Jean-Claude Bireau
 Claude Birraux
 Jacques Blanc
 Michel Blondeau
 Roland Blum
 Gérard Boche
 Jean de Boissac
 Mme Marie-Thérèse
 Bolneau
 Philippe
 Bonaccarrère
 Yves Bonnet
 Yvon Bonnet
 Mme Jeanine
 Bouvois
 Franck Borotra
 Mme Emmanuelle
 Bouquillon
 Alphonse Bourgaier
 Bruno Boury-Broc
 Jean Bouquet
 Mme Christine Boutin
 Loïc Bouvard
 Michel Bouvard
 Jacques Boyon
 Jean-Guy Branger
 Lucien Bressot
 Philippe Briand
 Jean Briane
 Jacques Briat
 Louis de Broissac
 Jacques Brocard
 Dominique Buisseau
 Christian Cabal

Jean-Pierre Calvet
 François Calvet
 Jean-François Caive
 Bernard Carayon
 Pierre Cardo
 Grégoire Carreiro
 Antoine Carré
 Gilles Carrez
 Michel Cartaud
 Gérard Castagnéra
 Mme Nicole Catala
 Jean-Charles Cavallé
 Jean-Pierre Cave
 Robert Cazalet
 Richard Cazeneuve
 Arnaud Cazenave
 d'Honnichus
 Charles
 Ceccaldi-Raynaud
 Jacques
 Chaban-Delmas
 René Chabot
 Jean Yves Chamard
 Edouard Chamougou
 Jean-Paul Charé
 Serge Charles
 Jean Charroppin
 Jean-Marc Charroire
 Philippe Chaulet
 Georges Chauvas
 Ernest Chénier
 Gérard Cherpion
 Jacques Chirac
 Paul Chollet
 Jean-François Choisy
 Mme Colette
 Codaccioli
 Jean-Pierre Cognat
 Daniel Collin
 Louis Colombani
 Georges Colombier
 Thierry Cornillet
 Gérard Cornu

François
Cornut-Gentile
René Cosaan
Mme Anne-Marie
Couderc
Raymond Couderc
Bernard Coulon
Charles de Courson
Alain Cousin
Bertrand Cousin
Yves Coussin
Jean-Michel Couve
René Couveignes
Charles Cova
Jean-Yves Cozas
Henri Cug
Jacques Cypres
Christian Daalel
Alain Daaliet
Olivier Darrason
Olivier Darnault
Marc-Philippe
Dazbrene
Gabriel Deblock
Bernard Debré
Jean-Louis Debré
Jean-Claude Decagny
Lucien Degauchy
Arthur Dehaese
Jean-Pierre Delalande
Francis Delattre
Richard Dell'Agnola
Pierre Delmar
Jean-Jacques Delmas
Jean-Jacques Delvaux
Jean-Marie Demange
Claude Demanieux
Christian Demuyck
Jean-François Deslan
Xavier Deslan
Yves Desland
Léonce Deprez
Jean Desaulis
Jean-Jacques Descamps
Alain Desques
Patrick Devodjian
Emmanuel Dewees
Claude Dhinnin
Serge Didier
Jean Diebold
Willy Diméglio
Eric Dolligé
Laurent Dominati
Maurice Doumet
André Drehtcourt
Guy Druet
Jean-Michel
Dubernard
Eric Duboc
Philippe Dubourg
Mme Danielle Dufeu
Xavier Dugoin
Christian Dupuy
Georges Durand
André Durr
Charles Ehrmann
Jean-Paul Emerine
Christian Estrelat
Jean-Claude Etienne
Jean Falala
Hubert Falco
Michel Faugot
André Fautou
Jacques-Michel Faure
Pierre Favre
Jean-Michel Ferrand
Graziela Ferrari
Charles Fèvre
Gaston Fiane
Nicolas Fontanel
Jean-Pierre Foucher
Jean-Michel Fourgeon

Gaston France
Marc Frayne
Yves Fréville
Bernard de Froment
Jean-Paul Fuchs
Claude Gaillard
Robert Galley
René Galy-Dejean
Gilbert Gautier
Etienne Garnier
René Garrec
Daniel Garrigue
Pierre Gascher
Henri de Gastines
Claude Gatignol
Jean de Gaulle
Hervé Gaynard
Jean Geney
Germain Gegeurwin
Aloys Geoffroy
Alain Gest
Jean-Marie Gevaux
Charles Gheerbrant
Michel Ghyzel
Claude Girard
Valéry
Giscard d'Estaing
Jean-Louis Gossuiff
Jeanne Gounguen
Michel Godard
Jacques Godfrain
François-Michel
Gonnot
Georges Gorne
Jean Gougy
Philippe Goujon
Christian Gourmeien
Mme Marie-Fanny
Gouvy
Jean Gravier
Jean Grenet
Gérard Grignon
Hubert Grimaud
Alain Griotterry
François Grosdidier
Louis Guédon
Ambroise Guéloc
Olivier Guichard
Lucien Guichen
Mme Evelyne Guilhem
François Guillaume
Jean-Jacques Guillet
Michel Habig
Jean-Yves Haby
Gérard Hamel
Michel Hamon
François d'Harcourt
Joël Hart
Pierre Hellier
Pierre Hérouard
Pierre Hérisson
Patrick Hoguet
Mme Françoise
Hostaller
Philippe Houillon
Pierre-Rémy Housin
Mme Elisabeth Hubert
Robert Hugonard
Michel Humant
Jean-Jacques Hyest
Amédée Imbert
Michel Inchaupé
Mme Bernadette
Isaac-Grille
Yvon Jacob
Denis Jacquot
Michel Jacquemais
Henry Jean-Baptiste
Gérard Jeffrey
Jean-Jacques Jegan
Antoine Joly
Didier Julia

Jean Juventia
Gabriel Kasperreit
Aimé Kergueris
Christian Kerf
Jean Kiffer
Joseph Kliffa
Patrick Labonne
Marc Laffineur
Pierre Laguilhon
Henri Lalanne
Jean-Claude Lamanat
Raymond Lamoignon
Edouard Landrain
Pierre Lang
Philippe
Langeoleux-Villard
Harry Lapp
Gérard Larrat
Louis Langs
Thierry Lazaro
Bernard Leccia
Pierre Lefebvre
Marc Le Fur
Philippe Legras
Pierre Lellouche
Jean-Claude Lemoine
Jacques Le Nay
Jean-Claude Lenoir
Gérard Léonard
Jean-Louis Leonard
Serge Lepeltier
Arnaud Lepercq
Pierre Lequiller
Bernard Leroy
Roger Lestas
Edouard Leveau
Alain Levoyer
Maurice Ligot
Jacques Limouzy
Jean de Lipkowski
François Loos
Arsène Lux
Alain Madalle
Claude Malhuret
Jean-François Mancel
Daniel Mandon
Raymond Marcellin
Yves Marchand
Claude-Gérard Marcus
Thierry Martini
Hervé Mariton
Alain Marleix
Alain Marsaud
Jean Marsaudon
Christian Martin
Philippe Martin
Mme Henriette
Martinez
Patrice
Martin-Lalande
Jacques Mandou-Arns
Jean-Louis Masson
Philippe Mathot
Jean-François Mattel
Pierre Mazaud
Michel Mercier
Pierre Merli
Denis Morrille
Georges Mornin
Gilbert Moyon
Michel Meyer
Pierre Mieux
Jean-Claude Mignon
Charles Millou
Charles Milonne
Mme Odile Moirin
Ayméri
de Montagnion
Mme Louise Moreau
Jean-Marie Morlaet
Georges Mothron

Alain Moyné-Bressand
Bernard Murat
Renaud Muselier
Jacques Myard
Jean-Marc Neme
Mme Catherine
Nicolas
Yves Nicoll
Michel Noir
Hervé Novelli
Roland Nungesser
Patrick Ollier
Arthur Paecht
Dominique Paillé
Mme Françoise
de Panafieu
Robert Pasraud
Mme Monique
Papou
Pierre Pascalion
Pierre Pasquini
Michel Pelchat
Jacques Pélinard
Daniel Pennek
Jean-Jacques
de Perotti
Michel Péricard
Pierre-André Périssol
Francisque Perrut
Pierre Petit
Alain Peyrefitte
Jean-Pierre Philibert
Mme Yann Piat
Daniel Picotia
Jean-Pierre
Pierre-Bloch
André-Maurice Pibonée
Xavier Pinat
Etienne Piate
Serge Poignant
Ladislav Polatowski
Bernard Pons
Jean-Pierre Post
Marcel Porcher
Robert Posaide
Daniel Poulou
Alain Poyart

Jean-Luc Prél
Claude Pringalle
Jean Proriot
Pierre Quillet
Jean-Bernard Raimond
Eric Raoult
Jean-Luc Reitzer
Charles Revet
Marc Reymann
Georges Richard
Henri de Richemont
Jean Rigaud
Mme Simone Rignault
Pierre Risaldi
Yves Ripart
Jean Roubta
Gilles de Robien
Jean-Paul
de Rocca Serra
François Rocheblain
Mme Marie-Josée Roig
Marcel Roques
Serge Roques
Jean Rometot
André Romi
José Rossi
Mme Monique
Rouneau
François Roussel
Yves Roussel-Rouard
Max Roustan
Jean-Marie Roux
Xavier de Roux
Jean Royer
Antoine Rufenacht
Francis Saint-Ellier
Frédéric
de Saint-Sernin
Rudy Salks
André Santini
Joël Sarlot
Bernard Sauguet
François Sauvaget
Mme Suzanne
Sauvalgo
Jean-Marie Schleret

Bernard Schreier
Jean Seikalyer
Bernard Servas
Daniel Sorlage
Alain Souquet
Frantz Vaitliger
Guy Trévis
Paul-Louis Tessillon
Michel Terrot
André Thien Ah Keon
Jean-Claude Thomas
Jean-Pierre Thomas
Franck
Thomas-Richard
Jean Tiberi
Alfred
Trassy-Paillogues
Gérard Trémaige
André Trigo
Georges Trou
Anicet Turlinay
Jean Ueberach
Léon Vachet
Jean Vallet
Yves Van Haecke
Christian Vannote
François Vannote
Philippe Vasseur
Jacques Verrier
Yves Verwaerde
Mme Françoise
de Veyriaux
Gérard Vignoble
Philippe de Villiers
Jean-Paul Virapoulit
Claude Vissac
Robert-André Vivian
Gérard Volsin
Michel Volsin
Michel Vuitbert
Roland Vulliamme
Jean-Jacques Weber
Pierre-André Wilkner
Adrien Zeller.

Se sont abstenus volontairement

MM. Alfred Muller, Gérard Saumade, Mme Christiane Tamblra-Delasson, MM. Jean Urbaniak et Aloyse Warhouver.

N'ont pas pris part au vote

D'une part :

M. Philippe Séguin, Président de l'Assemblée nationale.

D'autre part :

MM. Jean-Louis Borloo, Jacques Féron, Jacques Lafleur, Maurice Néaou-Pwatoho et Paul Vergès.

Mise au point au sujet du présent scrutin

(Sous réserve des dispositions de l'article 68, alinéa 4, du règlement de l'Assemblée nationale)

M. Gérard Saumade a fait savoir qu'il avait voulu voter « pour ».

SCRUTIN (N° 110)

sur la motion de renvoi en commission, présentée par M. Alain Bocquet, du projet de loi approuvant une convention conclue entre le ministre de l'économie et le Gouverneur de la Banque de France.

Nombre de votants 368
Nombre de suffrages exprimés 358
Majorité absolue 283

Pour l'adoption 87
Contre 478

L'Assemblée nationale n'a pas adopté.

ANALYSE DU SCRUTIN

Groupe R.P.R. (258) :

Contre : 256.

Non-votants : 2. - MM. Philippe Séguin (Président de l'Assemblée nationale) et Roland Vuillaume.

Groupe U.D.F. (215) :

Contre : 215.

Groupe socialiste (57) :

Pour : 57.

Groupe communiste (23) :

Pour : 23.

Groupe République et Liberté (23) :

Pour : 7.

Contre : 6. - MM. Pierre Gascher, Jean-Claude Lenoir, Alain Madalle, Jean Royer, Mme Christiane Tambira-Delannoy et M. André Thien Ah Koon.

Abstentions volontaires : 3. - MM. Alfred Müller, Gérard Simeade et Aloyse Werhouver.

Non-votants : 7. - Mme Thérèse Aillaud, MM. Jean-Louis Berloo, Edouard Chamamougon, Jacques Le Nay, Philippe Martin, Jean Urbanak et Paul Vergès.

Non-inscrits (1) :

Contre : 1. - M. Michel Noir.

Ont voté pour

MM.

Gilbert Amette
François Auzan
Henri d'Attelle
Rémy Auché
Jean-Marc Ayrault
Jean-Pierre Helligand
Claude Barthelemy
Christian Bataille
Jean-Claude Bataillon
Gilbert Baumet
Jean-Claude Beauchamp
Michel Bernon
Gilbert Bissy
Alain Boquet
Jean-Claude Bris
Augustin Bourgeois
Jean-Michel
Bouchard
Didier Boulland
Jean-Pierre Braine
Patrick Brasseur
Jean-Pierre Brault
Jacques Brunhes
René Carpentier
Laurent Cathala
Bernard Charles
Jean-Pierre
Christiansen
Daniel Collard
Camille Daralères
Mme Martine David

Bernard Davoine
Jean-Pierre
Defontaine
Bernard Derouler
Michel Destot
Julien Drey
Pierre Ducout
Dominique Dupilet
Jean-Paul Durieux
Henri Eamonnelli
Laurent Fabius
Régis Fauchon
Alain Ferry
Jacques Flech
Pierre Garmodina
Kamillo Gita
Jean-Claude Gaymet
André Gérin
Jean Glavary
Michel Grandpierre
Maxime Grosset
Jacques Guyard
Georges Hage
Guy Harmer
Jean-Louis Hébert
Mme Muguette
Jacquinet
Frédéric Nahon
Mme Janine Jamba
Serge Jompie
Charles Jovilla

Jean-Pierre Kachrida
André Labarrière
Jack Lang
Jean-Yves Le Déant
Jean-Claude Lefort
Louis Le Pen
Alain Le Vern
Martin Mabry
Georges Marcéon
Marius Mame
Didier Mathus
Jacques Mellick
Paul Mercier
Louis Mexandrea
Jean-Pierre Michel
Didier Mignot
Ernest Moutonamy
Mme Véronique
Nebry
Louis Piron
Pati Quilla
Alain Robit
Mme Ségolène Royal
Georges Sarre
Roger-Gérard
Schwartzberg
Henri Sire
Jean-Pierre Seimone
Bernard Tapie
Jean Tardieu
Emile Zaccarelli.

Ont voté contre

MM.

Jean-Pierre Abelin
Jean-Claude Abriotti
Bernard Assayer
Léon Audo
Pierre Albertini
Mme Nicole Amelise
Jean-Paul Ancelet
Jean-Marie André
René André
André Augé
Daniel Aron
Henri-Jean Arnaud
Jean-Claude Aupie
Philippe Aubergier
Emmanuel Aubert

François d'Arbort
Raymond-Max Aubert
Jean Audo
Gautier Audinet
Mme Martine Aurillac
Pierre Bachelet
Mme Roselyne
Bachelet
Jean-Claude Babin
Patrick Balkany
Claude Barthe
Gilbert Barbier
Jean Bardot
Didier Barthe
François Barthe

Raymond Barre
Jacques Barrot
André Basso
Hubert Basso
Jean-Pierre Bastien
Dominique Baudis
Jacques Baumel
Charles Beau
Jean-Louis Beaumont
René Beaumont
Pierre Bidet
Jean Bigault
Didier Bigault
Christian Bergelin
Jean-Louis Berzini

André Berthel
Jean-Gilles
Berthommier
Jean-Marie Bertrand
Léon Bertrand
Jean Bessou
Raoul Bételle
Jérôme Bigon
Jean-Claude Bireau
Claude Biron
Jacques Blanc
Michel Blondeau
Roland Blum
Gérard Boche
Jean de Boissac
Mme Marie-Thérèse
Bollean
Philippe
Bonaccarrère
Yves Bonnet
Yvon Bonnet
Mme Jeanine
Bovoisin
Franc Boretta
Mme Emmanuelle
Bouquillon
Alphonse Bourgasier
Bruno Bourg-Broc
Jean Bouquet
Mme Christine Boutin
Loïc Bourard
Michel Bourard
Jacques Boyon
Jean-Guy Branger
Lucien Brunet
Philippe Briand
Jean Briane
Jacques Brist
Louis de Broglie
Jacques Brossard
Dominique Bussereau
Christian Cabal
Jean-Pierre Calvel
François Calvet
Jean-François Calvo
Bernard Carayon
Pierre Carde
Grégoire Carretero
Antoine Carré
Gilles Carriz
Michel Carraud
Gérard Castagnéra
Mme Nicole Catala
Jean-Charles Cavallé
Jean-Pierre Cave
Robert Cazale
Richard Casseave
Arnaud Cazin
d'Honnin
Charles
Ceccafé-Raymond
Jacques
Chaban-Delmas
René Chabot
Jean-Yves Charnard
Jean-Paul Charé
Serge Charles
Jean Charroppin
Jean-Marc Charrière
Philippe Chaulet
Georges Chevasson
Ernest Chéolère
Gérard Charpiot
Jacques Chirac
Paul Chollat
Jean-François Chesny
Mme Colette
Colonna
Jean-Pierre Cognat
Daniel Collin
Louis Colombani
Georges Colombari
Thierry Coraillet
Gérard Corvi
François
Cornet-Godille
René Couronne
Mme Anne-Marie
Coudere
Raymond Coudere
Bernard Coetz

Charles de Courçon
Alain Cousin
Bertrand Cousin
Yves Cousin
Jean-Michel Couve
René Courvignes
Charles Coz
Jean-Yves Cozan
Henri Coq
Jacques Cyrès
Christian Damiel
Alain Deakit
Olivier Darnaud
Olivier Darnault
Marc-Philippe
Dambresse
Gabriel Debick
Bernard Debré
Jean-Louis Debré
Jean-Claude Debicny
Lucien Degouby
Arthur Dehala
Jean-Pierre Delalande
Francis Delattre
Richard Dell'Agnoia
Pierre Delnar
Jean-Jacques Delmas
Jean-Jacques Delvaux
Jean-Marie Desange
Claude Desautels
Christian Demareck
Jean-François Deleau
Xavier Deslan
Yves Desautel
Léonce Deprez
Jean Desnais
Jean-Jacques Descamps
Alain Devaquet
Patrick Desvignes
Emmanuel Dewets
Claude Dhlanin
Serge Didier
Jean Diebold
Willy Dimiglia
Eric Dillig
Laurent Dominati
Maurice Domnet
André Drotzart
Guy Drot
Jean-Michel
Dubernard
Eric Dubec
Philippe Dubourg
Mme Danièle Duffe
Xavier Dupois
Christian Dupuy
Georges Duranil
André Dur
Charles Ehrmann
Jean-Paul Emouine
Christian Estroff
Jean-Claude Etienne
Jean Falala
Hubert Falco
Michel Faugot
André Faustin
Jacques-Michel Faure
Pierre Favre
Jacques Féron
Jean-Michel Ferrand
Gratien Ferrari
Charles Fève
Gaston Fiesse
Nicolas Forissier
Jean-Pierre Fouche
Jean-Michel Fourgeon
Gaston Franco
Marc Frayssé
Yves Fréville
Bernard de Froment
Jean-Paul Fuchs
Claude Galliard
Robert Galley
René Galy-Dejean
Gilbert Gastier
Etienne Garnier
René Garrec
Daniel Garrigue
Pierre Gascher
Henri de Gastines
Claude Gatignol

Jean de Gaulle
Hervé Gaynard
Jean Geay
Germain Geogeswin
Aloys Geoffroy
Alain Gest
Jean-Marie Geveaux
Charles Gheerbrant
Michel Ghysel
Claude Girard
Valéry
Glacard d'Estaling
Jean-Louis Goussier
Claude Goussier
Michel Godard
Jacques Godfrain
François-Michel
Gonnet
Georges Goré
Jean Gouy
Philippe Goujon
Christian Gourmelon
Mme Marie-Fanny
Gournev
Jean Gravier
Jean Grézet
Gérard Gryssa
Hubert Grimaud
Alain Grilletier
François Grosdidier
Louis Guédon
Ambroise Guéloc
Olivier Guichard
Lucien Guichon
Mme Evelyn Guillaum
François Guillaume
Jean-Jacques Guillet
Michel Habig
Jean-Yves Haby
Gérard Hamel
Michel Hansson
François d'Harcourt
Joël Hart
Pierre Hellier
Pierre Héroux
Pierre Héroux
Patrick Hoguet
Mme François
Hostaller
Philippe Hostaller
Pierre-Rémy Housain
Mme Elisabeth Hubert
Robert Hugonard
Michel Humeau
Jean-Jacques Hyest
Amédée Imbert
Michel Inchausti
Mme Bernadette
Issac-Sabitz
Yvon Jacob
Denis Jacquet
Michel Jacquemin
Henry Jean-Baptiste
Gérard Jeffrey
Jean-Jacques Jégou
Antoine Joly
Didier Julia
Jean Juvenat
Gabriel Kasperik
Aimé Kerpelès
Christian Kort
Jean Kiffer
Joseph Klifa
Patrick Labrousse
Marc Laffitte
Jacques Laffont
Pierre Laguilhon
Henri Lalonde
Jean-Claude Lamont
Raymond Lamontagne
Edouard Landrain
Pierre Lang
Philippe
Langueux-Villard
Harry Lapp
Gérard Larrat
Louis Lange
Thierry Lanoie
Bernard Leclerc
Pierre Lefebvre
Marc Le Fur

Philippe Legras
Pierre Lehouche
Jean-Claude Lemoine
Jean-Claude Lenoir
Gérard Léonard
Jean-Louis Leonard
Serge Lepollet
Arnaud Lopez
Pierre Lequiller
Bernard Leroy
Roger Loutan
André Lussier
Edouard Levesan
Alain Lewyler
Maurice Ligot
Jacques Lissoury
Jean de Lipkowsky
François Lous
Arène Lux
Alain Madalle
Claude Madarot
Jean-François Maucel
Daniel Mandou
Raymond Marcellin
Yves Marchand
Claude-Gérard Marcus
Thierry Mariani
Hervé Mariton
Alain Marliac
Alain Marsaud
Jean Marsaudon
Christian Martin
Mme Henriette
Martinez
Patrice
Martin-Lalande
Jacques Mandou-Arus
Jean-Louis Meunier
Philippe Meuzat
Jean-François Mottet
Pierre Mazaud
Michel Mercier
Pierre Merli
Denis Merville
Georges Mesmin
Gilbert Meyer
Michel Meylan
Pierre Micoux
Jean-Claude Mignon
Charles Millon
Charles Mismac
Mme Odile Moirin
Aymeri
de Montcaumon
Mme Louise Moreau
Jean-Marie Morlet
Georges Motte
Alain Moyat-Bronaud
Bernard Mouton
Renaud Mouton
Jacques Myard
Maurice
Nelson-Pontabo
Jean-Marc Nounie
Mme Catherine
Nicolas

Yves Nicole
Michel Noir
Hervé Novelli
Roland Olligier
Patrick Ougier
Arthur Paecht
Dominique Paillié
Mme Françoise
de Panafieu
Robert Paillard
Mme Monique Papon
Pierre Pascallon
Pierre Pasquali
Michel Pelchat
Jacques Pétilleard
Daniel Penne
Jean-Jacques
de Peretti
Michel Péricard
Pierre-André Périssol
Francisque Perrut
Pierre Petit
Alain Peyrefitte
Jean-Pierre Philibert
Mme Yann Piat
Daniel Picotin
Jean-Pierre
Pierre-Bloch
André-Maurice Pibonée
Xavier Piatat
Etienne Piate
Serge Polignat
Ladislav Potkowski
Bernard Pons
Jean-Pierre Poux
Marcel Porcher
Robert Poujade
Daniel Pouchou
Alain Poyart
Jean-Luc Prél
Claude Priugalle
Jean Proriel
Pierre Quillet
Jean-Bernard Raimond
Eric Raoult
Jean-Luc Zeltner
Charles Zevet
Marc Zeymann
Georges Richard
Henri de Richemont
Jean Rignaut
Mme Simone Rignaut
Pierre Rinaldi
Yves Ripat
Jean Roatta
Gilles de Robien
Jean-Paul
de Rocca Serra
François Rochellein
Mme Marie-Josée Roig
Marcel Roques
Serge Roques
Jean Rousselet
André Roux
José Roux

Mme Monique
Roussau
François Roussel
Yves Roussel-Rouard
Max Roustan
Jean-Marie Roux
Xavier de Roux
Jean Royer
Antoine Rufinacht
Francis Saint-Ellier
Frédéric
de Saint-Serafin
Rudy Salles
André Santini
Joël Sarlet
Bernard Saugy
François Sauvadet
Mme Suzanne
Sauvalgo
Jean-Marie Schleret
Bernard Schreiner
Jean Seiflinger
Bernard Serrou
Daniel Seulage
Alain Soguesot
Franz Taktinger
Mme Christiane
Taubira-Delannoy
Guy Teulier
Xavier Tenillon
Paul-Louis Tenillon
Michel Terrot
André Thier Ah Keon
Jean-Claude Thomas
Jean-Pierre Thomas
Francis
Thomas-Richard
Jean Thierl
Alfred
Trassy-Paillegues
Gérard Trémège
André Trigane
Georges Trou
Anicet Turlan
Jean Ueberchling
Léon Vachet
Jean Vallet
Yves Van Haecke
Christian Vanneste
François Vannson
Philippe Vannier
Jacques Vernier
Yves Verwaerde
Mme Françoise
de Veyrinas
Gérard Vignoble
Philippe de Villiers
Jean-Paul Virapoulé
Claude Vinac
Robert-André Viriez
Gérard Volz
Michel Volzin
Michel Vullbert
Jean-Jacques Weber
Pierre-André Wilster
Adrien Zeller.

SCRUTIN (N° 111)

sur l'article 1^{er} du projet de loi approuvant une convention conclue entre le ministre de l'économie et le Gouverneur de la Banque de France (approbation de la convention).

Nombre de votants	569
Nombre de suffrages exprimés	568
Majorité absolue	285
Pour l'adoption	478
Contre	90

L'Assemblée nationale a adopté.

ANALYSE DU SCRUTIN

Groupe N.P.R. (258) :

Pour : 257.

Non-votant : 1. - M. Philippe Ségula (Président de l'Assemblée nationale).

Groupe U.D.F. (215) :

Pour : 214.

Contre : 1. - Mme Nicole Amellae.

Groupe socialiste (57) :

Contre : 57.

Groupe communiste (23) :

Contre : 23.

Groupe République et Liberté (23) :

Pour : 7. - MM. Pierre Gascher, Jean-Claude Lenoir, Alain Madalle, Jean Royer, Jean-Pierre Soisson, Mme Christiane Taubira-Delannoy et M. André Thien Ah Keon.

Contre : 9.

Abstention volontaire : 1. - M. Aloyse Warhouver.

Non-votants : 6. - Mme Thérèse Aillaud, MM. Jean-Louis Borloo, Edouard Chammougon, Jacques Le Nay, Philippe Martin et Jean Urbaniak.

Non-inscrits (1) :

Non-votant : 1. - M. Michel Noir.

Ont voté pour

MM.

Jean-Pierre Abelin
Jean-Claude Abrioux
Bernard Accoyer
Léon Almé
Pierre Albertini
Jean-Paul Anciaux
Jean-Marie André
René André
André Angot
Daniel Arata
Henri-Jean Arraud
Jean-Claude Aspas
Philippe Aubergier
Emmanuel Aubert
François d'Aubert
Raymond-Max Aubert
Jean Auchier
Gautier Audinet
Mme Martine Aurillac
Pierre Bachélet
Mme Roselyne
Bachelot
Jean-Claude Babin
Patrick Balkany
Claude Barate
Gilbert Barbier
Jean Barrot
Didier Barrot
François Baroin
Raymond Barre
Jacques Barrot
André Basso
Hubert Basso

Jean-Pierre Bastiani
Dominique Baudis
Jacques Baumel
Charles Bour
Jean-Louis Boussouf
René Boussouf
Pierre Bédier
Jean Bégault
Didier Béguin
Christian Bergelin
Jean-Louis Bernard
André Berthel
Jean-Gilles
Berthommier
Jean-Marie Berttrand
Léon Bertrand
Jean Besson
Raoul Blais
Jérôme Blisson
Jean-Claude Bireux
Claude Biron
Jacques Blanc
Michel Blondeau
Roland Blum
Gérard Boche
Jean de Boissac
Mme Marie-Thérèse
Boisson
Philippe
Boussouffière
Yves Bouzet
Yvon Bouzet

Mme Jeanine
Bovet
Franck Botra
Mme Emmanuelle
Bouquillon
Alphonse Bourgnier
Bruno Bourg-Broc
Jean Bourquin
Mme Christine Bouth
Loïc Bouvard
Michel Bouvard
Jacques Boyer
Jean-Guy Branger
Lucien Brunot
Philippe Briand
Jean Briand
Jacques Brist
Louis de Broglie
Jacques Brossard
Dominique Buisson
Christine Cahal
Jean-Pierre Calvez
François Calvet
Jean-François Calvo
Bernard Carayon
Pierre Carle
Grégoire Carrière
Antoine Carré
Gilles Carrez
Michel Carraud
Gérard Castagnier
Mme Nicole Cathin
Jean-Charles Cavallé

Se sont abstenus volontairement

MM. Alfred Muller, Gérard Saumade et Aloyse Warhouver.

N'ont pas pris part au vote

D'une part :

M. Philippe Ségula, Président de l'Assemblée nationale.

D'autre part :

Mme Thérèse Aillaud, MM. Jean-Louis Borloo, Edouard Chammougon, Jacques Le Nay, Philippe Martin, Jean Urbaniak, Paul Vergès et Roland Vaillanet.

Mise au point au sujet du présent scrutin

(Sous réserve des dispositions de l'article 68, alinéa 4, du règlement de l'Assemblée nationale)

M. Gérard Saumade a fait savoir qu'il avait voulu voter « pour ».

S'est abstenu volontairement

M. Aloyse Warhouver.

N'ont pas pris part au vote

D'une part :

M. Philippe Séguin, Président de l'Assemblée nationale.

D'autre part :

Mme Thérèse Aillaud, MM. Jean-Louis Borloo, Edouard Chammegeon, Jacques Le Nay, Philippe Martin, Michel Noir et Jean Urbaniak.

Mise au point au sujet du présent scrutin

(Sous réserve des dispositions de l'article 68, alinéa 4, du règlement de l'Assemblée nationale)

Mme Nicole Ameline et M. Michel Noir ont fait savoir qu'ils avaient voulu voter « pour ».

SCRUTIN (N° 112)

sur l'amendement n° 1 de M. Philippe Auberger après l'article 1^{er} du projet de loi approuvant une convention conclue entre le ministre de l'économie et le Gouverneur de la Banque de France (abrogation de la loi du 21 décembre 1973 sur la Banque de France).

Nombre de votants	568
Nombre de suffrages exprimés	568
Majorité absolue	285

Pour l'adoption	677
Contre	91

L'Assemblée nationale a adopté.

ANALYSE DU SCRUTIN

Groupe R.F.R. (288) :

Pour : 256.

Non-votants : 2. - MM. René Galy-Dejean et Philippe Séguin (Président de l'Assemblée nationale).

Groupe U.C.F. (215) :

Pour : 214.

Non-votant : 1. - M. Loïc Bouvard.

Groupe socialistes (57) :

Contre : 57.

Groupe communiste (23) :

Contre : 23.

Groupe République et Liberté (23) :

Pour : 7. - Mme Thérèse Aillaud, MM. Pierre Gascher, Jean-Claude Lacroix, Alain Madalle, Jean Royer, Jean-Pierre Solman et André Thion Ah Koon.

Contre : 11.

Non-votants : 5. - MM. Jean-Louis Borloo, Edouard Chammegeon, Jacques Le Nay, Philippe Martin et Jean Urbaniak.

Non-inscrits (1) :

Non-votant : 1. - M. Michel Noir.

Ont voté pour

MM.

Jean-Pierre Aballe
Jean-Claude Aletoux
Bernard Accoyer
Mme Thérèse Aillaud
Lionel Alimi
Pierre Albertini

Mme Nicole Ameline
Jean-Paul Amiaux
Jean-Marie André
René André
André Angot
Daniel Anzic

Henri-Jean Arnaud
Jean-Claude Aspin
Philippe Auberger
Emmanuel Aubert
François d'Aubert
Raymond-Max Aubert

Jean Aclair
Gautier Andinet
Mme Martine Aurillac
Pierre Bechelet
Mme Roselyne Bechelet
Jean-Claude Béhu
Patrick Balkasy
Claude Berane
Gilbert Barbier
Jean Bardet
Didier Bariani
François Baroin
Raymond Barre
Jacques Barrot
André Bascou
Hubert Benoit
Jean-Pierre Bontani
Dominique Baudis
Jacques Baumel
Charles Beur
Jean-Louis Beaumont
René Beaumont
Pierre Bidler
Jean Bigot
Didier Bignon
Christian Bergelin
Jean-Louis Bernard
André Berthel
Jean-Gilles Berthommier
Jean-Marie Bertrand
Léon Bertrand
Jean Besson
Raoul Bissière
Jérôme Bignon
Jean-Claude Biron
Claude Biron
Jacques Biron
Michel Blondjean
Roland Biron
Gérard Boche
Jean de Boissac
Mme Marie-Thérèse Boissac
Philippe Boissac
Yves Bonnet
Yvon Bonnet
Mme Jeanine Boivin
Franc Boret
Mme Emmanuelle Boissac
Alphonse Bourgeois
Bruno Bourg-Broc
Jean Bourgeois
Mme Christine Boutin
Michel Bouvard
Jacques Boyer
Jean-Guy Branger
Lucien Brunet
Philippe Brunaud
Jean Bruneau
Jacques Brist
Louis de Brotaud
Jacques Brunard
Dominique Buisson
Christian Cabal
Jean-Pierre Calvet
François Calvet
Jean-François Calvo
Bernard Carayon
Pierre Carde
Grégoire Carrière
Antoine Carré
Gilles Carrez
Michel Cartez
Gérard Castagnère
Mme Nicole Catin
Jean-Charles Cavallé
Jean-Pierre Cave
Robert Chamet
Richard Canonne
Arnaud Casin
d'Houssin
Charles
Coccard-Brynaud
Jacques
Chaban-Delmas
René Chabot

Jean-Yves Chamard
Jean-Paul Charé
Serge Charles
Jean Charroppin
Jean-Marc Chénatoire
Philippe Chambet
Georges Charvass
Ernest Chastière
Gérard Cherpion
Jacques Chirac
Paul Chollet
Jean-François Chery
Mme Colette Codacci
Jean-Pierre Cognat
Daniel Colin
Louis Colombani
Georges Colomber
Thierry Coraillet
Gérard Cornu
François Cornut-Gentille
René Cosse
Mme Anne-Marie Couderc
Raymond Couderc
Bernard Coussin
Charles de Courson
Alain Coussin
Bertrand Coussin
Yves Coussin
Jean-Michel Couve
René Couveinches
Charles Coze
Jean-Yves Cozon
Henri Coq
Jacques Cyprien
Christian Daniel
Alain Daniloff
Olivier Darrasse
Olivier Darnault
Marc-Philippe Desbrosses
Gabriel Deblock
Bernard Debré
Jean-Louis Delort
Jean-Claude Decagny
Lucien Degnac
Arthur Delaine
Jean-Pierre Delalande
Francis Delattre
Richard Dell'Agosta
Pierre Delmer
Jean-Jacques Delmas
Jean-Jacques Delvaux
Jean-Marie Demange
Claude Demantoux
Christian Demuyck
Jean-François Dentan
Xavier Dentan
Yves Desnad
Léonce Deprez
Jean Desmelle
Jean-Jacques Descomps
Alain Desvaquet
Patrick Devallion
Emmanuel Dewos
Claude Dilain
Serge Didier
Jean Diébold
Willy Dingillo
Eric Dollé
Laurent Dominati
Maurice Domest
André Drotcourt
Guy Druet
Jean-Michel Dubarnard
Eric Duboc
Philippe Dubourg
Mme Danielle Dufou
Xavier Dupuis
Christian Dupuy
Georges Durand
André Durr
Charles Ebrmann
Jean-Paul Emery
Christian Estruel
Jean-Claude Etienne
Jean Falck
Hubert Falco

Michel Faugot
André Fauston
Jacques-Michel Faure
Pierre Favre
Jacques Féron
Jean-Michel Ferrand
Griacien Ferrari
Charles Fèvre
Gaston Fleme
Nicolas Forster
Jean-Pierre Foucher
Jean-Michel Fourgeon
Gaston Franco
Marc Frayne
Yves Fréville
Bernard de Froment
Jean-Paul Fuchs
Claude Gaillard
Robert Galley
Gilbert Gastier
Etienne Garuder
René Garre
Daniel Garrigue
Pierre Gascher
Henri de Gastines
Claude Gaignot
Jean de Gaille
Hervé Gaynard
Jean Gemy
Germain Gougnon
Aloys Godfrey
Alain Gout
Jean-Marie Gevoaux
Charles Goussier
Michel Gysler
Claude Girard
Valéry Giscard d'Estaing
Jean-Louis Goussault
Claude Goussier
Michel Goussier
Jacques Goussier
François-Michel Goussier
Georges Goussier
Jean Goussier
Philippe Goussier
Christian Goussier
Mme Marie-Fanny Goussier
Jean Gravier
Jean Gruet
Gérard Grignon
Hubert Grignon
Alain Grillet
François Grillet
Louis Grillon
Ambroise Grillon
Olivier Grillon
Lucien Grillon
Mme Evelyne Grillon
François Grillon
Jean-Jacques Grillon
Michel Grillon
Jean-Yves Grillon
Gérard Grillon
Michel Grillon
François d'Harcourt
Joël Hart
Pierre Heller
Pierre Héland
Pierre Héland
Patrick Héland
Mme Françoise Héland
Philippe Héland
Pierre-Rémy Héland
Mme Elisabeth Héland
Robert Héland
Michel Héland
Jean-Jacques Hyest
Amédée Héland
Michel Héland
Mme Bernadette Héland
Yvon Jeat
Denis Jeat
Michel Jeat
Henry Jean-Baptiste
Gérard Jeffrey
Jean-Jacques Jégu

Antoine Joly
Didier Julia
Jean Juvenin
Gabriel Kasperik
Aimé Kergueris
Christian Kert
Jean Kéffer
Joseph Kiffa
Patrick Labonne
Marc Laffitte
Jacques Lafleur
Pierre Laguilhon
Henri Lalanne
Jean-Claude Lammont
Raymond Lemaître
Edouard Lestrain
Pierre Long
Philippe
Langouren-Villard
Harry Lapp
Gérard Larrat
Louis Lange
Thierry Laroze
Bernard Lascia
Pierre Lefebvre
Marc Le Fur
Philippe Legras
Pierre Lellouche
Jean-Claude Lemoine
Jean-Claude Lenoir
Gérard Léonard
Jean-Louis Lenoard
Serge Lepeltier
Armand Leporeq
Pierre Lequillier
Bernard Levy
Roger Lemas
André Lemaire
Edouard Leves
Alain Levoyer
Maurice Ligot
Jacques Limoux
Jean de Liphovitch
François Looz
Arlette Lux
Alain Madalle
Claude Malherbet
Jean-François Mancel
Daniel Mandin
Raymond Marcellin
Yves Marchand
Claude-Gérard Marceau
Thierry Mariani
Hervé Marthon
Alain Marlet
Alain Mousnier
Jean Muzard
Christian Martin
Mme Henriette
Martinez
Patrice
Martin-Lalande
Jacques Maudou-Arn
Jean-Louis Mazon
Philippe Mathet
Jean-François Mottet
Pierre Mounoud
Michel Moutier
Pierre Muril
Denis Murville
Georges Muraud
Gilbert Mizer
Michel Muzika
Pierre Muzica

Jean-Claude Mignac
Charles Millon
Charles Misonac
Mme Odile Moirin
Aymeri
de Montesquieu
Mme Louise Moreau
Jean-Marie Morinnet
Georges Mothron
Alain Moyne-Bressand
Bernard Murat
Renaud Muselier
Jacques Myard
Maurice
Nénon-Prataho
Jean-Marc Neme
Mme Catherine
Nicolas
Yves Nicolas
Hervé Novelli
Roland Nungesser
Patrick Ollier
Arthur Pascht
Dominique Paillet
Mme Françoise
de Pansillon
Robert Pansiron
Mme Monique Papon
Pierre Pascazio
Pierre Pasquali
Michel Pichat
Jacques Pichard
Daniel Poncec
Jean-Jacques
de Poutill
Michel Péricard
Pierre-André Périssol
Francisque Peyrot
Pierre Petit
Alain Peyrefitte
Jean-Pierre Philibert
Mme Yann Plat
Daniel Ploetta
Jean-Pierre
Pierre-Bloch
André-Maurice Pihocée
Xavier Platat
Etienne Pinte
Serge Poignant
Ladislav Polakowski
Bernard Posa
Jean-Pierre Post
Marcel Pouchar
Robert Pouché
Daniel Poulet
Alain Poyart
Jean-Luc Priol
Claude Pringale
Jean Proriel
Pierre Quélot
Jean-Bernard Raïnmond
Eric Raoult
Jean-Luc Baltaz
Charles Ravet
Marc Reymann
Georges Richard
Henri de Richemont
Jean Rigaud
Mme Simone Rigault
Pierre Rimoldi
Yves Ripart
Jean Rosta
Gérard de Robles

Ont voté contre

MM.
Gilbert Amette
François Anand
Henri d'Attilio
Rémy Auché
Jean-Marc Ayraud
Jean-Pierre Bailligand
Claude Barthelemy
Christian Battelle
Jean-Claude Bataux
Gilbert Baumet
Jean-Claude Beauchaud
Michel Baumé
Gilbert Bissy

Alain Bocquet
Jean-Claude Bois
Augustin Boncompagni
Jean-Michel
Boucheron
Didier Boulet
Jean-Pierre Bruneau
Patrick Bruneau
Jean-Pierre Brard
Jacques Brumas
René Carpentier
Laurent Cuffala
Bernard Charles

Jean-Paul
de Rocca Serra
François Rochebloine
Mme Marie-Josée Roig
Marcel Rouques
Serge Roques
Jean Roncelot
André Rossi
José Rossi
Mme Monique
Roussseau
François Roussel
Yves Roussel-Rouard
Max Roustan
Jean-Marie Roux
Xavier de Roux
Jean Royer
Antoine Rufinacchi
Francis Saint-Eliez
Frédéric
de Saint-Sernin
Rudy Salles
André Santini
Joël Serlet
Bernard Sougey
François Souvret
Mme Suzanne
Savaglio
Jean-Marie Schleiter
Bernard Schreiner
Jean Seiklinger
Bernard Serron
Jean-Pierre Solmon
Daniel Souzage
Alain Sognoet
Frantz Taltlinger
Guy Tardier
Paul-Louis Tardillon
Michel Torret
André Thion Ah Keon
Jean-Claude Thomas
Jean-Pierre Thomas
Frauck
Thomas-Richard
Jean Théri
Alfred
Trany-Philippon
Gérard Tréme
André Trigano
Georges Trou
Anicet Turinay
Jean Uberschling
Léon Vachet
Jean Vallat
Yves Van Haecke
Christian Vanneste
François Vasseur
Philippe Vasseur
Jacques Varnier
Yves Verwaerde
Mme Françoise
de Veyrinas
Gérard Vignoble
Philippe de Villiers
Jean-Paul Virapenzé
Claude Vinnac
Robert-André Vivien
Gérard Volain
Michel Volain
Michel Vaubert
Roland Vuillemin
Jean-Jacques Weber
Pierre-André Wilmar
Adrien Zeller.

Jean-Pierre
Chavimont
Daniel Colliard
Camille Durstler
Mme Martine David
Bernard Davoine
Jean-Pierre
Devaux
Bernard Devastat
Michel Desbat
Julien Dray
Pierre Ducourt
Dominique Dupéat

Jean-Paul Durieux
Henri Emmanuel
Laurent Fabius
Régis Fauchoit
Alain Ferry
Jacques Floch
Pierre Garmaud
Kamillo Gata
Jean-Claude Gaysot
André Gerts
Jean Glavany
Michel Grandpierre
Maxime Gremetz
Jacques Guyard
Georges Hage
Guy Hermier
Jean-Louis Idart
Mme Muguette
Jacquelin
Frédéric Jaitoa

Mme Janine Jambu
Serge Jaquin
Charles Jouelin
Jean-Pierre Kuchelidze
André Labarrère
Jack Lang
Jean-Yves Le Déaut
Jean-Claude Lefert
Louis Le Penec
Alain Le Vern
Martin Mahy
Georges Marchais
Marius Mame
Didier Mathis
Jacques Mellick
Paul Mercloca
Louis Mezardou
Jean-Pierre Michel
Didier Nigand
Ernest Montomany

Alfred Muller
Mme Véronique
Neiertz
Louis Pierna
Paul Quilès
Alain Rodet
Mme Ségolène Royal
Georges Sarre
Gérard Sarrade
Roger-Gérard
Schwartzberg
Henri Sière
Bernard Tapie
Jean Tardieu
Mme Christiane
Taubira-Delannoy
Paul Vergin
Aloyse Warhouwer
Emile Zaccarelli.

N'ont pas pris part au vote

D'une part :

M. Philippe Ségula, Président de l'Assemblée nationale.

D'autre part :

MM. Jean-Louis Borloo, Loïc Bouvard, Edouard Chamougon, René Galy-Dejean, Jacques Le Nay, Philippe Martin, Michel Noir et Jean Urbanik.

Mise au point au sujet du présent scrutin

(Sous réserve des dispositions de l'article 68, alinéa 4, du règlement de l'Assemblée nationale)

MM. Loïc Bouvard et Michel Noir ont fait savoir qu'ils avaient voulu voter « pour ».

SCRUTIN (N° 113)

sur l'amendement n° 2 de M. Philippe Auberger à l'article 2 du projet de loi approuvant une convention conclue entre le ministre de l'économie et le Gouverneur de la Banque de France (application dans le temps).

Nombre de votants	566
Nombre de suffrages exprimés	564
Majorité absolue	283

Pour l'adoption	478
Contre	86

L'Assemblée nationale a adopté.

ANALYSE DU SCRUTIN

Groupe R.P.R. (238) :

Pour : 257.

Non-votant : 1. - M. Philippe Ségula (Président de l'Assemblée nationale).

Groupe U.D.F. (216) :

Pour : 215.

Groupe socialiste (57) :

Contre : 57.

Groupe communiste (73) :

Contre : 23.

Groupe Républicain et Liberté (23) :

Pour : 6. - Mme Thérèse Allard, MM. Alain Ferry, Alain Madalle, Philippe Martin, Jean-Pierre Solmon et Mme Christiane Taubira-Delannoy.

Contre : 6. - MM. Gilbert Baumet, Bernard Charles, Régis Fauchoit, Gérard Sarrade, Bernard Tapie et Emile Zaccarelli.

Absentions volontaires : 2. - MM. Alfred Muller et Aloyse Warhouwer.

Non-votants : 9.

Non-inscrits (1) :

Non-votant : 1. - M. Michel Nolr.

Ont voté pour

MM.	Jean Briane	Jean-Guy	Georges Gossy	Alain Madalle	Eric Basail
Jean-Claude Ahinoux	Jacques Briat	Jean Gossy	Jean Gossy	Claude Madalle	Jean-Luc Réitzer
Bernard Accoyer	Louis de Brocrais	Philippe Goujon	Philippe Goujon	Jean-François Mascot	Charles Révet
Mme Thérèse Alliaud	Jacques Brunard	Christian Geismann	Christian Geismann	Daniel Masdoni	Marc Reynaud
Lion Almé	Dominique Bascras	Mme Marie-Fanny Gossy	Mme Marie-Fanny Gossy	Raymond Marcello	Georges Richard
Pierre Albertini	Christian Cabé	Jean Granier	Jean Granier	Yves Marchand	Henri de Richemont
Mme Nicole Ameline	Jean-Pierre Cahel	Jean Grézet	Jean Grézet	Claude-Gérard Marces	Jean Rigaud
Jean-Paul Anciaux	François Cahet	Gérard Grigores	Gérard Grigores	Thierry Maréchal	Mme Simone Rigault
René André	François Carayon	Hubert Grimaud	Hubert Grimaud	Hervé Marthe	Pierre Rihaïdi
André Augot	Bernard Carayon	Alain Grimaud	Alain Grimaud	Alain Mariéix	Yves Ripet
Daniel Arna	Pierre Carle	François Grimaldi	François Grimaldi	Alain Marraud	Jean Roetta
Henri-Jean Arnaud	Grégoire Carro	Louis Godebs	Louis Godebs	Jean Marraud	Gilles de Robles
Jean-Claude Aupiais	Antoine Carré	Ambroise Gossiec	Ambroise Gossiec	Christian Martin	Jean-Paul
Philippe Auboyer	Gilles Caruz	Olivier Gauthard	Olivier Gauthard	Philippe Martin	Jean-Paul
Emanuel Aubert	Michei Caruz	Lucien Gelches	Lucien Gelches	Mme Henriette	Mme Henriette
François d'Aubert	Gérard Castagna	Mme Evelyne Gelches	Mme Evelyne Gelches	Mariette	Mariette
Raymond-Max Aubert	Mme Nicole Catala	François Gazilliers	François Gazilliers	Patrice	Patrice
Jean Auchier	Jean-Charles Cavallé	Jean-Jacques Gelliet	Jean-Jacques Gelliet	Martine-Lalonde	Martine-Lalonde
Gaëlle Audinet	Jean-Pierre Carr	Michel Habis	Michel Habis	Jacques Madoles-Area	Jacques Madoles-Area
Mme Martine Aurillac	Robert Cazabat	Jean-Yves Haby	Jean-Yves Haby	Jean-Louis Mameau	Jean-Louis Mameau
Pierre Bechelet	Richard Cazaux	Gérard Hanel	Gérard Hanel	Philippe Maubert	Philippe Maubert
Mme Roselyne Bechelet	Amaud Cazin	Michel Hansson	Michel Hansson	Jean-François Matted	Jean-François Matted
Jean-Claude Beha	Charles	François d'Harcourt	François d'Harcourt	Pierre Massand	Pierre Massand
Claude Barak	Jacques	Joël Hart	Joël Hart	Michel Mercier	Michel Mercier
Gilbert Barlier	René Chabot	Pierre Heiler	Pierre Heiler	Pierre Maril	Pierre Maril
Jean Barillet	Jean-Yves Chamard	Pierre Héland	Pierre Héland	Denis Merrill	Denis Merrill
Dixier Barilant	Serge Charles	Pierre Héland	Pierre Héland	Georges Meunin	Georges Meunin
François Beville	Jean Charrois	Pierre Hérissin	Pierre Hérissin	Gilbert Meyer	Gilbert Meyer
Raymond Berre	Jean-Marc Chaurière	Patrick Hognat	Patrick Hognat	Michel Meylan	Michel Meylan
Jacques Berret	Philippe Chabot	Mme Françoise Houtalier	Mme Françoise Houtalier	Pierre Micoux	Pierre Micoux
André Besson	Ernest Chénier	Philippe Hostillon	Philippe Hostillon	Jean-Claude Milgou	Jean-Claude Milgou
Hubert Bessot	Gérard Cherpion	Mme Elisabeth Hübner	Mme Elisabeth Hübner	Charles Millon	Charles Millon
Jean-Pierre Bernhart	Jacques Chirac	Robert Hugonard	Robert Hugonard	Mme Odile Mésina	Mme Odile Mésina
Dominique Besolis	Paul Choilet	Michel Humeau	Michel Humeau	Ayméri	Ayméri
Jacques Bessuel	Mme Collette	Jean-Jacques Hyat	Jean-Jacques Hyat	Mme Louise Merveu	Mme Louise Merveu
Charles Beur	Jean-François Chemy	Amélie Imbert	Amélie Imbert	Jean-Marie Merliant	Jean-Marie Merliant
Jean-Louis Beaumont	Mme Collette	Mme Bernadette Immac-Sabbie	Mme Bernadette Immac-Sabbie	Alain Meyer-Bressand	Alain Meyer-Bressand
Pierre Bidler	Jean-Pierre Cognat	Yvon Jacob	Yvon Jacob	Bernard Mirat	Bernard Mirat
Jean Bigaud	Louis Colonna	Denis Jacquet	Denis Jacquet	Renaud Musallier	Renaud Musallier
Dixier Bigot	Georges Colonna	Michel Jacquemin	Michel Jacquemin	Jacques Myard	Jacques Myard
Christian Boppalis	Thierry Cornillet	Henry Jean-Sébastien	Henry Jean-Sébastien	Maurice	Maurice
Jean-Louis Bernard	Gérard Côté	Gérard Jeffroy	Gérard Jeffroy	Nicole	Nicole
André Bernhart	Paul Choilet	Jean-Jacques Juges	Jean-Jacques Juges	Nicole	Nicole
Jean-Gilles Bernheim	Mme Collette	Antoine Joly	Antoine Joly	Yves Nicolin	Yves Nicolin
Jean-Marie Bertrand	Jean-Pierre Cognat	Dixier Jullin	Dixier Jullin	Hervé Nougère	Hervé Nougère
Léon Bertrand	Louis Colonna	Gabriel Kemperov	Gabriel Kemperov	Roland Nougères	Roland Nougères
Renaud Briclé	Mme Anne-Marie Coedère	Alimé Kemparis	Alimé Kemparis	Patrick Ollier	Patrick Ollier
Jérôme Brun	Raymond Couderc	Christian Kert	Christian Kert	Arthur Paschi	Arthur Paschi
Jean-Claude Brunon	Bernard Couhin	Jean Kliffer	Jean Kliffer	Dominique Pélissé	Dominique Pélissé
Claude Buerck	Charles de Courves	Joseph Kiff	Joseph Kiff	Mme Françoise de Pasellin	Mme Françoise de Pasellin
Jacques Busc	Alain Comin	Patrick Labasse	Patrick Labasse	Robert Penderaud	Robert Penderaud
Robert Busc	Yves Cozanne	Marc Lefflaeur	Marc Lefflaeur	Pierre Percebois	Pierre Percebois
Gérard Buche	René Cozanne	Jacques Laffeur	Jacques Laffeur	Michel Pelchat	Michel Pelchat
Jean de Buchs	René Cozanne	Henri Ledoux	Henri Ledoux	Jacques Pélissard	Jacques Pélissard
Mme Marie-Thérèse Bellassen	Jean-Yves Cozon	Raymond Lemaître	Raymond Lemaître	Daniel Pénec	Daniel Pénec
Philippe	Henri Cug	Pierre Long	Pierre Long	Jean-Jacques de Peretti	Jean-Jacques de Peretti
Yves Bessot	Jacques Cyrin	Philippe	Philippe	Michel Perbon	Michel Perbon
Yvon Bessot	Christian Daubié	Harry Lopp	Harry Lopp	Pierre-Aurélien Périssol	Pierre-Aurélien Périssol
Mme Jeanine Bessol	Alain Daubert	Gérard Larrat	Gérard Larrat	Françoise Perret	Françoise Perret
Bernadette Bessol	Olivier Darnoux	Louis Langa	Louis Langa	Pierre Petit	Pierre Petit
Mme Emmanuelle Bessol	Oliver Darnoux	Thierry Lasso	Thierry Lasso	Alain Peyroffin	Alain Peyroffin
Isabelle Bessol	Marcel Philippe	Bernard Leclès	Bernard Leclès	Jean-Pierre Pélissier	Jean-Pierre Pélissier
Alph-zas Bessol	Bernard Dubé	Pierre Ledèvre	Pierre Ledèvre	Mme Yvan Prat	Mme Yvan Prat
Bruno Bessol	Jean-Claude Deshay	Philippe Lagras	Philippe Lagras	Jean-Pierre	Jean-Pierre
Jean Bessol	Lucien Degaudy	Pierre Labrousse	Pierre Labrousse	André-Maurice Pélissé	André-Maurice Pélissé
Mme Christine Bessis	Arthur Dubois	Jean-Claude Lemaire	Jean-Claude Lemaire	Xavier Pélissé	Xavier Pélissé
Michel Bessol	Jean-Pierre Dubois	Gérard Léonard	Gérard Léonard	Ebenezer Plets	Ebenezer Plets
Jacques Besson	Francis Debatis	Jean-Louis Lemaire	Jean-Louis Lemaire	Serge Pénicaut	Serge Pénicaut
Jean-Guy Binger	Richard Duff Agnola	Arnaud Lengros	Arnaud Lengros	Ladislav Podstanski	Ladislav Podstanski
Philippe Bissol	Pierre Debever	Bernard Lery	Bernard Lery	Bernard Pons	Bernard Pons
		Roger Loutin	Roger Loutin	Jean-Pierre Pout	Jean-Pierre Pout
		Edouard Lévain	Edouard Lévain	Robert Pouché	Robert Pouché
		Maurice Lévy	Maurice Lévy	Daniel Perles	Daniel Perles
		Jacques Liberry	Jacques Liberry	Jean-Luc Pridal	Jean-Luc Pridal
		François Leno	François Leno	Claude Prigobis	Claude Prigobis
		Arnaud Len	Arnaud Len	Fernand Prival	Fernand Prival
				Jean-Benoît Reimond	Jean-Benoît Reimond

Ont voté contre

MM.

Gilbert Annette
François Assani
Henri d'Arville
Rémy Ancholet
Jean-Marc Ayrault
Jean-Pierre Balligand
Claude Bartolone
Christian Bataille
Jean-Claude Bataux
Gilbert Baumet
Jean-Claude Bouchaud
Michel Besson
Gilbert Bienny
Alain Coquery
Jean-Claude Bois
Augustin Bourepaux
Jean-Michel
Boucheron
Didier Bouteaud
Jean-Pierre Braine
Patrick Brasseur
Jean-Pierre Brard
Jacques Brunhes
René Carpentier
Laurent Cathala
Bernard Charles
Jean-Pierre
Cherminant
Daniel Colliard
Camille Darrière

Mme Martine David
Bernard Davoine
Jean-Pierre
Defontaine
Bernard Derozier
Michel Destot
Julien Dray
Pierre Ducout
Dominique Duplet
Jean-Paul Durieux
Henri Emmanuelli
Laurent Fabius
Régis Fauchoit
Jacques Floch
Pierre Garraud
Kamillo Gata
Jean-Claude Gaynot
André Gérin
Jean Glavaay
Michel Grandpierre
Maxime Gremetz
Jacques Guyard
Georges Hage
Guy Herminier
Jean-Louis Mart
Mme Mugette
Jacquelin
Frédéric Jaiton
Mme Janine Jamba
Serge Jacquie
Charles Jamelin

Jean-Pierre Kuchelida
André Labarrière
Jack Lang
Jean-Yves Le Déant
Jean-Claude Lefort
Louis Le Pen
Alain Le Vern
Martin Malvy
Georges Marchais
Marius Mame
Didier Mathus
Jacques Mellick
Paul Mercieca
Louis Mexandeau
Jean-Pierre Michel
Didier Migaud
Ernest Moutonmay
Mme Véronique
Neiertz
Louis Pierna
Paul Quilès
Alain Rodet
Mme Ségolène Royal
Georges Serre
Gérard Saumade
Roger-Gérard
Schwartzberg
Henri Stern
Bernard Tapie
Jean Tardieu
Emile Zuccarelli.

Se sont abstenus volontairement

MM. Alfred Muller et Aloyse Warhouver.

N'ont pas pris part au vote

D'une part :

M. Philippe Séguin, Président de l'Assemblée nationale.

D'autre part :

MM. Jean-Louis Borloo, Edouard Chammougon, Pierre Gacher, Jacques Le Nay, Jean-Claude Lenoir, Michel Noir, Jean Royer, André Thien Ah Koon, Jean Urbanjak et Paul Vergès.

Mise au point au sujet du présent scrutin

(Sous réserve des dispositions de l'article 68, alinéa 4, du règlement de l'Assemblée nationale)

M. Michel Noir a fait savoir qu'il avait voulu voter « pour ».

SCRUTIN (N° 114)

sur l'article 2 du projet de loi approuvant une convention conclue entre le ministre de l'économie et le Gouverneur de la Banque de France (application dans le temps).

Nombre de votants	563
Nombre de suffrages exprimés	561
Majorité absolue	281

Pour l'adoption	475
Contre	86

L'Assemblée nationale a adopté.

ANALYSE DU SCRUTIN

Groupe R.P.R. (268) :

Pour : 256.

Non-votants : 2. - MM. Jean Bardet et Philippe Séguin (Président de l'Assemblée nationale).

Groupe U.D.F. (215) :

Pour : 215.

Groupe socialistes (57) :

Contre : 57.

Groupe communiste (23) :

Contre : 23.

Groupe République et Liberté (23) :

Pour : 4. - Mme Thérèse Aillaud, MM. Alain Ferry, Jean-Pierre Soisson et Mme Christiane Taubira-Delannon.

Contre : 6. - MM. Gilbert Baumet, Bernard Charles, Régis Fauchoit, Gérard Saumade, Bernard Tapie et Emile Zuccarelli.

Abstentions volontaires : 2. - MM. Alfred Muller et Aloyse Warhouver.

Non-votants : 11.

Non-inscrits (1) :

Non-votant : 1. - M. Michel Noir.

Ont voté pour

MM.

Jean-Pierre Abella
Jean-Claude Abrioux
Bernard Accoyer
Mme Thérèse Aillaud
Léon Aké
Pierre Albertini
Mme Nicole Ameline
Jean-Paul Anciaux
Jean-Marie André
René André
André Angot
Daniel Arata
Henri-Jean Arrand
Jean-Claude Asphe
Philippe Auberger
Emmanuel Aubert
François d'Aubert
Raymond-Max Aubert
Jean Audclair
Gautier Audinet
Mme Martine Aurillac
Pierre Bechelet
Mme Roseiyne
Bechelet
Jean-Claude Bahu
Patrick Balkany
Claude Barate
Gilbert Barbier
Didier Baricel
François Baroin
Raymond Barre
Jacques Barrot
André Bascou
Hubert Basset
Jean-Pierre Bastiani
Dominique Baudis
Jacques Besset
Charles Bessy
Jean-Louis Bessonnet
René Bessonnet
Pierre Bédier
Jean Bigault
Didier Béguin
Christian Bergallo
Jean-Louis Bernard
André Berthel
Jean-Gilles
Berthommier
Jean-Marie Bertrand
Léon Bertrand
Jean Besson
Raoul Bédaille
Jérôme Bigon
Jean-Claude Bureau
Claude Birraux
Jacques Blanc
Michel Blondiau
Roland Blum
Gérard Boche
Jean de Boléon
Mme Marie-Thérèse
Boléon
Philippe
Bonnacarrère
Yves Bonnet
Yves Boreat
Mme Jeanine
Bouvoisin

Franck Borotra
Mme Emmanuelle
Bouquillon
Alphonse Bourguier
Bruno Bourg-Broc
Jean Bourquet
Mme Christine Boutin
Loïc Bourard
Michel Bourard
Jacques Boyon
Jean-Guy Branger
Lucien Brossat
Philippe Briand
Jean Brisse
Jacques Briat
Louis de Brocain
Jacques Brunard
Dominique Bussereau
Christian Cabal
Jean-Pierre Calvel
François Calvet
Jean-François Calvo
Bernard Carayon
Pierre Carde
Grégoire Carcero
Antoine Carré
Gilles Carrez
Michel Cartaud
Gérard Castagnère
Mme Nicole Créala
Jean-Charles Cavallit
Jean-Pierre Cave
Robert Cazabat
Richard Cazanne
Arnaud Cazin
d'Honnin
Charles
Coccard-Raymond
Jacques
Chaban-Delmas
René Chabat
Jean-Yves Charnard
Jean-Paul Charé
Serge Charles
Jean Charroppin
Jean-Marc Chastre
Philippe Chastet
Georges Chauveau
Ernest Chénier
Gérard Cherpies
Jacques Chéze
Yves Chollet
Jean-François Chesny
Mme Colette
Colodre
Jean-Pierre Cognat
Daniel Collin
Louis Colombani
Georges Colombier
Thierry Coraillet
Gérard Coran
François
Corrat-Gentille
René Coussan
Mme Anne-Marie
Coudere
Raymond Couderc
Bernard Coulon
Charles de Courson

Alain Cousin
Bertrand Cousin
Yves Coussain
Jean-Michel Cozart
René Couvraux
Charles Cova
Jean-Yves Cozan
Henri Coq
Jacques Cyprien
Christian Daniel
Alain Danillet
Olivier Darrasac
Olivier Darnault
Marc-Philippe
Dassbrenne
Gabriel Deblock
Bernard Debré
Jean-Louis Debré
Jean-Claude Decagay
Lucien Deganchy
Arthur Delaune
Jean-Pierre Delalande
Francis Delattre
Richard Dell'Agnoia
Pierre Delmar
Jean-Jacques Dézinas
Jean-Jacques Deivaux
Jean-Risier Desmagne
Claude Demanet
Christian Demaryck
Jean-François Dentès
Xavier Deslan
Yves Desland
Léonce Deprez
Jean Demolis
Jean-Jacques Doucamp
Alain Devaquet
Patrick Devadjian
Emmanuel Dewos
Claude Dhianin
Serge Didier
Jean Diebold
Willy Dimaggio
Eric Dillig
Laurent Dominati
Maurice Doussot
André Droitcourt
Guy Druet
Jean-Michel
Dubernard
Eric Dubec
Philippe Dubourg
Mme Danièle Dufeu
Xavier Dupuis
Christian Dupuy
Georges Durand
André Durry
Charles Ehrmann
Jean-Paul Emorine
Christian Estroff
Jean-Claude Estonne
Jean Falain
Hubert Falco
Michel Fautot
André Fauret
Jacques-Michel Faure
Pierre Favre
Jacques Féron
Jean-Michel Ferrand

Gratien Ferrari
Alain Ferry
Charles Fèvre
Gaston Flocq
Nicolas Fournier
Jean-Pierre Foucher
Jean-Michel Fourgous
Gaston Franco
Marc Frayssé
Yves Fréville
Bernard de Froment
Jean-Paul Fuchs
Claude Gaillard
Robert Gailey
René Gaby-Dejean
Gilbert Gastier
Etienne Garnier
René Garrec
Daniel Garrigue
Henri de Gastines
Claude Gatignol
Jean de Gaulle
Hervé Gaynard
Jean Geay
Germain Geogewin
Aloys Geoffroy
Alain Ges
Jean-Marie Geveaux
Charles Gheerbrant
Michel Ghyssels
Claude Girard
Valéry
Giscard d'Estaing
Jean-Louis Gosseluff
Claude Gossuau
Michel Godard
Jacques Godfrain
François-Michel
Gonnot
Georges Gorse
Jean Gouzy
Philippe Goujon
Christian Gourmelean
Mme Marie-Fanny
Gourouy
Jean Gravier
Jean Gresset
Gérard Grignon
Hubert Grimault
Alain Griotteray
François Grosdidier
Louis Guéhen
Ambroise Guélec
Olivier Guichard
Lucien Guicheu
Mme Evelynne Guilhem
François Guillaume
Jean-Jacques Guillet
Michel Hagig
Jean-Yves Haby
Gérard Hamel
Michel Hansou
François d'Harcourt
Joël Hart
Pierre Hellès
Pierre Hérisson
Pierre Hérisson
Patrick Hugnet
Mme Françoise
Hostalier
Philippe Hostalier
Pierre-Rémy Houton
Mme Elisabeth Hubert
Robert Huguenard
Michel Humeau
Jean-Jacques Hyant
Amédée Imbert
Michel Inchausti
Mme Bernadette
Imas-Schille
Yvon Jacob
Denis Jacquot
Michel Jacquemin
Henry Jean-Baptiste
Gérard Jeffroy
Jean-Jacques Jégo
Antoine Joly
Didier Julia
Jean Juvenin
Gabriel Kasperow
Aimé Kerguelin

Christian Kert
Jean Kiffer
Joseph Kilfa
Patrick Labaune
Marc Laffineur
Jacques Laffleur
Pierre Laguilhon
Henri Lalaune
Jean-Claude Lamant
Raymond Lamoatagne
Edouard Landrain
Pierre Lang
Philippe
Langenieux-Villard
Harry Lapp
Gérard Larrat
Louis Lauga
Thierry Lazaro
Bernard Leccia
Pierre Lefebvre
Marc Le Fur
Philippe Legras
Pierre Lellouche
Jean-Claude Lemoine
Gérard Léonard
Jean-Louis Leonard
Serge Lepeltier
Arnaud Lepage
Pierre Lequiller
Bernard Leroy
Roger Lestas
André Lesueur
Edouard Leveau
Alain Levoyer
Maurice Ligot
Jacques Liaouzy
Jean de Lipkowski
François Loos
Arsène Lux
Claude Maibaret
Jean-François Mancel
Daniel Mandou
Raymond Marcella
Yves Marchand
Claude-Gérard Marcus
Thierry Mariani
Hervé Mariton
Alain Marieix
Alain Marraud
Jean Marsaudon
Christian Martin
Mme Henriette
Martinez
Patrice
Martia-Lalaude
Jacques Mandes-Arns
Jean-Louis Mazson
Philippe Mathot
Jean-François Mattel
Pierre Mazzaoui
Michel Meix
Pierre Meril
Denis Merille
Georges Mesmin
Gilbert Meyer
Michel Meylan
Pierre Micoux
Jean-Claude Mignoa
Charles Millon
Charles Miossec
Mme Odile Moirra
Aymen
de Montcaumon
Mme Louise Moreau
Jean-Marie Morlecci
Georges Motron
Alain Moyné-Brenaud
Bernard Murat
Renaud Muscat
Jacques Myard
Maurice
Nénon-Pvataho
Jean-Marc Nemeu
Mme Catherine
Nicolas
Yves Nicola
Hervé Novelli
Roland Nungesser
Patrick Ollier
Arthur Pascht
Dominique Patis

Mme Françoise
de Paafieu
Robert Pandraud
Mme Monique Papou
Pierre Pascalon
Pierre Pasquial
Michel Pelchat
Jacques Pélassard
Daniel Pennec
Jean-Jacques
de Peretti
Michel Féricard
Pierre-André Périssol
Francisque Perrut
Pierre Petit
Alain Peyrefitte
Jean-Pierre Phillbert
Mme Yann Piat
Daniel Picotin
Jean-Pierre
Pierre-Bloch
André-Maurice Pichoué
Xavier Piat
Etienne Piate
Serge Poignant
Ladislav Pomiatowski
Bernard Poas
Jean-Pierre Pont
Marcel Porcher
Robert Poujade
Daniel Poulou
Alain Poyart
Jean-Luc Prél
Claude Pringalle
Jean Proriot
Pierre Quillet
Jean-Bernard Raimond
Eric Raault
Jean-Luc Reitzer
Charles Revet
Marc Reymass
Georges Richard
Henri de Richemont
Jean Rigaud
Mme Simone Rigault
Pierre Rinaldi
Yves Rispat
Jean Roatta
Gilles de Robien
Jean-Paul
de Rocca Serra
François Rochebloise
Mme Marie-Josée Roig
Marcel Roques
Serge Roques
Jean Rousselot
André Roux
José Rossi
Mme Monique
Rousseau
François Roussel
Yves Roussel-Rouard
Max Roustan
Jean-Marie Roze
Xavier de Roux
Antoine Rufincht
Francis Saint-Ellier
Frédéric
de Saint-Sernin
Rudy Sallès
André Santini
Joël Sarrat
Bernard Saugy
François Sauvèdet
Mme Suzanne
Savaigo
Jean-Marie Schleret
Bernard Schreiner
Jean Seitzinger
Bernard Serrou
Jean-Pierre Solmon
Daniel Soulaye
Alain Sognotet
Frantz Taktinger
Mme Christiane
Tachira-Déanoun
Guy Témier
Paul-Louis Tessillon
Michel Terret
Jean-Claude Thomas
Jean-Pierre Thomas

Franck
Thomas-Richard
Jean Tiberi
Alfred
Trassy-Paillogues
Gérard Trémège
André Trigoan
Georges Trou
Anicet Turianay
Jean Ueberschlager
Léon Vachet
MM.
Gilbert Anette
François Assasi
Henri d'Attilio
Rémy Auchède
Jean-Marc Ayrault
Jean-Pierre Bailligand
Claude Bartolone
Christian Bataille
Jean-Claude Bateux
Gilbert Baumet
Jean-Claude Beauchard
Michel Besson
Gilbert Bissy
Alain Bocquet
Jean-Claude Bois
Augustin Boarepaux
Jean-Michel
Boucheron
Didier Boulaud
Jean-Pierre Braise
Patrick Brasseur
Jean-Pierre Brand
Jacques Bruchet
René Carpentier
Laurent Cathala
Bernard Charles
Jean-Pierre
Chevènement
Daniel Colliard
Camille Darstères

Jean Valéix
Yves Van Haecke
Christian Vaneste
François Vaussou
Philippe Vasseur
Jacques Verrier
Yves Verwaerde
Mme Françoise
de Vyriaas
Gérard Vignoble
Philippe de Villiers
Mme Martine David
Bernard Davoine
Jean-Pierre
Defontaine
Bernard Derosier
Michel Destot
Julien Dray
Pierre Ducom
Dominique Dupuis
Jean-Paul Durieux
Henri Emmanuel
Laurent Fabius
Régis Fauchon
Jacques Floch
Pierre Garnaudin
Kamilo Gata
Jean-Claude Gaymot
André Gérin
Jean Glavany
Michel Grandpierre
Maxime Grametz
Jacques Guyard
Georges Hage
Guy Hermand
Jean-Louis Idart
Mme Muguette
Jacquelin
Frédéric Jalton
Mme Janine Jamba
Serge Jacquin
Charles Jomelin

Jean-Paul Virzopoulé
Claude Visac
Robert-André Vivien
Gérard Voisin
Michel Voisin
Michel Valbert
Roland Vuillaume
Jean-Jacques Weber
Pierre-André Wilster
Adrien Zeller.
Jean-Pierre Kucheida
André Labarrère
Jack Lang
Jean-Yves Le Déant
Jean-Claude Lefort
Louis Le Pen
Alain Le Vern
Martin Malvy
Georges Marchais
Marius Marse
Didier Mathus
Jacques Mellick
Paul Merleca
Louis Mexandean
Jean-Pierre Michel
Didier Migand
Ernest Montommay
Mme Véronique
Nertz
Louis Pierra
Paul Quilès
Alain Rodet
Mme Ségolène Royal
Georges Sarre
Gérard Sarrade
Roger-Gérard
Schwartzberg
Henri Sicre
Bernard Tapie
Jean Tardito
Emile Zaccarelli.

Ont voté contre

Se sont abstenus volontairement

MM. Alfred Muller et Aloyse Warhouver.

N'ont pas pris part au vote

D'une part :
M. Philippe Séguin, Président de l'Assemblée nationale.

D'autre part :
MM. Jean Bardet, Jean-Louis Borloo, Edouard Chammongon, Pierre Gascher, Jacques Le Nay, Jean-Claude Lenoir, Alain Madalle, Philippe Martin, Michel Noir, Jean Royer, André Thien Ah Koon, Jean Urbanak et Paul Vergès.

Mise au point au sujet du présent scrutin

(Sous réserve des dispositions de l'article 68, alinéa 4, du règlement de l'Assemblée nationale)

M. Michel Noir a fait savoir qu'il avait voulu voter « pour ».

SCRUTIN (N° 115)

sur l'ensemble du projet de loi approuvant une convention conclue entre le ministre de l'économie et le Gouverneur de la Banque de France.

Nombre de votants	573
Nombre de suffrages exprimés	571
Majorité absolue	286

Pour l'adoption	485
Contre	86

L'Assemblée nationale a adopté.

ANALYSE DU SCRUTIN

Groupe R.S.R. (258) :

Pour : 257.

Non-votant : 1. - M. Philippe Séguin (Président de l'Assemblée nationale).

Groupe U.D.F. (215) :

Pour : 215.

Groupe socialiste (57) :

Contre : 57.

Groupe communiste (23) :

Contre : 23.

Groupe République et Liberté (23) :

Pour : 12.

Contre : 6. - MM. Gilbert Baumet, Bernard Charles, Régis Faucholt, Gérard Saumade, Bernard Tapie et Emile Zuccarelli.

Abstentions volontaires : 2. - MM. Alfred Muller et Aloyse Warhouver.

Non-votants : 3. - MM. Jean-Louis Borloo, Jean Urbanisk et Paul Vergès.

Non-inscrits (1) :

Pour : 1. - M. Michel Noir.

Ont voté pour

MM.

Jean-Pierre Abelin
Jean-Claude Abrisoux
Bernard Accoyer
Mme Thérèse Alland
Léon Aimé
Pierre Albertini
Mme Nicole Auzanne
Jean-Paul Anciaux
Jean-Marie André
René André
André Angot
Daniel Arata
Henri-Jean Arnaud
Jean-Claude Aspas
Philippe Amberger
Emmanuel Aubert
François d'Aubert
Raymond-Max Aubert
Jean Auclair
Gautier Auzanot
Mme Martine Aurillac
Pierre Bachelet
Mme Roselyne Bachelet
Jean-Claude Bahu
Patrick Balkany
Claude Barate
Gilbert Barbier
Jean Bardet
Didier Barinaud
François Baroin
Raymond Barre
Jacques Barrot
André Bascou
Hubert Bascou
Jean-Pierre Bastiani
Dominique Baudis
Jacques Baumel
Charles Beau
Jean-Louis Beaumont
René Beaumont
Pierre Bélier
Jean Bégnat
Didier Béguin
Christian Bergelin
Jean-Louis Bernard
André Berthel
Jean-Gilles Berthommier
Jean-Marie Bertrand
Léon Bertrand

Jean Besson
Raoul Bételle
Jérôme Bigon
Jean-Claude Bireau
Claude Birraux
Jacques Blanc
Michel Blondeau
Roland Blum
Gérard Boche
Jean de Boigne
Mme Marie-Thérèse Bolonne
Philippe Bonaccarrère
Yves Bonnet
Yvon Bonnet
Mme Jeanine Bouvoisin
Frank Borotra
Mme Emmanuelle Bouquillon
Alphonse Bourganier
Bruno Bourg-Broc
Jean Bouquet
Mme Christine Bontin
Loïc Bourard
Michel Bourard
Jacques Boyon
Jean-Guy Branger
Lucien Branel
Philippe Briand
Jean Erlane
Jacques Briat
Louis de Broglie
Jacques Brunard
Dominique Buisson
Christian Cabal
Jean-Pierre Carval
François Calvet
Jean-François Calvé
Bernard Carayon
Pierre Carde
Grégoire Carrière
Antoine Carré
Gilles Carrat
Michel Carraud
Gérard Castagnère
Mme Nicole Catala
Jean-Charles Cavallini
Jean-Pierre Cavé
Robert Cavalet

Richard Cazesave
Arnaud Cazin
d'Heaenichan
Charles Ceccaldi-Raynaud
Jacques Chaban-Delmas
René Chabot
Jean-Yves Charnod
Edouard Chamonegou
Jean-Paul Charlé
Serge Charles
Jean Charroppin
Jean-Marc Charrière
Philippe Chazlet
Georges Chavanes
Ernest Chénalère
Gérard Cherpion
Jacques Chirac
Paul Chollet
Jean-François Chouvy
Mme Colette Colaccioni
Jean-Pierre Cognat
Daniel Colin
Louis Colombani
Georges Colombier
Thierry Corvellec
Gérard Corvas
François Corant-Goutille
René Coussan
Mme Anne-Marie Couderc
Raymond Couderc
Bernard Cuylen
Charles de Courson
Alain Couin
Bertrand Couin
Yves Couin
Jean-Michel Couve
René Couvelles
Charles Cova
Jean-Yves Couan
Henri Coq
Jacques Cyprien
Christian Daniel
Alain Deroff
Olivier Derriens
Olivier Desnais

Marc-Philippe Danbrene
Gabriel Debloek
Bernard Debré
Jean-Louis Debré
Jean-Claude Decagny
Lucien Deganchy
Arthur Delahne
Jean-Pierre Delalande
Francis Delastre
Richard Dell'Agnoia
Pierre Delmar
Jean-Jacques Delmas
Jean-Jacques Delvaux
Jean-Marie Demange
Claude Demanieux
Christian Demaynck
Jean-François Deniau
Xavier Desion
Yves Desland
Léonce Duprez
Jean Donnatis
Jean-Jacques Dencamp
Alain Devaquet
Patrick Devadjan
Emmanuel Dewees
Claude Dibazin
Serge Diéter
Jean Diebold
Willy Diméglio
Eric Dollé
Laurent Domant
Maurice Donnet
André Droitcourt
Guy Druot
Jean-Michel Dubernard
Eric Dubec
Philippe Dubourg
Mme Danielle Dufen
Xavier Dupuis
Christian Dupuy
Georges Durand
André Durr
Charles Ebrmann
Jean-Paul Emorine
Christian Estrosi
Jean-Claude Etienne
Jean Falain
Hubert Falco
Michel Fagnat
André Fautou
Jacques-Michel Fèvre
Pierre Favre
Jacques Féron
Jean-Michel Ferrand
Gratien Ferrari
Alain Ferry
Charles Fèvre
Gaston Flasse
Nicolas Forissier
Jean-Pierre Foucher
Jean-Michel Fourgeon
Gaston Franco
Marc Frayne
Yves Fréville
Bernard de Froment
Jean-Paul Fuchs
Claude Gallard
Robert Galley
René Gaby-Dujon
Gilbert Gantier
Etienne Garbar
René Garre
Daniel Garrigue
Pierre Gascher
Henri de Gastines
Claude Gattagnol
Jean de Gaulle
Hervé Gayraud
Jean Gouy
Germain Goussard
Aloys Geoffroy
Alain Gest
Jean-Marie Goussard
Charles Goussard
Michel Giquel
Claude Girard
Valéry Girard
Giscard d'Estaing
Jean-Louis Gombault

Claude Goussard
Michel Godard
Jacques Godfrain
François-Michel Gonnat
Georges Gorse
Jean Gouy
Philippe Goujon
Christian Gozmeles
Mme Marie-Fanny Gournay
Jean Gravier
Jean Grenet
Gérard Grignon
Hubert Grimault
Alain Griotteray
François Groddier
Louis Guédon
Ambroise Guélecc
Olivier Guichard
Lucien Guichon
Mme Evelyne Guillaert
François Guillaume
Jean-Jacques Guillet
Michel Habig
Jean-Yves Haby
Gérard Hamel
Michel Harroche
François d'Harcourt
Joël Hart
Pierre Heilier
Pierre Hérouard
Pierre Hérouard
Patrick Hoguet
Mme Françoise Hostaller
Philippe Houillon
Pierre-Rémy Houssin
Mme Elizabeth Hubert
Robert Huguenard
Michel Humant
Jean-Jacques Hyest
Amédée Imbert
Michel Inchausti
Mme Bernadette Isaac-Sibille
Yvon Jacob
Denis Jacquet
Michel Jacquemin
Henry Jean-Baptiste
Gérard Jeffrey
Jean-Jacques Jégo
Antoine Joly
Didier Jullin
Jean Juvant
Gabriel Kasperet
Aimé Kasperis
Christian Kert
Jean Kiffer
Joseph Kiffa
Patrick Labonne
Marc Laffleur
Jacques Lafleur
Pierre Lagarde
Henri Lalanne
Jean-Claude Lamont
Raymond Lamontagne
Edouard Landrain
Pierre Lang
Philippe Langouloux-Villard
Harry Lapp
Gérard Larrat
Louis Lange
Thierry Lanza
Bernard Lancia
Pierre Lafèvre
Marc Le Fur
Philippe Legras
Pierre Lellouche
Jean-Claude Lemoine
Gérard Léonard
Jean-Louis Léonard
Serge Lepoint
Arnaud Lopezon
Pierre Lopezon
Bernard Lory
Roger Loutas
André Louzeur

Edouard Leveau
Alain Levoyer
Maurice Ugot
Jacques Limouzy
Jean de Lipkowski
François Loos
Arsène Lux
Alain Madalle
Claude Malharet
Jean-François Mancel
Daniel Maedon
Raymond Marcellin
Yves Marchand
Claude-Gérard Marcus
Thierry Mariani
Hervé Mariton
Alain Marieix
Alain Marsaud
Jean Marsaudon
Christian Martin
Philippe Martin
Mme Henriette Martine
Patrice Martin-Lalaude
Jacques Masdeu-Arus
Jean-Louis Massoa
Philippe Mathot
Jean-François Mattel
Pierre Mazeaud
Michel Mercier
Pierre Meril
Denis Merville
Georges Meslin
Gilbert Meyer
Michel Meylan
Pierre Miccaux
Jean-Claude Mignou
Charles Millon
Charles Miossec
Mme Odile Moiria
Aymeri de Montesquiou
Mme Louise Moreau
Jean-Marie Morisset
Georges Motron
Alain Moyne-Bressand
Bernard Murat
Renaud Muselier
Jacques Myard
Maurice Néson-Pwataho
Jean-Marc Neume
Mme Catherine Nicolas
Yves Nicolin
Michel Noir
Hervé Novelli
Roland Nungesser
Patrick Ollier
Arthur Péclet
Dominique Pailhé
Mme Françoise de Panafieu
Robert Panfand
Mme Monique Papeau
Pierre Pascalion
Pierre Pasquini
Michel Péchat
Jacques Pélissard
Daniel Penne
Jean-Jacques de Peretti
Michel Péricard
Pierre-André Périmol
Francisque Perrat
Pierre Petit
Alain Peyrefitte
Jean-Pierre Philibert
Mme Yann Plat
Daniel Plotin
Jean-Pierre Pierre-Bloch
André-Maurice Pissot
Xavier Pissot
Etienne Pite
Serge Poignat
Ladislav Poczobski
Bernard Pons
Jean-Pierre Post
Marcel Potcher

Robert Foujade
Daniel Poitou
Alain Poyart
Jean-Luc Prétel
Claude Pringalle
Jean Proriel
Pierre Quillet
Jean-Bernard Raimond
Eric Rouet
Jean-Luc Reizer
Charles Rivet
Marc Royman
Georges Richard
Henri de Richemont
Jean Rigaud
Mme Simone Rignault
Pierre Rimaldi
Yves Ripet
Jean Rousta
Gilles de Robien
Jean-Paul
de Rocca Serra
François Rochobloine
Mme Marie-Josée Roig
Marcel Rogues
Serge Rogues
Jean Roussel
André Roux
José Roux
Mme Monique
Rousson
François Roussel

Yves Roussel-Rouard
Max Roustan
Jean-Marie Roux
Xavier de Roux
Jean Royer
Anoïne Rufenacht
Francis Saint-Ellier
Frédéric
de Saint-Servin
Rucy Salles
André Santini
Joël Sariot
Bernard Saugy
François Sauriset
Mme Suzanne
Savary
Jean-Marie Schleret
Bernard Schreiner
Jean Seikinger
Bernard Serrou
Jean-Pierre Seimou
Daniel Seuhge
Alain Ségouret
Frantz Taktinger
Mme Christiane
Tambira-Delmonon
Guy Telsner
Paul-Louis Tomillon
Michel Torot
André Thion Ah Xoa
Jean-Claude Thomas
Jean-Pierre Thomas

Franck
Thomas-Richard
Jean Tibéri
Alfred
Trassy-Pailloques
Gérard Trémège
André Trigano
Georges Trou
Anicet Turinay
Jean Ueberchlag
Léon Vachet
Jean Valleix
Yves Van Haecke
Christian Vanmonte
François Vannoo
Philippe Vasseur
Jacques Vexler
Yves Verwaerde
Mme Françoise
de Veyriens
Gérard Vignoble
Philippe de Villiers
Jean-Paul Virapoullé
Claude Vinac
Robert-André Virva
Gérard Volain
Michel Volain
Michel Vuilbert
Roland Vuilleme
Jean-Jacques Weber
Pierre-André Wiltaer
Adrien Zeller.

Laurent Catzala
Bernard Charles
Jean-Pierre
Chevènement
Daniel Colliard
Camille Danières
Mme Martine David
Bernard Davoine
Jean-Pierre
Defontaine
Bernard Derossier
Michel Destot
Julien Dray
Pierre Ducout
Dominique Dupilet
Jean-Paul Durieux
Henri Emmanuel
Laurent Fabius
Régis Fauchok
Jacques Flech
Pierre Garnaudia
Kamilo Gats
Jean-Claude Gaymot

André Géria
Jean Glavaay
Michel Grandpierre
Maxime Grunetz
Jacques Guyard
Georges Hage
Guy Hermier
Jean-Louis Idiart
Mme Mugette
Jacquelin
Frédéric Jilton
Mme Janine Jambu
Serge Jaquin
Charles Jonella
Jean-Pierre Kuchida
André Labarrère
Jack Lang
Jean-Yves Le Déaut
Jean-Claude Lefort
Louis Le Pennec
Alain Le Vern
Martin Mabry
Georges Marchais

Marius Masse
Didier Mathes
Jacques Mellick
Paul Merdicca
Louis Mexandean
Jean-Pierre Michel
Didier Migaud
Ernest Montesamy
Mme Véronique
Neiertz
Louis Pierna
Paul Quilès
Alain Rodet
Mme Ségolène Royal
Georges Sarre
Gérard Saumode
Roger-Gérard
Schwartzberg
Henri Sire
Bernard Tapie
Jean Tardio
Emile Zaccarelli.

MM.
Gilbert Anette
François Azami
Henri d'Attiles
Rémy Auchadé
Jean-Marc Ayrault
Jean-Pierre Balligand
Claude Bartolone
Christian Bataille

Ont voté contre
Jean-Claude Bataux
Gilbert Baumet
Jean-Claude Beauchaud
Michel Berava
Gilbert Blusy
Alain Bocquet
Jean-Claude Bois
Augustin Bouareaux

Jean-Michel
Boucharon
Didier Bouland
Jean-Pierre Brainet
Patrick Brasseur
Jean-Pierre Brard
Jacques Bruchas
René Carpentier

Se sont abstenus volontairement

MM. Alfred Maillet et Aloyse Warhouwer.

N'ont pas pris part au vote

D'une part :

M. Philippe Séguin, Président de l'Assemblée nationale.

D'autre part :

MM. Jean-Louis Borloo, Jean Urbaniak et Paul Vergès.

Mises au point au sujet du présent scrutin

(Sous réserve des dispositions de l'article 68, alinéa 4, du règlement de l'Assemblée nationale)

M. Jean Urbaniak a fait savoir qu'il avait voulu voter « contre ».

